



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2026

Budget général
Mission ministérielle

Action extérieure de l'État



2026

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2026 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2026 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2025, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2025 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2026.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2026 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Action extérieure de l'État	7
Présentation stratégique de la mission	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	20
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	24
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	28
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	32
Justification au premier euro	35
Éléments transversaux au programme	35
Dépenses pluriannuelles	45
Justification par action	46
01 – Coordination de l'action diplomatique	46
02 – Action européenne	50
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	52
04 – Contributions internationales	52
05 – Coopération de sécurité et de défense	55
06 – Soutien	59
07 – Réseau diplomatique	66
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	71
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	72
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	72
12 – Présidence française du G7	72
PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	75
Présentation stratégique du projet annuel de performances	76
Objectifs et indicateurs de performance	78
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	78
2 – Développer l'attractivité de la France	82
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	86
4 – Dynamiser les ressources externes	87
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	89
Justification au premier euro	91
Éléments transversaux au programme	91
Dépenses pluriannuelles	94
Justification par action	95
08 – Appui au réseau culturel et de coopération	95
09 – Mobilité étudiante	105
10 – Opérateurs	107
11 – Crédits centraux	107
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	109
Opérateurs	111
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	111
CAMPUS France	115
Institut Français	118

PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	123
Présentation stratégique du projet annuel de performances	124
Objectifs et indicateurs de performance	126
1 – Renforcer la qualité et l'efficiency du service consulaire	126
2 – Simplifier les démarches administratives	130
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	131
Justification au premier euro	134
Éléments transversaux au programme	134
Dépenses pluriannuelles	135
Justification par action	136
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	136
02 – Accès des élèves français au réseau AEF et à la langue française	146
03 – Instruction des demandes de visa	147
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	148

MISSION

Action extérieure de l'État

Présentation stratégique de la mission

PRESENTATION STRATEGIQUE

Face au nouveau désordre mondial et à l'hybridation des menaces, cyber et informationnelle, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) poursuivra son action pour porter la voix singulière de la France dans le monde et consolider la mise en œuvre de ses priorités, qui demeurent :

- la sécurité et la stabilité par la préservation de la paix, le soutien au droit international, le règlement des crises à l'extérieur de nos frontières et la lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite des intérêts économiques, technologiques et stratégiques d'une Europe plus intégrée et unie, indépendante et autonome, pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- notre rôle de puissance d'équilibre, établissant des partenariats de confiance au service d'un multilatéralisme efficace, pour gérer les grands enjeux et biens publics internationaux (sécurité internationale, santé, environnement, énergie...) et défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit ;
- une diplomatie économique mobilisée pour l'attractivité, la réindustrialisation et la création d'emplois en France ;
- une diplomatie de rayonnement investissant tous les domaines de l'influence au service de nos intérêts géopolitiques, économiques et stratégiques.

Dans un contexte d'accélération et de multiplication des crises, marqué par l'agression russe en Ukraine, la poursuite des tensions au Proche-Orient, mais aussi les crises énergétique, alimentaire et environnementale, le MEAE poursuivra en 2026 sa transformation en faveur d'une diplomatie plus agile, au plus près des intérêts de nos concitoyens, de nos entreprises et de nos territoires.

Cet élan de transformation s'inscrit dans la continuité des priorités fixées par le Président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay en mars 2023, concourant à une diplomatie plus forte autour de quatre axes :

- nous adapter plus rapidement aux changements du monde afin de bâtir de nouveaux partenariats et cercles de solidarité ainsi qu'un ordre international nouveau ;
- investir résolument le champ de l'influence ;
- prendre pleinement le tournant des enjeux globaux en affirmant la vocation interministérielle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à être chef de file de l'action extérieure de l'État et coordonner à cette fin des compétences diversifiées ;
- rapprocher la diplomatie des Françaises et des Français en faisant davantage, mieux, plus simplement et de manière dématérialisée.

Outre la mise en œuvre des différents projets de l'Agenda de la transformation, les moyens pour 2026 de la mission « Action extérieure de l'État » contribueront également à la préparation et à l'accueil sur le territoire national de plusieurs événements internationaux d'ampleur, dont la présidence française du G7 qui se tiendra à Évian en juin 2026, et le lancement de l'édition 2026-2028 de Bourges, capitale européenne de la Culture. Ces deux temps forts pour la diplomatie française œuvreront directement au rayonnement de nos intérêts économiques, stratégiques et culturels.

Dans le détail, trois programmes budgétaires concourent, à hauteur de 54 % des crédits du ministère, à la mise en œuvre des priorités de la mission « Action extérieure de l'État » :

- Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » : les moyens du programme représentent 77 % des crédits de la mission, en incluant la masse salariale. Le programme 105 regroupe les moyens de l'action diplomatique de la France, en particulier les crédits de fonctionnement, en administration centrale comme à l'étranger, et les crédits d'intervention pour les contributions financières aux organisations internationales et la coopération de sécurité et de défense ;
- Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » : le programme 151, qui représente 5 % des crédits de la mission, porte les crédits de l'action consulaire et du service public aux Français établis ou de passage hors de France. Il contribue également à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France ;
- Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » : représentant 18 % des crédits de la mission, le programme 185 est chargé de la mise en œuvre de la politique d'influence de la France, couvrant l'enseignement français à l'étranger et l'ensemble des moyens destinés à la diffusion culturelle, linguistique, universitaire, scientifique, de nos normes, ainsi que les activités liées à la diplomatie économique et à l'attractivité économique de la France.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

Indicateur 1.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	50	25	0	9	Non connu	Non connu
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5	5,2	5,2	5	5	5

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » = Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 1.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comparaison des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres, à partir des données disponibles sur la base de données RH du Secrétariat des Nations Unies. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La cible 2026 est tributaire de l'évolution de la situation internationale, volatile pour certaines OMP, principalement la FINUL et la MONUSCO qui sont en période de transition. La poursuite de la baisse des effectifs de la MONUSCO pourra par exemple être suspendue si un accord de cessez-le-feu était signé entre la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars, ouvrant la voie à un rôle de surveillance renforcée de la Mission, et donc à une hausse du nombre de personnels déployés.

A moyen terme, il conviendra de considérer les éventuelles conséquences de la mise en œuvre de la résolution 2719 du Conseil de Sécurité qui acte, pour les opérations africaines de paix déterminées, une prise en compte financière à 75 % sur les contributions obligatoires des pays membres des Nations Unies. La baisse globale des budgets des OMP, adoptée fin juin 2025 au moment des négociations budgétaires pour les budgets 2025-2026, est susceptible de faire évoluer les mandats.

Sous-indicateur 1.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

La France est le troisième pays le plus représenté en termes de cadres (5 % des effectifs) au sein du Secrétariat des Nations Unies à New York, et ses effectifs restent stables. La France compte 1 poste de secrétaire général adjoint (USG) au Département des Opérations de Paix et 11 postes de direction (D1/D2).

Compte tenu des restructurations en cours à l'ONU dans le cadre d'ONU80 et de la cible fixée par le Secrétaire général des Nations Unies de supprimer près de 20 % des postes au Secrétariat, il est important de fixer une cible réaliste d'un maintien de la présence française autour de 5 %.

L'élection d'un nouveau Secrétaire général en 2026 aura un impact sur les postes de haut niveau qui seront réattribués.

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)

La reprise de l'activité du réseau consulaire s'est confirmée. La délivrance de documents, en particulier, des titres d'identité et de voyage, par les postes consulaires a ainsi continué de progresser. Il en est de même pour la délivrance des visas. En administration centrale, le développement du registre d'état civil électronique (RECE) s'est poursuivi.

La dématérialisation des procédures d'exploitation et de rédaction des actes a été accompagnée d'une réorganisation des services afin de renforcer la qualité du service consulaire.

Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur (P151)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	18	18	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	16	18	18	16	16	16
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	11,5	3,5	5	4	3	3
4. Visas court séjour	jours	8	7,5	9	9	9	9

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :**Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2025, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI se maintiendra probablement à un niveau identique à 2024. S'agissant d'une moyenne, ces délais peuvent varier à la hausse notamment pendant l'été, en raison de la pression sur le dispositif de production de l'ANTS.

Pour mémoire, les passeports et CNI peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet.

Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé.

L'envoi postal sécurisé des passeports est actuellement activé dans une trentaine de pays qui représentent environ 75 % des Français établis hors de France.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Du fait des correctifs informatiques apportés depuis 2024, les délais de délivrance d'actes d'état civil (3) devraient se rapprocher des 4 jours en moyenne en 2025.

Ils devraient même légèrement baisser dans les années à venir du fait du déploiement d'un outil informatique plus performant. Les deux inconnues qui demeurent toutefois à ce stade sont l'évolution des demandes dématérialisées et l'adaptation des effectifs dévolus à leur traitement.

Visas (réseau)

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde.

Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande auprès du poste diplomatique et consulaire ou auprès d'un prestataire de service (si externalisation) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification du refus.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2025 ET 2026

Programme / Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 645 369 590 2 693 105 108	+1,80 %	5 260 000 14 916 330	2 649 938 602 2 697 674 120	+1,80 %	5 260 000 14 916 330
01 – Coordination de l'action diplomatique	134 687 381 132 695 459	-1,48 %	150 000 236 330	134 687 381 132 695 459	-1,48 %	150 000 236 330
02 – Action européenne	171 951 322 178 396 684	+3,75 %		171 951 322 178 396 684	+3,75 %	
03 – Dépenses de personnels concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 93 553 293	+3,60 %		90 302 258 93 553 293	+3,60 %	
04 – Contributions internationales	644 256 440 602 869 335	-6,42 %		644 256 440 602 869 335	-6,42 %	
05 – Coopération de sécurité et de défense	118 111 408 118 094 690	-0,01 %		118 111 408 118 094 690	-0,01 %	
06 – Soutien	284 761 208 300 361 038	+5,48 %	110 000 280 000	293 107 148 308 699 429	+5,32 %	110 000 280 000
07 – Réseau diplomatique	758 154 218 787 683 994	+3,89 %	5 000 000 14 400 000	754 377 290 783 914 615	+3,92 %	5 000 000 14 400 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 178 790 737	+3,92 %		172 043 247 178 790 737	+3,92 %	
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 214 133 092	+3,60 %		206 693 388 214 133 092	+3,60 %	
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 66 526 786	+3,29 %		64 408 720 66 526 786	+3,29 %	
12 – Présidence française du G7	20 000 000			20 000 000		
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	651 744 733 605 940 405	-7,03 %	2 000 000 2 000 000	651 744 733 605 940 405	-7,03 %	2 000 000 2 000 000
01 – Appui au réseau	44 897 874	-100,00 %	2 000 000	44 897 874	-100,00 %	2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français	75 569 580	-100,00 %		75 569 580	-100,00 %	
03 – Objectifs de développement durable	1 769 355	-100,00 %		1 769 355	-100,00 %	
04 – Enseignement supérieur et recherche	100 869 959	-100,00 %		100 869 959	-100,00 %	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	423 637 965	-100,00 %		423 637 965	-100,00 %	
07 – Diplomatie économique et attractivité	5 000 000	-100,00 %		5 000 000	-100,00 %	
08 – Appui au réseau culturel et de coopération	103 445 956		2 000 000	103 445 956		2 000 000
09 – Mobilité étudiante	56 272 657			56 272 657		
10 – Opérateurs	420 542 722			420 542 722		

Programme / Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
11 – Crédits centraux	25 679 070			25 679 070		
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	154 907 100 153 407 100	-0,97 %		155 310 800 153 810 800	-0,97 %	
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	39 627 100 44 182 357	+11,50 %		40 030 800 44 586 057	+11,38 %	
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	111 500 000 107 024 743	-4,01 %		111 500 000 107 024 743	-4,01 %	
03 – Instruction des demandes de visa	3 780 000 2 200 000	-41,80 %		3 780 000 2 200 000	-41,80 %	
Totaux	3 452 021 423 3 452 452 613	+0,01 %	7 260 000 16 916 330	3 456 994 135 3 457 425 325	+0,01 %	7 260 000 16 916 330

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028						
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 645 369 590 2 693 105 108 2 665 942 965 2 656 073 458	+1,80 % -1,01 % -0,37 %	5 260 000 14 916 330	2 649 938 602 2 697 674 120 2 670 511 977 2 660 642 470	+1,80 % -1,01 % -0,37 %	5 260 000 14 916 330
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 339 439 190 1 385 974 708 1 401 332 564 1 406 463 057	+3,47 % +1,11 % +0,37 %		1 339 439 190 1 385 974 708 1 401 332 564 1 406 463 057	+3,47 % +1,11 % +0,37 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	379 684 977 410 721 952 368 201 953 353 201 953	+8,17 % -10,35 % -4,07 %	4 460 000 11 916 330	385 777 792 416 807 215 374 213 845 359 213 845	+8,04 % -10,22 % -4,01 %	4 460 000 11 916 330
Titre 5 – Dépenses d'investissement	86 950 873 92 487 767 92 487 767 92 487 767	+6,37 %	800 000 3 000 000	85 427 070 90 971 516 91 044 887 91 044 887	+6,49 % +0,08 %	800 000 3 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	839 294 550 803 920 681 803 920 681 803 920 681	-4,21 %		839 294 550 803 920 681 803 920 681 803 920 681	-4,21 %	
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	651 744 733 605 940 405 595 940 405 585 940 405	-7,03 % -1,65 % -1,68 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	651 744 733 605 940 405 595 940 405 585 940 405	-7,03 % -1,65 % -1,68 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	503 134 727 470 134 727 464 127 845 457 627 845	-6,56 % -1,28 % -1,40 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	503 134 727 470 134 727 464 127 845 457 627 845	-6,56 % -1,28 % -1,40 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	148 610 006 135 805 678 131 812 560 128 312 560	-8,62 % -2,94 % -2,66 %		148 610 006 135 805 678 131 812 560 128 312 560	-8,62 % -2,94 % -2,66 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	154 907 100 153 407 100 163 407 100 145 007 551	-0,97 % +6,52 % -11,26 %		155 310 800 153 810 800 163 810 800 144 906 445	-0,97 % +6,50 % -11,54 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	22 607 100 26 302 357 35 827 100 17 427 551	+16,35 % +36,21 % -51,36 %		22 952 600 26 706 057 36 230 800 17 326 445	+16,35 % +35,67 % -52,18 %	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	132 300 000 127 104 743 127 580 000 127 580 000	-3,93 % +0,37 %		132 358 200 127 104 743 127 580 000 127 580 000	-3,97 % +0,37 %	
Totaux	3 452 021 423 3 452 452 613 3 425 290 470 3 387 021 414	+0,01 % -0,79 % -1,12 %	7 260 000 16 916 330 2 000 000 2 000 000	3 456 994 135 3 457 425 325 3 430 263 182 3 391 489 320	+0,01 % -0,79 % -1,13 %	7 260 000 16 916 330 2 000 000 2 000 000

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Programme ou type de dépense AE CP	2025				2026
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 695 075 107 2 699 644 119	2 645 369 590 2 649 938 602		2 645 369 590 2 649 938 602	2 693 105 108 2 697 674 120
Dépenses de personnel (Titre 2)	1 343 764 707 1 343 764 707	1 339 439 190 1 339 439 190		1 339 439 190 1 339 439 190	1 385 974 708 1 385 974 708
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 351 310 400 1 355 879 412	1 305 930 400 1 310 499 412		1 305 930 400 1 310 499 412	1 307 130 400 1 311 699 412
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	675 935 494 675 935 494	651 744 733 651 744 733		651 744 733 651 744 733	605 940 405 605 940 405
Autres dépenses (Hors titre 2)	675 935 494 675 935 494	651 744 733 651 744 733		651 744 733 651 744 733	605 940 405 605 940 405
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	156 527 100 156 930 800	154 907 100 155 310 800		154 907 100 155 310 800	153 407 100 153 810 800
Autres dépenses (Hors titre 2)	156 527 100 156 930 800	154 907 100 155 310 800		154 907 100 155 310 800	153 407 100 153 810 800

RECAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2025					PLF 2026				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	13 892					13 941				
185 – Diplomatie culturelle et d'influence			5 965	5 205	11 170			5 947	5 205	11 152
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires										
Total	13 892		5 965	5 205	11 170	13 941		5 947	5 205	11 152

PROGRAMME 105

Action de la France en Europe et dans le monde

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Julien STEIMER

Directeur général de l'administration et de la modernisation

Coresponsables du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 regroupe les moyens de l'action diplomatique de la France en administration centrale et à l'étranger, y compris la masse salariale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

En 2026, le ministère et son réseau demeureront pleinement mobilisés sur les enjeux prioritaires que sont notamment le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences sur les équilibres européens et mondiaux (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.), la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'accompagnement à la résolution des crises, la lutte contre les menaces transversales affectant directement la vie des Français et notre souveraineté économique (champ informationnel, cybersécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.) ainsi que la gouvernance internationale des sujets globaux. 45 % des crédits du MEAE seront dévolus au programme 105 en 2026 pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France, au service de trois objectifs qui s'articulent avec l'adaptation de notre outil diplomatique mise en œuvre dans le cadre de l'Agenda de la transformation :

1 - « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », dans le droit fil de la Revue nationale stratégique : y concourent notamment :

- les actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (35,6 M€) en vue de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda transformationnel en Afrique, développer de nouveaux programmes en Europe orientale et dans l'Indopacifique et renforcer nos coopérations dans la lutte contre la criminalité organisée, l'immigration irrégulière ou la cybercriminalité ;
- la protection des communautés françaises assurée par le centre de crise et de soutien (5,3 M€), dans le but d'anticiper et de préparer notre réseau diplomatique à assurer le meilleur soutien à nos communautés, résidentes ou de passage, dans les situations de crises qui peuvent les toucher ;
- la sécurisation et l'entretien des implantations du MEAE en France et à l'étranger, qui relèvent de la direction de la sécurité diplomatique (81 M€) et de la direction des immeubles et de la logistique (116,3 M€). Cet investissement reste une priorité pour assurer notre autonomie stratégique dans un contexte de multiplication des situations d'urgence, notamment pour les postes diplomatiques situés dans des pays en crise, et adapter notre réseau ;
- les moyens de la direction de la communication et de la presse (16 M€) seront renforcés pour détecter, analyser et répondre aux campagnes dans le champ informationnel qui ciblent notamment les intérêts français.

2 - « Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » : le financement de plus de 80 organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments (768 M€) marque la volonté de la France d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions globales. L'Europe constitue notre premier cercle d'influence et notre priorité principale.

Les contributions internationales de la France représenteront 61 % des crédits du programme en 2026 et seront versées :

- au titre des opérations de maintien de la paix (OMP) et du budget ordinaire de plusieurs organisations relevant du système des Nations unies ou liées à celui-ci (AIEA, UNESCO, Cour pénale internationale...) ;
- à des organisations œuvrant pour les droits de l'Homme, la paix, la sécurité et la coopération (Conseil de l'Europe, OTAN, OCDE, OSCE, Institut du monde arabe, Facilité européenne pour la paix...).

3 - « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité » : le MEAE poursuivra en 2026 la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation, initié depuis 2023 à la suite des États généraux de la diplomatie, en concentrant ses efforts sur :

- l'amélioration de la formation des agents et des pratiques de travail collaboratives (montée en puissance de l'académie diplomatique et consulaire, égalité professionnelle, renforcement de la coordination interministérielle) (18 M€) ;
- la mise à niveau de nos infrastructures numériques pour anticiper et parer les menaces en adaptant nos réseaux de communication aux enjeux de cybersécurité et poursuivre les chantiers stratégiques engagés en matière de recours à l'intelligence artificielle (60 M€) ;
- le fonctionnement d'un réseau diplomatique et consulaire (110,9 M€) en constante évolution à l'étranger (une centaine de projets de relocalisation en cours d'étude ou de réalisation), en poursuivant en outre l'objectif de maintenir l'état du patrimoine immobilier et d'améliorer son efficacité énergétique (mise en place fin 2025 de notre première ambassade à énergie positive à Canberra). En 2026, le MEAE maintiendra une capacité de pilotage stratégique du réseau de l'État à l'étranger, en recherchant la rationalisation et l'optimisation, notamment par le renforcement de la coordination au travers du comité interministériel des réseaux internationaux de l'État (CORINTE).

Enfin, les moyens de la direction du protocole (35,2 M€) contribueront à conforter notre rôle et promouvoir nos positions à l'international, en particulier dans le cadre de deux grands rendez-vous en 2026 : la présidence du G7, en particulier lors du sommet prévu à Évian en juin, et le sommet Africa Forward, coorganisé avec le Kenya à Nairobi en mai.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

INDICATEUR 1.3 : Lutte contre la désinformation et communication stratégique

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.2 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

INDICATEUR 2.3 : Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 3.4 : Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Modifications méthodologiques ponctuelles portant sur le périmètre et l'unité de mesure (indicateurs « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires » et « Lutte contre la désinformation et communication stratégique »), de manière à fiabiliser la mesure de la performance.

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

L'action de la DCSD (Direction de la coopération de sécurité et de défense) poursuit son développement géographique et thématique dans le monde entier, en particulier en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Amérique Latine et Caraïbes, ainsi qu'en Europe continentale. Un fort accent est mis sur l'enseignement de la langue française aux forces de défense et de sécurité locales, afin d'élargir l'influence de la France en dehors de la francophonie. L'appui à la lutte contre la criminalité organisée et contre l'immigration illégale est également une constante de l'activité de la DCSD, dans la plupart des régions du monde, en coopération avec les partenaires européens. La promotion de la féminisation des forces de défense et de sécurité locales reste aussi une constante de l'action de la DCSD. A titre d'exemple, la 7^e session du ToT ONU (2024), formation de formateurs aux opérations de maintien de la paix, organisée à Paris par la DCSD conjointement avec le ministère des Armées, le ministère de l'Intérieur et l'Organisation internationale de la Francophonie, a fait apparaître un taux de féminisation exceptionnel de 33 %.

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) participe également à l'objectif via la rédaction de fiches « Conseil aux voyageurs ». En 2024, le nombre de consultations a atteint 21,9 millions, en baisse par rapport à 2023 (26,5 millions). Il a connu un pic en 2021, en pleine période du COVID, durant laquelle un record a été atteint (63 millions de visites). Depuis ce pic, le nombre de consultations demeure bien supérieur à celui de la période avant Covid, contre 9,4 millions en 2019. Ces fiches, hébergées sur le site France-Diplomatie, sont actualisées H24 et 365 jours par an, et contribuent au bon déroulement des déplacements de nos compatriotes à l'étranger. Elles couvrent 193 pays, et constituent une référence pour les professionnels dans l'organisation de leurs activités à l'étranger. Le processus d'élaboration des fiches est certifié ISO 9001-2015 par l'AFNOR, ce qui garantit sa fiabilité et la robustesse du service, dans une perspective d'amélioration continue.

Le CDCS organise également une réponse téléphonique pour aider et/ou localiser les ressortissants français à l'étranger lors de crises. Le nombre de répondants est calibré au mieux en fonction du volume d'appels entrant : le temps d'attente doit être réduit au plus court. Il reste cependant soumis à des variations significatives en fonction des crises, des pics d'appel et du type d'échange. La moyenne annuelle peut être dégradée par un pic massif ou par des contextes rendant les appels moins urgents et plus longs. En 2024, 3 crises ont nécessité l'activation d'une cellule de réponse téléphonique. Au total 4 250 appels ont été reçus avec un temps **d'attente moyen pondéré de 0,369 minutes** :

- 26 secondes lors des troubles en Haïti ;
- 19 secondes lors de l'opération terrestre israélienne au Liban ;
- 18 secondes lors du séisme au Vanuatu.

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	94	87	95	95	95	95
Coût unitaire des formations par élève et par jour de formation	€	4 750	5000	5130	54	55,6	57,3
Part de femmes participant aux formations	%	8	8,5	8	8,7	8,7	8,7

Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (Direction de la coopération de sécurité et de défense).

Mode de calcul : « **Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense** » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés.

« **Coût unitaire des formations par élève et par jour de formation** » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés et par jour de formation. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR). L'indicateur a été modifié pour 2026, en rapportant le coût à la journée de formation, afin de neutraliser la dispersion des formations selon leur durée. Il en résulte la rupture de continuité observée dans la série temporelle.

« **Part des femmes participant aux formations** » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

En Afrique, les formations se sont étendues à de nouveaux partenaires afin d'approfondir l'interopérabilisation des forces régionales et d'étendre l'influence grâce à une politique d'enseignement du français. Un effort est aussi porté sur l'aide à la lutte contre l'immigration irrégulière. Dans la zone ANMO, la DCSD poursuit une politique de consolidation de ses points d'appui dans le Golfe, visant à la signature de contrats. La coopération qui a été stoppée avec l'Algérie et renforcée avec le Maroc, reste dépendante de l'évolution des relations bilatérales.

En Indopacifique, l'année 2025 a permis de renforcer l'empreinte régionale de la DCSD, via la montée en puissance du Centre régional d'études maritimes au Sri Lanka. La DCSD a poursuivi son action « Académie du Pacifique », label visant à renforcer l'offre de formation en matière de sécurité et de défense pour les États insulaires.

La coopération continue de se renforcer en Ukraine et en Mer Noire, suite à la création de 4 postes de coopérants en 2024. Dans les Balkans, l'accord international établissant le C3BO entre en vigueur le 18 août 2025 : ce Centre devrait être une organisation internationale dotée des privilèges afférents dans les mois à venir.

En Amérique latine, la DCSD mène une coopération sur des compétences à forte valeur ajoutée visant à contribuer à la stabilité et au rayonnement des collectivités territoriales. Le programme d'Appui à la lutte contre la criminalité organisée en région Caraïbe s'est élargi tant géographiquement que du point de vue thématique (trafic d'armes et cybercriminalité). La DCSD cherche aujourd'hui à associer ses partenaires européens au programme, pour créer sa première académie régionale de lutte contre la criminalité organisée dans la zone.

1.1.2 « Coût unitaire des formations par élève et par jour de formation »

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile, en France (Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) et à l'étranger (ENVR). La cible 2025 de 5 130 € (52,5 € selon indicateur 2026) est susceptible d'évoluer

en fonction des décisions liées aux contraintes budgétaires. Les prévisions 2026, 2027 et 2028 sont réalisées sur la base de taux d'inflation annuels stables (+3 %).

1.1.3 « Part de femmes participants aux formations »

Dans le cadre du 3^e Plan national d'action Femmes Paix Sécurité de la France, la DCSD mesure la part des femmes bénéficiant d'une formation qu'elle finance. Il faut atteindre une hausse de ce taux, en partant d'un point bas du fait de la faible représentation des femmes au sein des structures de sécurité et de défense des pays partenaires. La DCSD constate une réaction positive de ces derniers à ses incitations, et se mobilise pour soutenir et prolonger au mieux la tendance déjà engagée, car la trajectoire reste instable.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	26 500 000	21 883 082	25 000 000	23 000 000	24 000 000	25 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	97	100	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	minutes	146	22,14	2,5	2,5	2,5	2,5

Précisions méthodologiques

Depuis 2025, l'unité de calcul du temps moyen d'attente d'un appelant est exprimée **en minutes**, alors qu'elle était auparavant exprimée en secondes.

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' par recueil des données analytiques grâce à l'outil Eulérien.

Sous-indicateur 1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours » = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours via l'application CRISENET.

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant » = Nombre de minutes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent.

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »

La baisse récente du nombre de vues est liée à l'essor des réseaux sociaux, qui entraîne une diminution de la consultation des sites internet notamment institutionnels.

Le nombre de pages vues devrait se stabiliser autour de 22 millions en 2025, pour remonter par la suite grâce au lancement du nouveau site France-Diplomatie prévu d'ici la fin 2025, qui facilitera la navigation et offrira de nouvelles fonctionnalités, et à une stratégie de communication renforcée, axée sur la multiplication des partenariats (AMF, aéroports) et sur la diversification des vecteurs (radio, podcasts, Instagram, collaborations avec des influenceurs). Ces actions visent à garantir la qualité et la visibilité des Conseils aux voyageurs auprès du plus grand nombre.

1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Cet objectif est essentiel pour la plupart des cellules de crise : il consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles. La cible pour 2025 et les années à venir demeurent d'approcher le plus possible d'un objectif de 100 %. La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger dans le temps.

En 2025, les cellules de crise ouvertes ont concerné la mise en sécurité des ressortissants français en Iran et Israël, (seuls les ressortissants volontaires à l'évacuation se manifestaient) et la mise en œuvre d'opération de sortie de la bande de Gaza (bénéficiaires identifiés en amont).

1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

En 2025, lors de la crise Israël/Iran, la cellule de réponse téléphonique a reçu 12 000 appels du 12 au 26 juin, avec un temps moyen d'attente de 8 minutes et 32 secondes pour Israël et de 4 minutes et 16 secondes pour l'Iran : les échanges étaient plus longs qu'à l'accoutumée, la réponse téléphonique ayant échangé également à certaines périodes de la crise avec nos ressortissants sur les options disponibles pour leur départ de Tel-Aviv ou de Téhéran (prise de coordonnées détaillées, informations précises sur les vols...).

Pour tenir compte de ces variations sans dégrader l'objectif de disponibilité de la réponse téléphonique, la cible a été portée en 2025 à 2,5 minutes de temps d'attente, et sera maintenue à ce niveau en 2026. Elle est compatible avec la nécessité de répondre rapidement et reste ambitieuse au regard du volume d'appels à absorber lorsqu'une crise touche une communauté française de grande taille.

Afin de faciliter la prise d'information par les répondants, le CDCS a mis en place en 2024 une nouvelle version de son logiciel de recensement et de suivi des situations individuelles. Le vivier des répondants, volontaires du MEAE ou bénévoles de la Croix-Rouge française, est régulièrement formé à son utilisation.

INDICATEUR

1.3 – Lutte contre la désinformation et communication stratégique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE	%	Sans objet	Sans objet	11,4	10	11	11
Nombre de notes flashes et d'alertes mail transmises au COLMI (Comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information)	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	40
Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	320

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de la communication et de la presse (DCP)

Mode de calcul :

Les indicateurs sont créés dans la loi de finances pour 2025.

Sous-indicateur 1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE » = Moyenne de progression des abonnés sur les comptes en français et en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, russe, arabe) Twitter, Facebook, LinkedIn et YouTube du MEAE.

Sous-indicateur 1.3.2 « Nombre de notes flashes et d'alertes mail transmis au COLMI (comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information) » = Somme de l'ensemble des notes flash et des mails adressés à l'ensemble des partenaires COLMI.

Sous-indicateur 1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique » = Total des interventions médiatiques en ON des diplomates du MEAE et des briefings en OFF avec des journalistes (comptage manuel).

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.3.1 « Accroissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du MEAE »

L'évolution enregistrée en 2025 (+5,8 %) est inférieure à la prévision initiale (+11,4 %), principalement en raison d'un contexte de croissance plus modérée sur les réseaux sociaux traditionnels (X, Facebook...). Pour 2026, nous retenons

un objectif de progression plus réaliste (entre 8 et 10 %), en tenant compte des performances observées et des perspectives à court terme.

Nous anticipons une dynamique positive sur 2026 grâce à l'ouverture, il y a peu, de deux nouvelles plateformes : un compte Instagram en anglais et un compte TikTok @francediplo, qui devraient contribuer à élargir notre audience, notamment auprès des publics internationaux et des jeunes générations.

Les cibles pour 2027 (+11 %) et 2028 (+11 %) traduisent une volonté d'accélérer progressivement la croissance, en capitalisant sur la montée en puissance de ces nouveaux canaux, à ajuster en fonction de notre présence sur les canaux de diffusion. Ces cibles restent prudentes car l'évolution des plateformes demeure incertaine à moyen terme (changements d'algorithmes, saturation des audiences, émergence ou disparition de réseaux). Cette incertitude justifie une approche progressive et adaptable pour les années à venir.

1.3.2 « Nombre d'alertes par incident »

L'objectif de suivi n'est pas la réduction immédiate du nombre d'alertes mais au contraire le renforcement du dispositif de détection et de signalement.

Le doublement des notes correspond à une progression maîtrisée et réaliste. De plus les cibles sont tributaires de l'évolution de la situation internationale et des capacités des équipes à absorber les alertes.

1.3.3 « Nombre de prises de paroles de diplomates à l'appui de la communication stratégique »

L'objectif est de mesurer les interventions des diplomates. L'indicateur à ce stade ne comprend que l'intervention des diplomates en France. S'agissant d'un indicateur nouveau, l'augmentation de l'activité est prudente et la cible sera adaptée chaque année à partir des résultats obtenus.

OBJECTIF mission

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les échéances suivantes sont prévues en 2026 :

- L'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) en mai ;
- la 70^e session de la Commission de la condition de la femme en mars ;
- le congrès du Crime en avril ;
- la 81^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre ;
- les 61^e, 62^e et 63^e sessions du Conseil des droits de l'Homme, dont la France est membre jusqu'à fin 2026 ;
- la Conférence internationale de l'initiative mondiale du CICR en faveur du droit international humanitaire, à l'automne ;
- la 3^e réunion ministérielle de la Task-Force de la Coalition mondiale pour l'alimentation scolaire, au premier semestre ;
- la COP17 Désertification en Mongolie en novembre ;
- la Conférence plénipotentiaire de l'Union internationale des télécommunications en novembre.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

La France compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des OI.

En 2026, des réformes profondes des Nations Unies nécessiteront l'engagement de la France :

- Initiative ONU80 en réponse à la crise financière de l'ONU et aux exigences d'efficacité accrues des États membres. Soutenue par la France, elle vise l'ensemble du système de l'ONU et de ses fonds, programmes et agences, par i) La recherche de gains d'efficacité, via l'amélioration du fonctionnement de l'ONU et de ses méthodes de travail ; ii) la réévaluation et la priorisation des mandats ; iii) une revue stratégique pour proposer des réformes structurelles du système.
- Réforme du système de développement : les États membres ont enjoint la Vice-Secrétaire générale des NU à présenter une évaluation indépendante sur la mise en œuvre de la réforme des coordonnateurs résidents en 2026.
- Réforme du système humanitaire, pour rationaliser son fonctionnement et renforcer son efficacité et son impact sur le terrain.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

En 2026, la Direction de l'Union Européenne mettra l'accent sur :

- **Le renforcement de l'Europe de la défense et la poursuite du soutien à l'Ukraine**, dans toutes ses dimensions (militaire, humanitaire, financière y compris reconstruction et préparation à l'élargissement, lutte contre l'impunité, mise en œuvre des sanctions contre la Russie...)
- **La mise en œuvre accélérée d'un agenda européen de souveraineté et d'autonomie stratégique**, en matière de défense, de sécurité, de compétitivité, alors que les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel vont s'engager à partir de septembre 2025 et que les tensions commerciales font peser des risques sur nos entreprises.
- **Poursuivre la consolidation des cercles de solidarité au niveau européen** face aux situations de crise, dans divers formats (franco-allemand, Weimar, « Coalition of Willings »/Ukraine, B8, Med9, E3), impliquant une articulation renforcée entre nos politiques européenne, multilatérale et bilatérale.

INDICATEUR

2.1 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	150	150	150	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	1000	1000	1000	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	20	20	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » = Est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le COPS et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » = Est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour

les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » = Est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.2.1 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

La poursuite du soutien indéfectible à l'Ukraine, notamment l'accompagnement de sa reconstruction, la préparation à l'élargissement de l'UE, les crises internationales, la préparation des Conseils européens et des réunions de la Communauté politique européenne (CPE), la mise en œuvre du programme législatif de la Commission, ainsi que les nombreuses échéances liées à la réforme de l'UE et à la mise en œuvre de ses priorités politiques (sécurité économique, autonomie stratégique, migrations, enjeux budgétaires et de gouvernance, etc.) entraîneront le maintien d'un niveau d'activité élevé.

Sous-indicateur 2.2.2 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Dans le contexte de l'élargissement, de la réforme de l'UE et des transformations engagées au niveau européen en faveur d'un renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégique européenne, les échanges bilatéraux se poursuivront à un rythme soutenu. Ils viendront également soutenir le réengagement en cours de nos partenaires d'Europe centrale et orientale (Pologne depuis le Traité de Nancy du 9 mai 2025) et le renforcement de nos liens avec nos voisins (Allemagne, Italie et Espagne dans le cadre des trois traités bilatéraux, Royaume-Uni notamment), mais également en Europe nordique (partenariat stratégique avec la Norvège, suites de la visite d'État en Suède) et méditerranéenne (finalisation du partenariat stratégique avec Chypre, mise en œuvre des Traités du Quirinal et de Barcelone).

Sous-indicateur 2.2.3 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières, dont l'action est conduite en lien étroit avec la DUE, préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc et du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport et des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle). La DUE est également directement impliquée dans des négociations et dans différentes Commissions.

L'Ambassadeur participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'Ambassadeur et par la DUE est estimé à 20.

INDICATEUR

2.2 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,54	3,11	3,30	3,18	3,18	3,18

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.2.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » = Pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.2.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »

La part des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux devrait légèrement diminuer en 2026 par rapport à la prévision du PAP 2025. Il convient de rappeler que l'objectif pour 2025 comprend la contribution versée dans le cadre de la conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC), ce qui fait entre autres facteurs baisser le volume des contributions environnementales.

INDICATEUR

2.3 – Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies	Nb	8	7	8	8	8	8
Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales	M€	Sans objet	Sans objet	69	111	111	111

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.3.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies » = Montants des contributions volontaires et obligatoires versées par la France au système des Nations Unies par rapport aux autres pays contributeurs tous programmes confondus. Les données utilisées sont publiées chaque année pour l'année N-2 par le Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CEB). Elles intègrent l'ensemble des contributions obligatoires et volontaires versées par la France, tous programmes confondus.

Sous-indicateur 2.3.2 « Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales » = Somme des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales sur les programmes 105 et 209.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.3.1 « Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies »

En 2023*, les contributions (obligatoires et volontaires) versées par la France aux Nations Unies (ONU, agences spécialisées, fonds et programmes) s'élevaient à près de 1,5 milliard de dollars américains, ce qui a permis à la France de se maintenir au huitième rang des contributeurs, sous l'effet combiné d'une augmentation de ses contributions volontaires et de la baisse des contributions d'autres pays. Elle figure parmi les 10 premiers contributeurs de 25 organisations des Nations Unies, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ou le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Compte-tenu de l'effet combiné de la baisse de notre quote-part pour les contributions obligatoires et de la baisse des contributions volontaires versées en majeure partie sur les programmes 105 et 209, une baisse du classement de la France parmi les principaux contributeurs pourrait avoir lieu.

Sous-indicateur 2.3.2 « Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales »

Les contributions volontaires versées par le MEAE sont un levier pour l'influence de la France dans le système multilatéral, d'autant plus dans le contexte de baisse des quotes-parts et des contributions françaises aux budgets réguliers des organisations.

* Derniers chiffres disponibles du Secrétariat des chefs de coordination de l'ONU (CEB).

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La performance du programme s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat. La démarche de performance continuera d'être renforcée, à travers le développement d'outils de suivi internes et une approche interministérielle du pilotage des réseaux à l'étranger.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,9	14,9	14,8	Sans objet		
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	12,08	13,54	10,65	10,71	10,71	10,71
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	27,74	28,71	35,46	27,47	27,47	27,47

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique, Direction des affaires financières

Mode de calcul :

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 145 127 m² pour la France et 1 643 304 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Nota bene : La notion de SUN n'étant plus utilisée, l'ancien indicateur « **Ratio SUN / Poste de travail** » n'est pas renseigné.

Sous-indicateur 1 - « Ratio entretien courant / SUB »

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les sites en France (8,7 M€) et dans l'ensemble des postes à l'étranger (10,4 M€).

Cette activité concerne les petits travaux liés à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les travaux urgents indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie, etc.). Elle constitue une priorité afin d'éviter d'avoir recours par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus onéreuses pour le budget de l'État.

En administration centrale, une part significative des crédits est affectée au marché multitechnique et multiservices des sites franciliens dont le renouvellement a eu lieu fin 2024. L'augmentation annuelle contractuelle des tarifs des prestations forfaitaires, liée à divers indices, explique en grande partie la hausse de ce ratio.

L'anticipation d'une cible d'un niveau inférieur à celle atteinte ces dernières années est conforme au cadre budgétaire.

Sous-indicateur 2 - « Ratio entretien lourd / SUB »

Dans le cadre d'un rééquilibrage budgétaire progressif entre la dotation du ministère sur le compte d'affectation spéciale 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et le programme 105 au profit de ce dernier, la dotation consacrée à l'entretien lourd à l'étranger avait atteint 60 M€ en CP en 2024 (contre 17 M€ en 2020), mais les mesures de régulation en cours de gestion, nécessaires à la tenue de l'exécution du budget de l'État, ont eu pour effet de réduire la consommation des crédits en 2024 eu égard à cette dotation initiale (44 M€).

Il en est de même pour les opérations d'entretien lourd menées en centrale, certains chantiers démarrés plus tardivement que prévu en raison des incertitudes ayant généré des paiements inférieurs à ceux attendus (rénovation des ascenseurs du quai d'Orsay, rénovation de l'enveloppe de la RPOCDE en raison de délais d'approvisionnement importants et d'une préparation du chantier complexe car en site occupé).

La cible révisée sur le triennal est conforme au cadre budgétaire.

INDICATEUR transversal ***3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	228	Sans objet	NA	NA	NA	
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	118	Sans objet	NA	NA	NA	
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	2	15,9	1,3	46,4	46,4	46,4
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	22	44,4	0	55,6	55,6	55,6

Précisions méthodologiquesSources des données : Direction des immeubles et de la logistiqueMode de calcul

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés. La dernière application du TOP 50 est entrée en production en 2023. Les cibles sont renseignées en NA car plus aucun projet du TOP 50 n'est en développement au MEAE depuis cette date.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Projets SIC**

La dernière application du TOP 50 est entrée en production en 2023. Les cibles sont renseignées en NA car plus aucun projet du TOP 50 n'est en développement au MEAE depuis cette date.

Grands projets immobiliers

Pays	Projets Initialisation	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	7,7	5	5
Mexique	Restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico	2022	7,7	13,5	3	6

Le coût et la durée de l'opération de réfection des façades du Palais Farnèse à Rome sont désormais stabilisés. Concernant la restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico, le coût prévisionnel a augmenté sensiblement et s'établit désormais à 13,5 M€ du fait de l'évolution de certains éléments de programme (notamment révision des surfaces construites, typologie du permis de construire). Le nouveau montant sera soumis à validation de la commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (CIME).

INDICATEUR transversal ***3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1,14	2,54	1	2,54	2,54	2,54

Précisions méthodologiques**Source des données :** mission ministérielle des achats (MMA).**Mode de calcul :**

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée totale des marchés. Les gains sont ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Pour 2026, la cible correspond à la réalisation anticipée de 2025, soit 2.54 M€.

La cible du PAP 2025 (1 M€) sera dépassée en 2025 grâce à :

- la mise en place de solutions d'études de la concurrence 'Benchmark', auprès d'autres services de l'État, d'autres administrations achetant des prestations similaires dans des conditions comparables,
- des besoins justement dimensionnés, sur des périmètres élargis,
- l'optimisation de la mutualisation,

Le renforcement de ces éléments, couplé à la professionnalisation de la fonction achats au sein de la Mission Ministérielle des Achats, doit permettre de maintenir la performance en 2026 et au-delà.

INDICATEUR**3.4 – Poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femme/homme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Score obtenu à l'index égalité professionnelle	Nb	Sans objet	82	86	86	86	86

Précisions méthodologiques

Le « score » s'entend au sens du décret n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 relatif aux modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État. Il est calculé à partir d'indicateurs de mesure des écarts portant sur les rémunérations des fonctionnaires et des agents contractuels, sur les promotions, et sur l'accès aux postes les mieux rémunérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères partant d'un score de 82 points d'indice en 2024, se fixe comme objectif de poursuivre ses efforts afin d'atteindre et de maintenir le score de 86 à l'index d'égalité professionnelle en 2028.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique	81 799 787 83 158 483	47 880 841 44 470 665	0 0	5 006 753 5 066 311	134 687 381 132 695 459	150 000 236 330
02 – Action européenne	11 982 088 12 473 772	15 000 15 000	0 0	159 954 234 165 907 912	171 951 322 178 396 684	0 0
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 93 553 293	0 0	0 0	0 0	90 302 258 93 553 293	0 0
04 – Contributions internationales	0 0	0 0	0 0	644 256 440 602 869 335	644 256 440 602 869 335	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 482 213 82 465 495	5 552 072 5 552 072	0 0	30 077 123 30 077 123	118 111 408 118 094 690	0 0
06 – Soutien	151 995 298 160 080 079	119 722 081 126 669 231	13 043 829 13 611 728	0 0	284 761 208 300 361 038	110 000 280 000
07 – Réseau diplomatique	477 732 191 494 792 971	206 514 983 214 014 984	73 907 044 78 876 039	0 0	758 154 218 787 683 994	5 000 000 14 400 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 178 790 737	0 0	0 0	0 0	172 043 247 178 790 737	0 0
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 214 133 092	0 0	0 0	0 0	206 693 388 214 133 092	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 66 526 786	0 0	0 0	0 0	64 408 720 66 526 786	0 0
12 – Présidence française du G7	0 0	0 20 000 000	0 0	0 0	0 20 000 000	0 0
Totaux	1 339 439 190 1 385 974 708	379 684 977 410 721 952	86 950 873 92 487 767	839 294 550 803 920 681	2 645 369 590 2 693 105 108	5 260 000 14 916 330

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique	81 799 787 83 158 483	47 880 841 44 470 665	0 0	5 006 753 5 066 311	134 687 381 132 695 459	150 000 236 330
02 – Action européenne	11 982 088 12 473 772	15 000 15 000	0 0	159 954 234 165 907 912	171 951 322 178 396 684	0 0
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	90 302 258 93 553 293	0 0	0 0	0 0	90 302 258 93 553 293	0 0
04 – Contributions internationales	0 0	0 0	0 0	644 256 440 602 869 335	644 256 440 602 869 335	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 482 213 82 465 495	5 552 072 5 552 072	0 0	30 077 123 30 077 123	118 111 408 118 094 690	0 0

Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Soutien	151 995 298 160 080 079	125 823 515 132 763 115	15 288 335 15 856 235	0 0	293 107 148 308 699 429	110 000 280 000
07 – Réseau diplomatique	477 732 191 494 792 971	206 506 364 214 006 363	70 138 735 75 115 281	0 0	754 377 290 783 914 615	5 000 000 14 400 000
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	172 043 247 178 790 737	0 0	0 0	0 0	172 043 247 178 790 737	0 0
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	206 693 388 214 133 092	0 0	0 0	0 0	206 693 388 214 133 092	0 0
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	64 408 720 66 526 786	0 0	0 0	0 0	64 408 720 66 526 786	0 0
12 – Présidence française du G7	0 0	0 20 000 000	0 0	0 0	0 20 000 000	0 0
Totaux	1 339 439 190 1 385 974 708	385 777 792 416 807 215	85 427 070 90 971 516	839 294 550 803 920 681	2 649 938 602 2 697 674 120	5 260 000 14 916 330

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
2 - Dépenses de personnel	1 339 439 190 1 385 974 708 1 401 332 564 1 406 463 057		1 339 439 190 1 385 974 708 1 401 332 564 1 406 463 057	
3 - Dépenses de fonctionnement	379 684 977 410 721 952 368 201 953 353 201 953	4 460 000 11 916 330	385 777 792 416 807 215 374 213 845 359 213 845	4 460 000 11 916 330
5 - Dépenses d'investissement	86 950 873 92 487 767 92 487 767 92 487 767	800 000 3 000 000	85 427 070 90 971 516 91 044 887 91 044 887	800 000 3 000 000
6 - Dépenses d'intervention	839 294 550 803 920 681 803 920 681 803 920 681		839 294 550 803 920 681 803 920 681 803 920 681	
Totaux	2 645 369 590 2 693 105 108 2 665 942 965 2 656 073 458	5 260 000 14 916 330	2 649 938 602 2 697 674 120 2 670 511 977 2 660 642 470	5 260 000 14 916 330

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie LFI 2025 PLF 2026	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
2 – Dépenses de personnel	1 339 439 190 1 385 974 708	0 0	1 339 439 190 1 385 974 708	0 0
21 – Rémunérations d'activité	1 053 412 103 1 081 060 271	0 0	1 053 412 103 1 081 060 271	0 0
22 – Cotisations et contributions sociales	276 273 104 291 054 689	0 0	276 273 104 291 054 689	0 0
23 – Prestations sociales et allocations diverses	9 753 983 13 859 748	0 0	9 753 983 13 859 748	0 0
3 – Dépenses de fonctionnement	379 684 977 410 721 952	4 460 000 11 916 330	385 777 792 416 807 215	4 460 000 11 916 330
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	379 684 977 410 721 952	4 460 000 11 916 330	385 777 792 416 807 215	4 460 000 11 916 330
5 – Dépenses d'investissement	86 950 873 92 487 767	800 000 3 000 000	85 427 070 90 971 516	800 000 3 000 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	86 950 873 92 487 767	800 000 3 000 000	85 427 070 90 971 516	800 000 3 000 000
6 – Dépenses d'intervention	839 294 550 803 920 681	0 0	839 294 550 803 920 681	0 0
61 – Transferts aux ménages	5 006 753 5 066 311	0 0	5 006 753 5 066 311	0 0
64 – Transferts aux autres collectivités	834 287 797 798 854 370	0 0	834 287 797 798 854 370	0 0
Totaux	2 645 369 590 2 693 105 108	5 260 000 14 916 330	2 649 938 602 2 697 674 120	5 260 000 14 916 330

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	83 158 483	49 536 976	132 695 459	83 158 483	49 536 976	132 695 459
02 – Action européenne	12 473 772	165 922 912	178 396 684	12 473 772	165 922 912	178 396 684
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	93 553 293	0	93 553 293	93 553 293	0	93 553 293
04 – Contributions internationales	0	602 869 335	602 869 335	0	602 869 335	602 869 335
05 – Coopération de sécurité et de défense	82 465 495	35 629 195	118 094 690	82 465 495	35 629 195	118 094 690
06 – Soutien	160 080 079	140 280 959	300 361 038	160 080 079	148 619 350	308 699 429
07 – Réseau diplomatique	494 792 971	292 891 023	787 683 994	494 792 971	289 121 644	783 914 615
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	178 790 737	0	178 790 737	178 790 737	0	178 790 737
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	214 133 092	0	214 133 092	214 133 092	0	214 133 092
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	66 526 786	0	66 526 786	66 526 786	0	66 526 786
12 – Présidence française du G7	0	20 000 000	20 000 000	0	20 000 000	20 000 000
Total	1 385 974 708	1 307 130 400	2 693 105 108	1 385 974 708	1 311 699 412	2 697 674 120

Crédits de titre 2 : pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2025, les effectifs et dépenses de personnel des trois autres programmes du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (programmes 151, 185 et 209) sont regroupés au sein du programme 105. Depuis cette date, quatre actions additionnelles comportant uniquement des crédits de titre 2 sont intégrées au programme 105.

ÉVOLUTION DU PERIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère, l'ensemble des effectifs ainsi que la masse salariale des programmes 151, 185 et 209 ont été transférés vers le programme 105. La nouvelle maquette budgétaire, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025, permet une simplification et une amélioration du suivi budgétaire, ainsi qu'une gestion plus dynamique des effectifs du ministère.

Il s'agit de la première évolution majeure de la maquette budgétaire du ministère depuis la promulgation de la LOLF.

Quatre actions LOLF supplémentaires ont été créées au sein du programme 105 pour pouvoir continuer à flécher les ETP en fonction des programmes auxquels les agents concourent, conformément à l'article 7-I-2° de la LOLF (« un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre [...] un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère »).

La réforme de la nomenclature permet une simplification du pilotage budgétaire (notamment en fin de gestion), garantit un niveau de détail qui fiabilise l'analyse des écarts entre les projets annuels de performances et l'exécution ainsi qu'une plus grande exactitude de la comptabilité budgétaire et donc une meilleure redevabilité devant le Parlement.

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants		-496 754	-298 366	-795 120			-795 120	-795 120
Réintégration MINARM postes personnel de soutien du MINARM auprès du Réseau de l'État à l'étranger	► 212	-496 754	-298 366	-795 120			-795 120	-795 120

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-12,00	
Réintégration MINARM postes personnel de soutien du MINARM auprès du Réseau de l'État à l'étranger	► 212	-12,00	

La réforme interministérielle des réseaux de l'État à l'étranger avait conduit, dans un souci d'optimisation du pilotage et de la gestion des personnels de soutien, au transfert de 12 postes en « équivalent temps plein » (ETP) du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » vers le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » (convention du 16 janvier 2023 relative à la participation en personnel de soutien du ministère des Armées aux réseaux de l'État à l'étranger).

La spécificité des emplois relevant du domaine de la défense, le ministère des Armées a opté, en accord avec le MEAE, pour le rétro-transfert de ces 12 ETPT pour une meilleure fluidité de la gestion de ces postes.

MESURES DE PERIMETRE

Aucune mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2026.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2025	Effet des mesures de périmètre pour 2026	Effet des mesures de transfert pour 2026	Effet des corrections techniques pour 2026	Impact des schémas d'emplois pour 2026	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2025 sur 2026	dont impact des schémas d'emplois 2026 sur 2026	Plafond demandé pour 2026
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	3 099,00	0,00	0,00	0,00	+42,16	+26,23	+15,93	3 141,16
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	2 814,00	0,00	-7,00	0,00	+25,66	+22,41	+3,25	2 832,66
1103 - CDD et volontaires internationaux	2 292,00	0,00	0,00	0,00	-9,49	-4,65	-4,84	2 282,51
1104 - Militaires	646,00	0,00	-5,00	0,00	-1,86	0,00	-1,86	639,14
1105 - Agents de droit local	5 041,00	0,00	0,00	0,00	+4,83	+4,83	0,00	5 045,83
Total	13 892,00	0,00	-12,00	0,00	+61,30	+48,82	+12,48	13 941,30

Le plafond en ETPT du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) s'élève à 13 941 ETPT en incluant le solde des transferts en base PLF 2025 de -12 ETPT détaillé dans la partie transferts en ETPT.

L'évolution du plafond d'emplois du programme 105 de +49 ETPT est due :

- à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2025 de +75 ETPT ;
- au solde des transferts de -12 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	324,00	76,00	8,17	324,00	250,00	7,58	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	66,00	56,00	8,17	66,00	0,00	7,58	0,00
CDD et volontaires internationaux	1 161,00	0,00	7,53	1 161,00	0,00	7,58	0,00
Militaires	203,00	0,00	7,47	203,00	0,00	7,58	0,00
Agents de droit local	617,00	0,00	7,58	617,00	0,00	7,58	0,00
Total	2 371,00	132,00		2 371,00	250,00		0,00

Le périmètre des flux d'entrées et de sorties des catégories d'emplois G1 et G2 est modifié à partir de 2025. Les mouvements internes (G1 vers G2 et G2 vers G1), qui sont propres au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sont neutralisés afin d'assurer une meilleure visibilité.

SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2026 est de 132 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre d'un tiers par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2025	PLF 2026	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2026	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2025 sur 2026	dont impact du schéma d'emplois 2026 sur 2026
Administration centrale	3 799,00	3 838,54	-12,00	0,00	0,00	+38,89	+24,61	+14,28
Services à l'étranger	9 447,00	9 463,62	0,00	0,00	0,00	+24,21	+24,21	0,00
Autres	646,00	639,14	0,00	0,00	0,00	-1,80	0,00	-1,80
Total	13 892,00	13 941,30	-12,00	0,00	0,00	+61,30	+48,82	+12,48

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2026
Administration centrale	0,00	3 726,00
Services à l'étranger	0,00	9 566,00
Autres	0,00	628,00
Total	0,00	13 920,00

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	1 535,42
02 – Action européenne	166,26
03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	935,08
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	368,23
06 – Soutien	4 173,93
07 – Réseau diplomatique	2 141,01

Action / Sous-action	ETPT
08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"	1 423,72
09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"	2 326,48
10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"	871,17
12 – Présidence française du G7	0,00
Total	13 941,30

Les 13 941 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre et des ministres délégués ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions et organes de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres États de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 3 : DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT À LA DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il convient de noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui reflète la diversité des métiers de la DGM ;

- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :
 - des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives ;
 - des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels :

- des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère ;
- des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;
- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;
- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires du MEAE ou des VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles ;
- de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

Action 8 : DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT À LA SOLIDARITE A L'EGARD DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Cette action rassemble les personnels relevant :

- des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il convient de noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM.
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :
 - des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives.
 - des établissements culturels pluridisciplinaires, établissements dotés de l'autonomie financière : les établissements dotés de l'autonomie financière ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont

financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels :

- des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère.
- des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.
- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière : ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.
- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires ou VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.
- des quelques experts techniques mis à la disposition des institutions des pays partenaires encore rattachés au MEAE, la plupart d'entre eux relevant désormais des opérateurs.

Action 9 : DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT A L'OFFRE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ AUX FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger :

a-Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en lien avec l'action du centre de crise et de soutien ;

b-Offre de services administratifs aux Français de l'étranger

Action 10 : DÉPENSES DE PERSONNEL CONCOURANT A L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE VISA

L'activité d'instruction et de délivrance des visas (instruction des dossiers par les postes consulaires, lutte contre la fraude, pilotage et suivi des prestataires de service extérieur, activité de directive et conseil aux postes, de gestion des recours et participation à l'élaboration des normes).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2025-2026	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
108,00	1,82	0,00

Le MEAE a pour objectif d'assurer la formation de 108 apprentis. Ainsi, 105 recrutements sont d'ores et déjà fermes et 3 sont en cours de recrutement pour un montant prévisionnel de 1,82 M€.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2025	PLF 2026
Rémunération d'activité	1 053 412 103	1 081 060 271
Cotisations et contributions sociales	276 273 104	291 054 689
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	192 853 767	204 376 039
– Civils (y.c. ATI)	162 182 301	171 675 873
– Militaires	30 671 466	32 700 166
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	83 419 337	86 678 650
Prestations sociales et allocations diverses	9 753 983	13 859 748
Total en titre 2	1 339 439 190	1 385 974 708
Total en titre 2 hors CAS Pensions	1 146 585 423	1 181 598 669
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

La ligne « Prestations sociales et allocations diverses » intègre une prévision de dépenses de 12,7 M€ au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi pour 317 bénéficiaires.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2025 retraitée	1 144,57
Prévision Exécution 2025 hors CAS Pensions	1 148,81
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025–2026	-0,50
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,74
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-1,79
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-1,96
Impact du schéma d'emplois	4,26
EAP schéma d'emplois 2025	4,26
Schéma d'emplois 2026	0,00
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	3,68
GVT positif	9,09
GVT négatif	-5,42
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	3,94
Indemnisation des jours de CET	1,79
Mesures de restructurations	0,00
Autres	2,15
Autres variations des dépenses de personnel	25,15
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	25,15
Total	1 181,60

Les montants inscrits dans la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » / « rebasage de dépenses au profil atypique » concernent l'indemnisation des jours compte épargne-temps et l'attribution de produits visas.

Le solde du glissement vieillesse-technicité (GVT) est évalué à 3,68 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à 9,09 M€ (soit 0,79 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -5,42 M€ (-0,47 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »).

Le montant affiché dans la ligne « Autres » de la rubrique « autres variations des dépenses de personnel » s'élève à 25,15 M€ et comprend notamment les crédits prévisionnels nécessaires pour couvrir l'extension en année pleine de l'effet change-prix 2025, une prévision de l'effet-prix 2026 et la couverture de la mesure coût-vie des agents de droit local.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	63 476	64 117	64 758	32 447	32 775	33 103
Titulaires et CDI dans le réseau	150 080	151 596	153 112	36 199	36 565	36 931
CDD et volontaires internationaux	92 832	93 770	94 707	34 672	35 022	35 373
Militaires	131 487	132 815	134 143	33 880	34 222	34 564
Agents de droit local	32 467	32 795	33 123	27 922	28 204	28 486

L'évolution des coûts moyens résulte des facteurs suivants :

- passage au programme unique (depuis le 1^{er} janvier 2025) ;
- effets des change-prix trimestriels sur l'indemnité de résidence à l'étranger ;
- application de la convergence des rémunérations des agents contractuels avec celles des titulaires dans le réseau culturel et de coopération.

MESURES CATEGORIELLES

Dans le cadre du PLF 2026, le MEAE ne dispose pas d'enveloppe au titre des mesures catégorielles.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	2 404	3 350 000		3 350 000
Logement	215	2 000 000		2 000 000
Famille, vacances	85	600 000		600 000
Mutuelles, associations	11 800	400 000		400 000
Prévention / secours	3 215	600 000		600 000
Autres	3 000	370 700		370 700
Total		7 320 700		7 320 700

La délégation à la solidarité et à l'engagement (DSE) est un service de la direction des ressources humaines. Elle a pour mission d'accompagner les agents en administration centrale dans le cadre d'une politique sociale toujours

plus étoffée, d'assurer une meilleure conciliation entre activité professionnelle et vie personnelle et enfin de répondre aux enjeux de santé et de sécurité au travail.

En 2025, la DSE a mis en place une plateforme de consultations de psychologues destinée aux agents et à leurs conjoints via un marché pluriannuel, signé avec le cabinet ACCA Professionnels. La plateforme, dédiée aux problématiques strictement personnelles ou familiales, est ouverte aux agents du MEAE sans distinction de statut, de lieu d'affectation ou de nationalité et à leur conjoint. Les consultations, assurées par des psychologues expérimentés, sont disponibles en quatre langues.

En 2024 et 2025, la DSE a renforcé le nombre de places en crèches. Elle consacre près de 600 k€ à la petite enfance et envisage de pérenniser cet effort annuel au-delà de 2026, conformément à l'engagement du ministère dans le cadre du « Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». A cet effet, un marché pluriannuel de quatre ans a été signé en 2023 avec le prestataire LPCR (Les petits chaperons rouges) et accroît l'effort en faveur des agents les plus fragiles, les attributions étant faites en priorité sur la base de critères sociaux (monoparentalité, fragilité familiale, handicap, etc.).

L'enveloppe allouée à la restauration collective sera fortement revue à la hausse en 2026 afin de tenir compte de l'inflation, du projet de relocalisation des services en Île-de-France (convention restauration sur le site de Spallis qui accueille 250 agents depuis septembre 2025) et surtout par la nécessité de passer un marché de restauration collective pour le site nantais du ministère qui accueille 1.200 agents. Cette prestation, qui était assurée par une association interne relevant de la loi 1901 (ADOS), sera désormais pilotée par la DSE qui a lancé à cet effet un appel d'offres afin d'identifier un prestataire de restauration collective. Le coût est estimé à 3,6 M€ pour 4 ans, soit 900 k€ par an.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux et, dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'hébergement d'urgence.

Le montant des subventions aux associations sera revu à la baisse, notamment celle accordée à l'ADOS, dès lors qu'elle n'aura plus à assurer la charge de la restauration nantaise. Enfin, la fin du référencement de la Mutuelle des affaires étrangères (MAEE) et la mise en place de la protection sociale complémentaire au 1er janvier 2026 permettront à la DSE de dégager des économies de l'ordre de 1,6 M€.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
182 657 703	0	1 326 047 893	1 309 459 284	215 500 720

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026
215 500 720	184 892 037 14 916 330	9 430 102	4 309 832	1 952 418
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026
1 307 130 400 14 916 330	1 126 807 375 0	120 349 001	54 693 010	20 197 343
Totaux	1 326 615 742	129 779 103	59 002 842	22 149 761

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
85,23 %	9,10 %	4,14 %	1,53 %

Justification par action

ACTION (4,9 %)

01 – Coordination de l'action diplomatique

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	49 536 976	49 536 976	236 330	236 330
Dépenses de fonctionnement	44 470 665	44 470 665	236 330	236 330
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 470 665	44 470 665	236 330	236 330
Dépenses d'intervention	5 066 311	5 066 311	0	0
Transferts aux ménages	5 066 311	5 066 311	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	83 158 483	83 158 483	0	0
Dépenses de personnel	83 158 483	83 158 483	0	0
Rémunérations d'activité	64 863 617	64 863 617	0	0
Cotisations et contributions sociales	17 463 281	17 463 281	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	831 585	831 585	0	0
Total	132 695 459	132 695 459	236 330	236 330

ACTION 1

01 – Coordination de l'action diplomatique

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 49,5 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	15 530 500
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	950 000
Accueil de personnalités	700 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	750 000
Conférences internationales	11 410 000
Distinctions honorifiques	200 000
Interprétation et traductions	695 955
Missions et voyages officiels	354 545
Manifestations intermédiaires	470 000

La dotation proposée en PLF 2026 pour la direction du protocole d'État et des événements diplomatiques s'élève à 15,1 M€ (hors missions et voyages officiels), dont 7,7 M€ pour son enveloppe annuelle classique et 7,4 M€ de crédits exceptionnels destinés à couvrir l'organisation de deux conférences internationales mentionnées *infra*.

La dotation proposée en PLF 2026 pour les visites de chefs d'État étrangers s'élève à 0,95 M€. Elle est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, visites officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers (CEG) en France.

Une dotation de 0,7 M€ est prévue pour couvrir les prestations liées à l'accueil et au départ des personnalités étrangères reçues en France. Elle concernera les frais d'ouverture des salons et pavillons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg.

Concernant les dépenses liées aux déplacements à l'étranger du Premier ministre dans le cadre de ses activités internationales, une dotation de 0,75 M€ est envisagée pour couvrir, d'une part, l'organisation des missions préparatoires (précurseurs, médecin, protocole, sécurité) et, d'autre part, les déplacements pour les membres de la délégation officielle.

Une dotation de 11,4 M€ pour les conférences internationales intègre notamment 7,5 M€ dédiés au Sommet Africa Forward de Nairobi les 11 et 12 mai 2026, correspondant au budget prévisionnel de la participation française (hors coût de la sécurité et du forum d'affaires).

L'action 12 « Présidence française du G7 » présente plus en détails les dépenses liées au Sommet du G7 à Évian du 14 au 16 juin 2026, pour lesquelles 20 M€ sont prévus en PLF, hors coût des réunions ministérielles qui seront financées par les ministères organisateurs à partir de leurs budgets propres.

0,2 M€ sont demandés sur l'activité distinctions honorifiques attribuées aux personnalités étrangères. Les dépenses couvrent l'achat d'insignes (légion d'honneur, palmes académiques, arts et lettres, ordre national du mérite).

L'enveloppe des frais d'interprétation et de traduction de 0,69 M€ couvre les frais du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et des ministres délégués mais également les prestations livrées pour le Premier Ministre et la Présidence de la République.

Le budget des missions et voyages officiels (0,35 M€) couvre essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions liées aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger, à l'instar du prochain sommet du G7 qui se tiendra à Évian. Ces missions sont essentielles à la bonne préparation de ces événements.

0,47 M€ sont demandés pour couvrir les frais liés à l'organisation de manifestations intermédiaires. Il s'agit de conférences réunissant des experts et/ou des hauts fonctionnaires étrangers autour du ministre ou des ministres délégués, organisées à l'hôtel du ministre ou au centre de conférences du ministère.

2) État-major

	AE = CP
ÉTAT MAJOR total	12 260 513
Déplacements ministériels	5 934 195
Dépenses fonctionnement de l'hôtel ministre	2 031 750
Subventions cabinets	1 080 080
Interventions - dont subventions du CAPS	1 267 237
PIPA	1 125 160
CNEMA	69 250
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	752 841

Les frais de déplacements ministériels, dotés en PLF 2026 à hauteur de 5,9 M€, couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Quatre cabinets émargent sur cette activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité gouvernementale, au contexte international et aux rendez-vous internationaux. Le maintien en 2026 du montant de la LFI 2025 permettra de garantir un volume adapté de déplacements ministériels dans un contexte géopolitique sous tension.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre (2 M€) correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre des ministres délégués. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir notre diplomatie auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés à l'hôtel du ministre ou au château de la Celle Saint-Cloud. Toutefois, tous les événements organisés à l'hôtel du ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur ce budget de fonctionnement. Certaines dépenses relèvent de la direction de la communication et de la presse ou du service du protocole. Ces événements peuvent prendre diverses formes comme l'organisation de manifestations internationales de grande ampleur en lien avec l'actualité diplomatique, l'organisation de repas officiels ou de réceptions lors de la visite d'une personnalité étrangère. Les enveloppes de représentation du ministre et des ministres délégués dont les montants sont fixés annuellement par le Premier ministre, sont incluses dans les crédits de fonctionnement.

Les subventions des cabinets et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) permettent notamment d'accorder des subventions à près d'une centaine d'associations et de financer des dépenses d'intervention de nature interministérielle.

Les autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique sont dotées à hauteur de 0,75 M€. Elles auront pour objet de financer des dépenses contraintes, et souvent de nature interministérielle (Forum de Paris pour la paix, commission mixte franco-algérienne...).

Les crédits d'intervention du CAPS permettent de couvrir le coût des experts techniques internationaux gérés par Expertise France et de renforcer le soutien aux *think tanks* français produisant des travaux de recherche sur des thèmes liés à la politique étrangère de la France.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA (Programme d'Invitation des Personnalités d'Avenir), programme piloté par le CAPS dont l'objet est d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France, seront préservés par rapport à la LFI 2025 (1,1 M€).

Enfin, 0,07 M€ sont destinés, comme en LFI 2025, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication stratégique

	AE = CP
COMMUNICATION STRATEGIQUE total	16 455 963
Acquisition d'information, de documentation, d'outils	2 875 600
Actions de communication événementielle et de partenariats	959 000
Communication stratégique	12 054 620
Subventions aux associations de presse diplomatique	34 000
Invitations de journalistes étrangers	532 743

La dotation de 16,5 M€ est destinée à financer les dépenses liées au fonctionnement de la direction de la communication et de la presse en administration centrale et dans le réseau. Les crédits sont en hausse par rapport à l'année dernière (+10 M€) en raison de la montée en puissance de la communication stratégique.

Cette dotation complémentaire de +10 M€ est demandée pour renforcer les outils permettant de faire face aux nouvelles menaces informationnelles dans le monde. Elle permettra de mener des campagnes de communication à 360° à l'étranger et de renforcer les outils de veille pour en doter l'ensemble du réseau diplomatique. En effet, la désinformation constitue une menace directe pour la souveraineté et la crédibilité internationale de la France, car elle fragilise la confiance des citoyens, alimente les ingérences étrangères et affaiblit l'influence diplomatique du pays. C'est pourquoi cette évolution est essentielle pour garantir l'atteinte de nos objectifs d'informations en matière de détection et de riposte aux productions informationnelles hostiles. Elle s'ajoute aux 2 M€ d'actions de communication dont la direction était déjà dotée (pour un total de 12 M€ au titre de la communication stratégique).

couvrant ainsi les campagnes de communication, les sites web du ministère (France diplomatie) et des postes, le fonds d'innovation des postes.

Concernant l'activité d'acquisition d'information, de documentation et d'outils pour 2,9 M€, cette dotation couvre l'achat et la distribution de titres de presse, la souscription d'abonnements dématérialisés au profit des cabinets ministériels, des agents en administration centrale et dans le réseau à l'étranger. De plus, cette action prend en charge des études et des activités de veille stratégique.

Les actions de communication événementielle, qui s'élèvent à 0,9 M€ (événements ponctuels, événements plus récurrents et publications), visent notamment à renforcer la compréhension par les Français des missions ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de son réseau, et notamment de son rôle du au service de leurs intérêts. Le programme « hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers, doté de 0,5 M€, permet à des journalistes du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et sur les réseaux sociaux afin de contribuer à la promotion de la France dans le monde.

Le ministère apporte son appui aux associations de presse diplomatique (0,03 M€) porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore à marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total	5 290 000
Fonctionnement	3 585 000
Gestion des crises	1 500 000
Subventions	205 000

Dans le cadre du plan de sécurité et de lutte anti-terroriste, le Centre de crise et de soutien (CDCS) bénéficiera en 2026 d'une dotation budgétaire de 5,29 M€ (+0,04 M€ par rapport à 2024). Cette mesure nouvelle est liée à la hausse du coût de l'abonnement à l'outil d'intelligence artificielle First Alert.

Cette dotation est composée d'un montant de base de 3,58 M€ de crédits de fonctionnement.

Le centre de crise et de soutien a pour mission de former les postes à la gestion de crise et de gérer les crises, tant sur le volet sécuritaire que sur le volet humanitaire. Sur le programme 105, ses moyens sont répartis de la manière suivante :

- 2,16 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- 0,5 M€ pour le renouvellement des dotations des postes en stocks de sécurité, équipements projetables ainsi que la fourniture de consommables médicaux ;
- 0,2 M€ pour la formation à la gestion de crise ;
- 0,725 M€ pour les dépenses de fonctionnement courant du CDCS.

Des moyens de gestion de crise sont programmés à hauteur de 1,5 M€ et mobilisables à tout instant.

Des subventions (titre 6), d'un montant total de 0,2 M€, seront allouées aux associations de victimes et d'aide aux victimes : France victimes (FV), la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) ainsi que l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION (6,6 %)**02 – Action européenne**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	165 922 912	165 922 912	0	0
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000	0	0
Dépenses d'intervention	165 907 912	165 907 912	0	0
Transferts aux autres collectivités	165 907 912	165 907 912	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	12 473 772	12 473 772	0	0
Dépenses de personnel	12 473 772	12 473 772	0	0
Rémunérations d'activité	9 729 542	9 729 542	0	0
Cotisations et contributions sociales	2 619 492	2 619 492	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	124 738	124 738	0	0
Total	178 396 684	178 396 684	0	0

Action N° 2**02 – Action européenne**

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 165,9 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (165,1 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,8 M€ en AE et CP).

1. L'action européenne hors contributions

	AE = CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total	765 578
Communication du ministre délégué chargé de l'Europe	15 000
Subventions du ministre délégué chargé de l'Europe	750 578

Ces crédits permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation, et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils permettent également de financer le fonds démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne.

2. Les contributions européennes

	AE = CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	165 157 334

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2026 sont en hausse par rapport à la LFI 2025 (+6 M€), compte tenu de la hausse des prévisions budgétaires pour le Conseil de l'Europe. Ils se présentent de la façon suivante :

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE=CP
CdE	Conseil de l'Europe	55 968 370
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	1 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 638 964
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	104 100 000
TOTAL		165 157 334

(i) Conseil de l'Europe

Les négociations budgétaires du Conseil de l'Europe pour le biennium 2026-2027 se tiendront de septembre à fin novembre 2025. La négociation pour le budget biennal 2024-2025 a abouti à un montant total de 617 M€ sur budget ordinaire en 2024 (+35 M€) et à un budget ajusté de 655 M€ en 2025 (dont 414 M€ issus des contributions obligatoires des États membres).

La contribution totale de la France en 2026 est en hausse par rapport à 2025 (estimation de +61,5 M€). La part prise en charge par le MEAE serait de 55 M€, contre 49 M€ en LFI 2025. Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- Un effort plus important en faveur de l'Ukraine et du nouveau Pacte démocratique dès la première année du prochain biennium (2026-2027) : la part prise en charge par le budget ordinaire du plan d'action pour l'Ukraine et du nouveau Pacte démocratique, augmenterait de près de 15 M€ (+2 M€ pour le MEAE) ;
- La taxe de solidarité additionnelle, dont le paiement pourrait s'élever à près de 16 M€ (dont près de 2 M€ pour le MEAE) ;
- La mise en place progressive de deux nouveaux mécanismes du Conseil de l'Europe destinés à lutter contre l'impunité des crimes commis par la Russie en Ukraine (+1,6 M€).

(ii) Union européenne

Le maintien des crédits alloués au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) à 0,5 M€ doit consolider son rôle comme instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme, aux médias indépendants et à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a augmenté depuis sa création en 2013.

Le financement de la contribution française à la Facilité européenne pour la paix (FEP) est réparti entre le MEAE, pour ce qui relève des mesures d'assistance (pilier II) à caractère non létal, et le ministère des armées pour le pilier I (opérations) et la part létale du pilier II.

La participation du MEAE est estimée pour 2026 à 104 M€ (montant identique à la LFI 2025).

ACTION (3,5 %)**03 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	93 553 293	93 553 293	0	0
Dépenses de personnel	93 553 293	93 553 293	0	0
Rémunérations d'activité	72 971 568	72 971 568	0	0
Cotisations et contributions sociales	19 646 192	19 646 192	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	935 533	935 533	0	0
Total	93 553 293	93 553 293	0	0

Les éléments relatifs à la diplomatie culturelle et d'influence sont retracés dans le PAP du programme 185.

ACTION (22,4 %)**04 – Contributions internationales**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	602 869 335	602 869 335	0	0
Dépenses d'intervention	602 869 335	602 869 335	0	0
Transferts aux autres collectivités	602 869 335	602 869 335	0	0
Total	602 869 335	602 869 335	0	0

ACTION**04 – Contributions internationales**

Au 1^{er} janvier 2026, la présentation des crédits dans l'action 04 évolue pour passer d'une présentation par type de contributions à une présentation par thématique (opérations de maintien de la paix, paix et sécurité internationale (hors OMP), promotion du multilatéralisme).

1. Opérations de maintien de la paix (OMP) – 205 386 678 €

La quote-part des États contributeurs est mise à jour tous les trois ans. Le barème du budget des opérations de maintien de la paix est fondé sur le revenu national brut et comporte un système de dégrèvements et de plafonds. La baisse des contributions aux OMP en 2026 par rapport à la LFI 2025 (-15 M€) s'explique par la diminution de la quote-part française (4,6 % pour la période 2025-2027 contre 5,3 % au précédent triennium).

Les contributions aux OMP étant payables en dollars américains, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci.

BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies à la Somalie	20 434 445
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban	22 689 994
FISNUA	Force intérimaire de Nations Unies à Abiyé	13 479 918
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 080 745
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 958 019
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	3 187 434
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	48 639 219
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	52 040 417
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	37 300 265
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2 576 215
	TOTAL	205 386 677,80

2. Paix et sécurité internationale – 105 277 034 €

Cette sous-action présente les efforts consentis par la France pour maintenir la paix et renforcer la sécurité internationale. Elle offre une image détaillée des participations en euros ou en devises aux organisations, institutions, programmes ou conventions internationales liés à la sécurité, au désarmement et au contrôle des armements (hors OMP).

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions PSI,		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	14 565 307
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 636 780
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	4 148 579
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 771 660
Autres contributions		3 141 577
(A) Contributions en euros aux organisations des Nations unies		28 263 903
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	50 650 000
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	19 306 753
Autres contributions		1 074 221
(B) Contributions en euros aux organisations hors Nations unies		71 030 974
OTICE-USD	Organisation Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires	3 383 007
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 034 106
UNIDIR	Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement	169 811
Autres contributions		395 233
(C) Contribution en dollars aux organisations des Nations unies, en équivalent euros		5 982 157
Total contributions internationales pour la paix et sécurité internationale		105 277 034

Les contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) s'élèvent à 50,65 M€, soit 48 % des crédits dédiés au maintien de la paix et à la sécurité internationale. Viennent ensuite l'AIEA (20,24 M€, soit 19 %) et l'OSCE (19,31 M€, soit 18 %).

3. Promotion du multilatéralisme – 292 205 623 €

La promotion du multilatéralisme présente les autres contributions versées, notamment aux structures spécialisées dans la protection des droits humains, la justice internationale, le développement, la protection de l'environnement et la régulation économique.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions PM		AE = CP
CPI	Cour Pénale Internationale	17 360 278
OAA-EUR	Organisation des NU pour l'alimentation et l'agriculture	7 850 000
UNESCO	Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture	5 863 012
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement	2 414 311
CCNUCC	Convention contre le changement climatique	1 788 825
Autres contributions		1 214 376
(A) Contributions en euros aux organisations des Nations unies		36 490 802
ONU	Organisation des Nations unies	116 690 443
OMS	Organisation mondiale de la santé	11 408 954
OAA-USD	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 705 660
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement	9 173 354
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	6 367 020
Autres contributions		4 871 175
• Contributions en dollars aux organisations des Nations unies, en équivalent euros		159 216 606
OIT	Bureau international du travail	15 711 230
OMS	Organisation mondiale de la santé	12 904 095
OMC	Organisation mondiale du commerce	8 238 429
Autres contributions		9 997 430
• Contributions en autres devises aux organisations des Nations unies, en équivalent euros		46 851 184
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	23 902 892
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres contributions,		2 189 673
(B) Contributions en euros aux organisations hors Nations unies		48 346 565
• Contributions en dollars aux organisations hors Nations unies, en équivalent euros		162 767
• Contributions en autres devises aux organisations hors Nations unies, en équivalent euros		1 137 700
Total contributions internationales pour la promotion du multilatéralisme		292 205 623

Les contributions à l'Organisation des Nations unies (budget régulier de l'ONU et participation aux programmes des Jeunes experts associés et des Volontaires des Nations unies) s'élèvent à 116,7 M€, soit 40 % des crédits consacrés à la promotion du multilatéralisme. Viennent ensuite l'OCDE (23,9 M€, soit 8 %) et la CPI (17,4 M€, soit 6 %).

ACTION (4,4 %)**05 – Coopération de sécurité et de défense**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	35 629 195	35 629 195	0	0
Dépenses de fonctionnement	5 552 072	5 552 072	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 552 072	5 552 072	0	0
Dépenses d'intervention	30 077 123	30 077 123	0	0
Transferts aux autres collectivités	30 077 123	30 077 123	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	82 465 495	82 465 495	0	0
Dépenses de personnel	82 465 495	82 465 495	0	0
Rémunérations d'activité	64 323 086	64 323 086	0	0
Cotisations et contributions sociales	17 317 754	17 317 754	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	824 655	824 655	0	0
Total	118 094 690	118 094 690	0	0

ACTION 5**05 – Coopération de sécurité et de défense**

La direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires en matière de sécurité internationale et des Français à l'étranger dans une logique de défense des intérêts français et d'influence à long terme. A l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du programme 105 dédiés à cette coopération (action 5) s'élèvent hors titre 2 à 35,6 M€ et se décomposent pour 2026, hors masse salariale, en 30,1 M€ de crédits d'intervention et en 5,5 M€ de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération structurelle de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'intérieur et des armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 293 coopérants en 2025, dont 230 coopérants militaires techniques et 63 experts techniques internationaux. Elle mène également des projets structurants de renforcement capacitaire via des académies de formation (Écoles nationales à vocation régionales et des projets associant bailleurs nationaux ou internationaux (AFD, UE) et des opérateurs (Expertise France, CIVIPOL, etc.).

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées dans le cadre des grandes priorités thématiques et régionales de l'action diplomatique de la France. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, de la protection civile, de l'action de l'État en mer et de la sécurité et la sûreté maritimes, du Cyberespace et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération

structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

1. Dépenses de fonctionnement

	AE = CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT total	5 552 072
Soutien des coopérants	2 662 072
Changement de résidence et installation des coopérants et de leurs familles	1 800 000
Frais de missions des coopérants et des stagiaires	970 000
Activités de rayonnement et de soutien de la direction de la coopération de sécurité et de défense	120 000

Dans le cadre de l'activité des dépenses de fonctionnement, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 4,5 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles, ainsi que le soutien des coopérants dans le cadre des projets. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,1 M€. Les frais de mission recouvrent les dépenses liées aux transports des stagiaires et des coopérants pour 1 M€.

2. Dépenses d'intervention

	AE = CP
DÉPENSES D'INTERVENTION total	30 077 123
Formations en sécurité-défense-développement	21 264 916
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	3 913 860
Aide logistique directe aux partenaires	4 898 347

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le MEAE au regard des directives gouvernementales françaises. Elles s'élèvent à 30,1 M€.

La DCSD apporte son soutien au renforcement des capacités de ses partenaires (États et organisation régionales) dans les domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Ces actions déclinent toute une gamme de savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées.

La DCSD accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger et au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements) ainsi que la mise en place et la conduite d'actions structurantes de renforcement capacitaire associant des partenaires étrangers, des bailleurs internationaux et des opérateurs. Ces actions peuvent s'appuyer sur des écoles et académies ou prendre place dans le cadre de projets de long terme co-financés par l'UE (ALCORCA, GPS, projets DEFEND, etc.).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux et multilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du renforcement de l'État de droit et de la protection des populations en fournissant une expertise aux services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires (du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à

contribution dans le cadre des formations dispensées (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;

- du renforcement capacitaire dans le domaine de la sécurité intérieure, de la lutte contre le terrorisme, de la réforme des forces armées et de la lutte contre la migration irrégulière et les trafics (stupéfiants, cybercriminalité, traité des êtres humains, etc.) ;
- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- de l'expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées.

Sont ainsi mis en œuvre :

- Des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaires ;
- Des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales ;
- De l'appui au service de santé des armées pour accroître ses capacités par le biais de formations et de soutien aux hôpitaux militaires ;
- Du développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions d'intervention se décomposent plus précisément de la manière suivante :

	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	12 294 190
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	5 416 990
Formation à l'étranger hors ENVR	684 766
Enseignement du français	2 868 970
Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)	21 264 916
Expertise auprès des armées	1 789 773
Expertise des forces de sécurité intérieure	2 124 087
Total ingénierie de sécurité et de défense	3 913 860
Appui à l'acquisition de capacités matérielles	4 398 347
Acheminement des matériels et équipements	500 000
Total aide logistique directe aux partenaires	4 898 347
Total dépenses d'intervention	30 077 123

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 21,3 M€. La formation recouvre en priorité les principaux modes d'action suivants :

(i) la formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France (12,3 M€). Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants :

- La formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
- La formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
- L'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
- Les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.

(ii) La formation en école nationale à vocation régionale – ENVR (5,4 M€). La DCSD est partenaire aujourd'hui de vingt-quatre ENVR situées dans douze États. Essentiellement établies en Afrique

Subsaharienne, notamment au Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Djibouti, Cameroun, ou Gabon, une expansion du réseau a été réalisée par l'ouverture d'une école au Monténégro en 2022 et d'une autre au Sri Lanka en 2024. La DCSD contribue également à la formation ainsi qu'au financement des écoles à statut international (EIVR) et des centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances, de la criminalité environnementale ou encore de la cybersécurité/criminalité. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins exprimés.

(iii) L'enseignement du français (2,9 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,9 M€. L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

(i) l'expertise auprès des forces de défense (1,8 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, études, instruction et entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.

(ii) L'expertise auprès des forces de sécurité intérieure (2,1 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :

- La lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ;
- La police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ;
- La police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
- L'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 4,9 M€. L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), équipement des centres de formation notamment

des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

ACTION (11,2 %)

06 – Soutien

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	140 280 959	148 619 350	280 000	280 000
Dépenses de fonctionnement	126 669 231	132 763 115	280 000	280 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	126 669 231	132 763 115	280 000	280 000
Dépenses d'investissement	13 611 728	15 856 235	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 611 728	15 856 235	0	0
Titre 2 (dépenses de personnel)	160 080 079	160 080 079	0	0
Dépenses de personnel	160 080 079	160 080 079	0	0
Rémunérations d'activité	124 862 461	124 862 461	0	0
Cotisations et contributions sociales	33 616 817	33 616 817	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 600 801	1 600 801	0	0
Total	300 361 038	308 699 429	280 000	280 000

06 – Soutien

L'action n° 6 « Soutien » concerne le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 140,3 M€ en AE et 148,6 M€ en CP.

1) Administration générale

	AE	CP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	26 249 112	25 466 312
Frais de mission des services en France – hors DGAM	5 272 845	5 272 845
Frais de mission des services en France - DGAM	2 087 225 €	2 087 225 €
Frais de représentation des services en France hors DGAM	524 275	524 275
Frais de représentation des services en France - DGAM	38 000	38 000
Archives	1 995 604	1 995 604
Valise diplomatique	6 897 098	6 897 098
Fonctionnement des services en IDF	6 931 186	6 148 386
Fonctionnement des services à Nantes	850 000	850 000
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	400 000	400 000
Achats en France et dépenses exceptionnelles	522 228	522 228
Parc automobile	730 651	730 651

Les activités des frais de mission des services en France DGAM et hors DGAM sont liées à l'activité politique et logistique du ministère, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. L'achat de billets dit « à contraintes » (tarifaires ou de trajets) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent.

La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est améliorée par le raccordement à un outil de réservations en ligne (SBT) qui facilite l'accès à des tarifications négociées avec Air France, et par le pilotage exigeant du marché voyageur (notifié le 2 septembre 2024, pour une durée de deux ans renouvelables) et du développeur de l'application Notilus. Le ministère est engagé dans une démarche de formation et de sensibilisation des directions et services, afin d'améliorer la politique de réservations des vols et des hébergements dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation du ministère.

Les frais de représentation des services en France DGAM et hors DGAM permettent aux différentes directions politiques et géographiques, ainsi qu'aux ambassadeurs thématiques, d'organiser diverses manifestations et réceptions dans le cadre de leurs activités diplomatiques. La ligne supporte toutes les dépenses induites par ces événements (y compris sonorisation, traiteur, restaurants...).

La dotation de la direction des archives permettra de mener des actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et d'expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives.

La dotation de fonctionnement de la valise diplomatique est équivalente à celle de 2025. Au cours de l'année 2025, plusieurs marchés ont été renouvelés tels que les marchés stockiste, fret ainsi que le marché de sacs diplomatiques. D'autres marchés, notamment le marché de fret hors-norme, les scellés ainsi que le marché de tri et confection en charge de la préparation des valises et du fret diplomatiques seront reconduits courant 2026. Le renouvellement de plusieurs marchés en 2025 intègre une hausse des coûts, s'ajoutant à une hausse des révisions tarifaires annuelles pour les marchés en cours, qui se répercutent sur le budget de la valise diplomatique. Ces augmentations seront couvertes par des rétablissements de crédits pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « multi-technique multi-service » (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets), l'entretien des espaces verts ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires

pour les réceptions, services de traiteur et restauration, etc.). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadrices et des ambassadeurs.

L'activité achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, sur un marché UGAP, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément à la politique gouvernementale de transition écologique. La flotte comprend aujourd'hui près de 40 % de véhicules électriques ou hybrides. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile sont également imputées sur cette activité.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	17 993 438
Académie diplomatique et consulaire	5 439 058
Solidarité et engagement	7 896 363
Divers dont MAD et frais de justice	1 850 000
Accompagnement des contractuels	202 500
VI, apprentis, stagiaires	2 102 225
Organisation concours et examens professionnels	503 292

Le budget alloué à l'Académie diplomatique et consulaire s'élève en 2026 à 5,44 M€. Il intègre et consolide les programmes antérieurs à la préfiguration de l'ADC, ainsi qu'une offre renouvelée de formations et missions, validée par le Ministre. Les prévisions visent en particulier les activités du département des réseaux (réserve diplomatique et citoyenne, académie diplomatique d'été), du département recherche-action (séminaires, « fabrique de la diplomatie ») et du département de la coopération internationale.

L'activité divers recouvre les prises en charge d'aménagements de postes de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers et informatiques ainsi que des prestations. Des actions de communication et de sensibilisation autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charge ainsi que la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Sont par ailleurs imputées sur cette activité les dépenses relatives aux frais de justice), aux remboursements de certaines mises à disposition entrantes, et à l'impression des annuaires diplomatiques.

Les crédits de l'activité ont par ailleurs vocation à financer les dépenses relatives à l'organisation et au pilotage des élections professionnelles.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des contractuels (0,2 M€) sera essentiellement dévolu aux besoins prévisionnels pour les frais de gestion des allocations d'aide. Les prévisions de dépenses au titre de la politique d'attractivité sont réduites à 0,03 M€ contre 0,45 M€ en 2025, principalement par la réalisation d'économies sur l'achat d'objets promotionnels.

L'enveloppe de l'activité volontaires internationaux, apprentis, stagiaires permet de couvrir les besoins relatifs à la couverture sociale des VIA (0,9 M€), en hausse par rapport à 2025. Les dépenses consacrées aux stages et apprentissages sont maintenues au niveau de 2025.

L'activité organisation concours et examens professionnels, nouvellement créée dans la nomenclature en 2025, s'attache à l'organisation des concours (réservations des salles, corrections des copies et évaluations orales des candidats).

3) Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	60 512 548	60 022 280
Services bureautiques		
Postes de travail	13 904 000	13 904 000
Solutions d'impression	648 000	648 000
Télécommunications individuelles	2 484 000	2 484 000
Services d'infrastructures		
Services d'hébergement applicatif	6 197 000	6 197 000
Services de transport de données	14 452 298	14 259 200
Services de sécurité du SI	4 176 500	4 176 500
Services applicatifs		
Domaine ressources humaines	2 916 640	2 916 640
Domaine finances	1 183 050	1 183 050
Domaine gestion documentaire	1 882 980	1 882 980
Domaine action diplomatique	1 973 400	1 973 400
Domaine des moyens généraux	1 466 630	1 656 930
Services mutualisés		
Domaine transverse innovation	2 340 500	2 140 500
Domaine outillage DNUM	4 786 650	4 790 180
Services de sécurité du SI - prestation	2 100 000	1 809 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du numérique (DNUM). Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE.

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communication, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. Avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élève à 60,5 M€ en AE et 60 M€ en CP.

Services bureautiques

L'activité postes de travail concerne le maintien en condition opérationnelle (MCO) des postes Itinéo /Éole et la poursuite du déploiement de la flotte d'Itineo. Il intègre également l'infogérance des postes ainsi que le passage à Windows 11. Sont également pris en compte des éléments tels que la communication unifiée, les études sur le poste Hybride.

L'activité solutions d'impression, au-delà du maintien en condition opérationnelle, connaîtra une évolution limitée du parc d'imprimantes (réseau et individuelle) avec la poursuite du projet de modernisation.

Les crédits en matière de télécommunications individuelles sont dévolus à la gestion de la téléphonie individuelle avec les équipements (smartphone et téléphonie fixe) et la consommation associée, ainsi que la téléphonie fixe et son infogérance.

Services d'infrastructures

Cette ligne budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère. Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (14,5 M€). D'importants investissements réalisés les années précédentes font évoluer à la hausse les coûts de MCO et de réseau, notamment Orange. Il est également prévu de continuer la modernisation du câblage des postes afin de poursuivre les investissements réalisés en 2025.

Les services d'hébergement applicatifs regroupent l'exploitation et le MCO du datacenter du MEAE (Paris et Nantes), et ses coûts d'hébergement (6,2 M€). Ils intègrent également les coûts du projet Bluemind (messagerie). Les coûts de la maintenance liés aux licences sont de plus en plus élevés. A titre d'exemple, le coût des licences VMWARE a

augmenté de 300 % en 2025. Au-delà de la continuité du projet de gestion de l'obsolescence entamé depuis 2 ans, il n'est pas prévu d'autres transformations importantes des datacenters en 2026.

L'activité services de sécurité (4,2 M€) porte sur les coûts liés au MCO de la sécurité du SI et des réseaux de télécommunications, y compris le réseau satellitaire. A ce titre, ces coûts augmentent régulièrement, notamment la maintenance pour les moyens de communication satellitaire.

Les dépenses de prestations des services de sécurité du SI s'élèvent à 1 M€. Elles sont, depuis 2025, distinctes de l'activité « Services de sécurité du SI », ce qui explique la baisse de l'activité sécurité du SI de ce montant par rapport à 2025.

Services applicatifs

Le domaine ressources humaines (2,9 M€ en AE) comprend essentiellement les maintiens en condition opérationnelle des applications (Porthail – portail des démarches RH, PrevoirRH...) ainsi que les évolutions obligatoires. Cette enveloppe est renforcée pour mener à bien le projet de refonte du SIRH.

Les crédits prévus pour le domaine finances (1,2 M€) sont destinés aux développements et maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS dédié à la gestion comptable à l'étranger. Seules les dépenses de MCO/MCS sont présentées au budget. La principale application concernée est Crocus (0,9 M€).

1,9 M€ sont consacrés à la zone fonctionnelle gestion documentaire, pour le maintien en condition opérationnelle des portails tels que Saphir, Portail et Doc.

Le domaine action diplomatique (2 M€ en AE) recouvre les applications importantes du ministère dans le cadre de ses actions diplomatiques dans le monde, telles que la mise en œuvre du Passeport diplomatique biométrique ou le MCO de Diplomatie dans sa version actuelle. Le développement et la mise en œuvre de la nouvelle version de l'application Diplomatie sont en revanche reportés.

Il inclut également la poursuite du programme « La fabrique incubateur » qui est issu de l'initiative portée par la DNUM en 2024 au travers d'un appel à idées. Ce programme, issu d'une sélection d'idées innovantes, a permis le test et la mise en œuvre de 8 incubateurs débutés en 2024 dont le déploiement se poursuivra en 2026 et les années suivantes. Ce programme permettra chaque année de déployer les expérimentations réussies de l'année précédente et de faire émerger de nouvelles idées.

Les crédits du domaine des moyens généraux (1,5 M€) sont consacrés aux projets tels que Phèdre, projet débuté en 2024 qui va porter la plateforme SIG du ministère. Il intègrera des expérimentations de nouvelles technologies permettant une gestion plus efficace des informations des Français localisés à l'étranger en cas de crise. Ce projet a débuté en 2024 et se poursuivra en 2026.

La modernisation et le développement de fonctionnalités avancées pour la solution applicative permettant la gestion des crises au CDCS (applications Crisenet 2 et Fildariane) sont en outre nécessaires. Une enveloppe est également prévue pour l'application Conseils aux voyageurs.

Services mutualisés

Le domaine transverse innovation couvre essentiellement la mise en œuvre de la plateforme data ainsi que le développement des cas d'usage lancés en 2024 et 2025 (+0,5 M€). Les projets basés sur l'intelligence artificielle tels que le projet de « Transcription et traduction » seront poursuivis. Autre exemple, le projet concernant « l'orientation de la plateforme de DiplolA » devrait débuter fin 2025 et se poursuivre en 2026. L'objectif est le développement de 2 cas d'usages supplémentaires (à déterminer en fonction des études qui seront menées en 2025) en 2026 puis une accélération sur les années suivantes à 3 cas d'usages par an. Cette activité a également vocation à accompagner les agents de la DNUM dans leurs pratiques afin de faire face aux enjeux que sont la gestion éco-responsable et le développement de mode de travail en agilité.

Le domaine outillage DNUM concerne les dépenses liées aux besoins techniques nécessaires aux phases de développement, notamment la Nouvelle Forge, Diploconnect, Diplodémarche, Grist. Cette activité reprend l'activité « Domaine Gestion du SI ». La hausse de cette activité s'explique par le transfert depuis l'activité action diplomatique des dépenses liées à la mise en place du centre de compétences *Low code / No code*.

Le budget des services de sécurité du SI – prestation (2,1 M€), créée en 2025, couvre les prestations pour le pilotage de la sécurité des SI (audits de codes, homologation, sécurisation de l'infrastructure). Le montant prévu en 2026 sur cette activité correspond à un transfert de l'activité « Sécurité du SI » avec un budget constant. La hausse de cette activité permettra le lancement de la mise en œuvre des dispositions de la feuille de route SecnumEtat publiée par les services du Premier Ministre.

4) Politique immobilière

	AE	CP
IMMOBILIER total	21 882 975	31 494 434
Entretien et maintenance courants à Nantes	1 000 000	1 000 000
Entretien et maintenance courants IDF	8 301 000	7 750 000
Locations et charges locatives en IDF	4 335 759	4 543 946
Énergie et fluides Nantes	500 000	1 200 000
Énergie et fluides en Île-de-France	1 700 000	3 579 765
Décoration et patrimoine	1 400 000	1 400 000
Loyer La Courneuve	0	5 130 000
Entretien lourd France	4 646 216	6 890 723

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés multi-techniques et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché multi-techniques-multi-services qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien courant et de maintenance préventive et curative.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement depuis 2025 le paiement du loyer et des charges annuelles du bâtiment Spallis (Seine-Saint-Denis), pris à bail pour une durée de 5 ans pendant les travaux du projet ERA (extension et réhabilitation de l'aile des archives du quai d'Orsay). Les autres dépenses financées sont le loyer du site de la valise diplomatique à Châtillon, les quotes-parts du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain et du boulevard des Invalides, refacturées respectivement par les ministères des armées et de l'intérieur ainsi que les taxes foncières, de balayage et de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE en France.

L'enveloppe énergies et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La fourniture d'électricité et de gaz est gérée dans le cadre de deux accords-cadres interministériels portés par la direction des achats de l'État, qui font l'objet d'engagements juridiques tous les 2 ans.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français (hôtel du ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud notamment) ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Le budget sert, enfin, à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobiliers et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger.

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5,1 M€.

L'activité entretien lourd France fait l'objet d'une dotation de 4,6 M€ en AE et 6,9 M€ en CP. Le périmètre couvre l'ensemble des sites de Paris et Nantes. Au Quai d'Orsay, seront entamés les travaux de rénovation complète du sous-sol comprenant les cuisines de l'hôtel du ministre (environ 60 000 convives par an) afin de reprendre le fonctionnement de l'ensemble des espaces dédiés aux préparations de repas au niveau du rez-de-chaussée de l'hôtel du ministre. Une enveloppe sera également consacrée aux travaux d'installation d'un transformateur électrique et d'un groupe électrogène, ainsi qu'à la mise en conformité de la sécurité incendie. Les bâtiments administratifs attenants au chantier de l'aile des archives devront être rénovés (travaux de rénovation énergétique, d'isolation thermique notamment). Le projet majeur en Île-de-France, ERA est financé sur le CAS 723.

A Nantes, les opérations majeures telles que l'extension du centre des archives diplomatiques (47 km linéaires) et à horizon 2030, la rénovation des sites administratifs de Breil, sont en cours de programmation. La définition des besoins se fait conjointement avec la direction de l'immobilier de l'État.

La valise diplomatique, située sur le site actuel de Châtillon, devra être transférée à horizon 2030 sur celui de la Courneuve. Des études, voire un concours de maîtrise d'œuvre, pourrait être lancés en 2026. L'estimatif du coût de l'opération est de l'ordre de 17 M€.

Au château de la Celle-Saint-Cloud, d'importants travaux de rénovation sont à mener, estimés à hauteur de 7 M€. Des études seront également menées en 2026.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SÉCURITÉ FRANCE total	13 642 886
Contrats de gardiennage en France	8 700 000
Sécurité passive en France (fonctionnement)	1 600 000
Sécurité incendie	2 767 612
Sécurité passive en France (investissement)	575 274

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et d'accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE parisiens et à Nantes s'élève à 8,7 M€. Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. Cette ligne budgétaire est en augmentation en 2026 afin de tenir compte de l'inflation dans le secteur de la sécurité, particulièrement en tension ces dernières années. Cette ligne comprend également les frais de gardiennage ponctuel pour les dispositifs de sûreté liés aux événements et conférences organisés au CCM, à l'hôtel du ministre, au château de la Celle-Saint-Cloud, les formations obligatoires des personnels de la direction de la sécurité diplomatique, des collaborateurs de la gendarmerie nationale, etc.

En raison des travaux conduits pour le projet d'extension-réhabilitation (ERA) du Quai d'Orsay, certains services ont été relocalisés en Île-de-France, sur le site Spallis. Un dispositif de gardiennage sur ce site sera déployé dès 2025 pour un coût évalué à 0,45 M€ par an.

1,6 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. En raison de la prise en charge des contrats d'accueil, de gardiennage et de maintenance des équipements de sûreté, les investissements de sécurité des sites français s'élèveront à 0,575 M€ en 2026. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive.

L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est principalement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril, pour les sites parisiens et nantais.

ACTION (29,2 %)**07 – Réseau diplomatique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	292 891 023	289 121 644	14 400 000	14 400 000
Dépenses de fonctionnement	214 014 984	214 006 363	11 400 000	11 400 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	214 014 984	214 006 363	11 400 000	11 400 000
Dépenses d'investissement	78 876 039	75 115 281	3 000 000	3 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	78 876 039	75 115 281	3 000 000	3 000 000
Titre 2 (dépenses de personnel)	494 792 971	494 792 971	0	0
Dépenses de personnel	494 792 971	494 792 971	0	0
Rémunérations d'activité	385 938 517	385 938 517	0	0
Cotisations et contributions sociales	103 906 524	103 906 524	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 947 930	4 947 930	0	0
Total	787 683 994	783 914 615	14 400 000	14 400 000

ACTION**07 – Réseau diplomatique****1) Fonctionnement des ambassades**

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	110 961 181
Fonctionnement courant	55 133 874
Frais de représentation de la RP UNESCO	47 307
Frais de représentation	13 000 000
Voyages et missions statutaires	16 000 000
Formation linguistique	780 000
Gratification des stagiaires	1 300 000
Énergie et fluides postes	15 000 000
Téléphone et internet postes	6 500 000
Contentieux et transactions sur contrats ADL	500 000
Véhicules et gros matériels	2 500 000

Les crédits de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires sont répartis entre 177 postes (160 budgets pays et 17 budgets de représentations permanentes). Depuis la réforme interministérielle de mutualisation des moyens de support en LFI 2019, le budget du fonctionnement d'une ambassade concerne l'ensemble de ses services et de ses sites (ambassade, résidence, logements de l'État). Ces crédits sont gérés localement par les secrétaires généraux d'ambassade (SGA), sous la responsabilité des chefs de poste, en tant qu'ordonnateurs secondaires.

En application de l'Agenda de la transformation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les budgets de fonctionnement s'inscrivent dorénavant dans une approche de déconcentration, afin de rapprocher la décision budgétaire de l'échelon local, et de simplification en vue d'accroître l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des crédits.

Recouvrant des dépenses récurrentes et majoritairement contraintes, les dépenses de fonctionnement courant comprennent notamment la couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs

de sécurité incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location et maintenance des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile (entretien, carburant et assurances).

Entamé en 2025 et devant se poursuivre en 2026, un nouvel axe d'effort sur les bonnes pratiques en matière d'achat public, doit permettre d'interroger le contenu et le coût des contrats, par une réévaluation de la pertinence des prestations et des possibilités de mise en concurrence. Cet effort est notamment destiné à permettre de contenir sinon stabiliser l'évolution des dépenses. Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire (taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes).

Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à financer les frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO à Paris.

Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. Le coût des denrées alimentaires a fortement augmenté depuis 2022. Pour autant l'enveloppe de crédits allouée aux frais de représentation est restée stable jusqu'en 2023, avec des rééquilibrages ciblés selon les priorités politiques. Le rattrapage opéré en LFI 2024 sera préservé, dans un contexte de reprise de l'activité de représentation, indispensable au rayonnement local et à l'activité d'influence des postes.

Le maintien du niveau de l'enveloppe des CFR (crédits de fonctionnement et de représentation) est indispensable, alors que le réseau s'accroît (ouverture de postes diplomatiques et consulaires), et que l'activité d'influence des postes est particulièrement nécessaire dans le contexte géopolitique actuel (recul de l'influence française en Afrique et lutte contre le sentiment anti-français, volonté d'accroître la présence française dans l'Indo-Pacifique, rôle de la France dans les diverses crises au Moyen-Orient...).

L'activité voyages et missions comprend les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ainsi que le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger.

Après une baisse de -1,7 M€ en LFI 2025 en raison de la stabilisation des prix du transport aérien, les crédits alloués à cette activité se stabilisent en 2026 au niveau de l'enveloppe de 2025.

Les crédits de cette activité financent également les formations linguistiques dispensées aux agents des postes à l'étranger (hors la DG Trésor). L'enveloppe 2026 est préservée par rapport à 2025.

La demande des postes reste très forte pour des stages de plus de 2 mois, dans le cadre du rayonnement du ministère, de sa contribution à l'acquisition d'une expérience professionnelle pour les étudiants, et afin d'apporter un appui sur certaines missions ponctuelles indispensables. L'enveloppe est stabilisée.

Les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergie et fluides (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Elles font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. L'enveloppe a connu une baisse de -1 M€ en 2025, grâce à la stabilisation des coûts mondiaux après la forte hausse de 2022-2023 et aux efforts entrepris par le réseau. Le PLF 2026 intègre ces éléments avec une baisse de l'enveloppe de - 0,5 M€.

La dotation pour le téléphone et internet des postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations, avec cependant des tarifs très hétérogènes selon les zones géographiques. Cette enveloppe

demeure contenue malgré la hausse du nombre d'abonnements téléphoniques liée au déploiement de téléphones sécurisés.

L'activité des contentieux et transactions sur les contrats concerne les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuelles relèvent du titre 2). Cette enveloppe, par nature variable en raison de la difficulté d'anticiper les contentieux, est préservée au niveau de crédits de 2025.

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique ainsi que de règles de gestion uniformisées (usage, suivi, entretien, approvisionnement en carburant et mutualisation des contrats d'assurance).

Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans tous les pays où cela est envisageable, les postes sont fortement incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Cette enveloppe est stabilisée.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total	91 532 108	84 331 039
Entretien et maintenance	10 401 466	10 401 466
Entretien lourd à l'étranger	49 424 995	42 232 545
Locations	31 705 647	31 697 028

L'enveloppe allouée à l'entretien et à la maintenance doit couvrir l'ensemble des besoins en petits travaux d'entretien courant du réseau diplomatique. Cette rubrique est relativement stable pour poursuivre l'entretien régulier du bâti et éviter toute dégradation. L'entretien courant des emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État dont ceux des gardes de sécurité) relève du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents, en AE=CP. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

L'entretien et les petits travaux visent à l'amélioration des conditions de travail, à l'entretien du bâti et des logements de l'État ; ils correspondent à des rénovations, des travaux exceptionnels de mise aux normes et d'adaptation aux risques professionnels, de réfection des espaces de travail, des aménagements pour les agents en situation de handicap, des opérations d'amélioration énergétique ainsi que des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services. Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser cet entretien, en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et d'un intendant technique quand la taille du parc immobilier le justifie. L'entretien courant et les petits travaux sont une priorité, en particulier dans les pays où les bâtiments sont soumis aux rigueurs des conditions climatiques.

La dotation pour l'entretien lourd à l'étranger est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Pour 2026, le MEAE prévoit de mettre en œuvre la fin du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2021-2025, additionné de nouvelles opérations apparues depuis, avec en gestion 215 projets structurants (contre 188 précédemment), hors 150 opérations de réparations annuelles.

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels parmi lesquels la rénovation de la résidence de France à La Marsa (Tunisie), la réorganisation des représentations françaises à Vienne, l'installation de la chancellerie consulaire dans le bâtiment de l'ambassade à Copenhague, ou bien encore le regroupement de l'institut français et

du consulat général en une maison de France à Barcelone et la restructuration de l'institut français d'Amérique latine (IFAL) à Mexico.

Les interventions d'entretien lourd sont des opérations techniques. Elles comprennent des mises en conformité du bâti et des réseaux, des rénovations techniques et travaux d'étanchéité, des rénovations et renforcements des enceintes et clôtures, des réfections des voiries, des réfections ou réaménagements des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds. Elles comprennent également de nombreuses relocalisations, génératrices de travaux d'aménagements nouveaux et emportent autant que possible les volets d'accessibilité, de désamiantage et de transition écologique.

Les locations immobilières à l'étranger représentent un peu plus de 400 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	23 746 689

Le montant des dépenses sur cette activité évolue en fonction des mouvements d'affectation des personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste.

Environ 80 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence (ICR) des agents changeant de lieu de résidence dans le cadre d'une nouvelle affectation à l'étranger ou en France. En raison du coût croissant du transport (principalement le transport aérien), le montant moyen des ICR a augmenté de manière récurrente ces dernières années.

Le reliquat de 20 % est destiné à financer les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi qu'à la prise en charge du transport de bagages pour les volontaires internationaux.

4) Sécurité à l'étranger

	AE	CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	66 651 044	70 082 736
Gardiennage étranger (prestations récurrentes et ponctuelles)	25 200 000	25 200 00
Sécurité passive des postes (fonctionnement)	9 000 000	9 000 000
Missions de renfort et missions d'audit de sécurité	5 100 000	5 100 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 700 000	2 700 000
Entretien et réparation de véhicules blindés	3 200 000	3 200 000
Véhicules blindés (achat, entretien et réparation)	3 800 000	3 800 000
Sécurité passive (investissement)	17 651 044	21 082 736

Les crédits alloués à la brique sécurité à l'étranger sont identique aux crédits 2025.

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation, en raison des revalorisations annuelles obligatoires de salaires prévues par les législations locales, entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation, et de la hausse globale des menaces depuis 2015. La forte dégradation sécuritaire dans certains pays tels que la Libye, l'Irak, Haïti, le Burkina Faso, oblige d'une part à souscrire des contrats onéreux avec des entreprises de services de sécurité et de défense françaises qui font appel à des personnels particulièrement qualifiés, et d'autre part, à réévaluer à la hausse les dispositifs nécessaires.

Le redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers au détriment des postes situés dans les « pays à risques modérés », la compensation par du gardiennage externalisé contribue à la croissance des dépenses ; tout comme, marginalement, l'ouverture de nouveaux postes décidées en cours d'exercice ou les demandes d'externalisation de postes jusqu'ici sous-emploi MEAE (Turquie, Suisse). Au regard de la dégradation du contexte sécuritaire, le besoin croissant de mise en place de dispositifs de protection rapprochée des chefs de poste ou agents dans les pays les plus exposés (protection des hautes personnalités, PHP).

Afin de contenir ces coûts croissants, les postes sont incités à remettre en concurrence régulièrement et à mutualiser les contrats de gardiennages de leurs sites.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéoprotection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements et adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection. Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, une large partie de ces contrats, prévoyant des interventions sur des équipements sensibles notamment situés dans la zone réservée des emprises, a vocation à faire l'objet de procédures de mise en concurrence prioritairement auprès d'entreprises françaises habilitées, ce qui induit un coût.

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes ont augmenté ces dernières années. La hausse des coûts de transport ainsi que la dégradation des conditions sécuritaires ont conduit à une augmentation du nombre de missions de renfort.

L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses relatives à l'entretien et à la réparation des véhicules blindés concernent le coût du maintien en condition opérationnelle des véhicules blindés qui augmente de manière conséquente en fonction de l'âge, du kilométrage et des conditions d'utilisation (conditions climatiques et états des routes) d'une flotte vieillissante. La croissance du coût d'entretien rend difficile mais toujours plus nécessaire l'acquisition d'un nombre de véhicules permettant de contenir, sous la barre des 10 ans, l'âge moyens des véhicules déployés. Sur 216 véhicules déployés, 54 ont plus de 10 ans et 8 plus de 20 ans.

Ce parc automobile est réparti dans plus de cinquante postes et garantit la sécurité de nos autorités et agents lors de leurs déplacements ou dans le cas d'évacuation en urgence, totale ou partielle comme dernièrement encore à Tripoli.

Le budget d'achat des véhicules blindés permet de poursuivre le plan d'achat pluriannuel, engagé depuis 2024, pour renouveler le parc vieillissant de 216 véhicules. L'année 2024 a permis de renouveler le parc à hauteur de l'objectif affiché de 10 %. L'achat annuel de sept véhicules blindés permettrait de maintenir l'âge moyen de la flotte sous la barre des 10 ans.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds dans nos emprises diplomatiques et, marginalement, d'Instituts français dans les pays les plus exposés.

La taille et la diversité du réseau français à l'étranger appelle une mise à niveau permanente des dispositifs de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) ainsi qu'un traitement différencié mais global de l'ensemble de nos implantations. Ainsi, une même attention doit être portée à l'ensemble des zones et pays, toutefois adaptée en fonction de la gravité des menaces et du niveau de conformité de l'existant aux standards définis par la doctrine de sécurité du MEAE qui classe les postes par catégorie de risque. Un socle commun de sécurité est ainsi adapté et rehaussé à chaque type de situation.

Ces dernières années, les crédits d'investissement en sécurité passive ont notamment été consacrés à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

ACTION (6,6 %)

08 – Dépenses de personnels concourant au programme "Solidarité à l'égard des pays en développement"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	178 790 737	178 790 737	0	0
Dépenses de personnel	178 790 737	178 790 737	0	0
Rémunérations d'activité	139 456 775	139 456 775	0	0
Cotisations et contributions sociales	37 546 055	37 546 055	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 787 907	1 787 907	0	0
Total	178 790 737	178 790 737	0	0

ACTION (8,0 %)**09 – Personnel concourant à l'action "Offre d'un service public de qualité aux français à l'étranger"**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	214 133 092	214 133 092	0	0
Dépenses de personnel	214 133 092	214 133 092	0	0
Rémunérations d'activité	167 023 812	167 023 812	0	0
Cotisations et contributions sociales	44 967 949	44 967 949	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 141 331	2 141 331	0	0
Total	214 133 092	214 133 092	0	0

ACTION (2,5 %)**10 – Personnel concourant à l'action "Instruction des demandes de visa"**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	66 526 786	66 526 786	0	0
Dépenses de personnel	66 526 786	66 526 786	0	0
Rémunérations d'activité	51 890 893	51 890 893	0	0
Cotisations et contributions sociales	13 970 625	13 970 625	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	665 268	665 268	0	0
Total	66 526 786	66 526 786	0	0

ACTION (0,7 %)**12 – Présidence française du G7**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	20 000 000	20 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	20 000 000	20 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 000 000	20 000 000	0	0
Total	20 000 000	20 000 000	0	0

La création d'une action spécifique « Présidence française du G7 » s'explique par le caractère exceptionnel et l'ampleur de l'organisation du G7 qui justifie un suivi spécifique afin d'assurer transparence et visibilité vis-à-vis des citoyens, d'affirmer l'importance diplomatique de cet événement pour l'image de la France et de permettre un meilleur contrôle a posteriori.

Après avoir accueilli le sommet du G7 en 2019 à Biarritz, la France assurera la présidence du sommet du 14 au 16 juin 2026 à Évian.

Le budget global de l'événement a été établi à 20 M€, centralisés sur le programme 105. Ce budget supportera l'organisation logistique du sommet, les réunions diplomatiques préparatoires et la communication afférente, ainsi que les actions en direction de la société civile. Les réunions ministérielles seront imputées sur les budgets respectifs des ministères qui en assurent l'organisation. L'organisation du sommet est coordonnée par le Secrétariat général de la PFG7.

Les crédits pour ce sommet sont budgétés sur l'action 12 nouvellement créée en PLF 2026.

PROGRAMME 185

Diplomatie culturelle et d'influence

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne GRILLO

Directrice générale de la mondialisation

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Dans un monde où les États affirment de manière de plus en plus assumée la défense de leurs intérêts, y compris par des comportements non coopératifs, l'action culturelle, éducative, scientifique, universitaire et économique de la France permet à notre pays d'influer sur la scène internationale au-delà de son poids démographique, afin d'en récolter des bénéfices politiques, économiques, d'attractivité et d'influence au bénéfice de nos compatriotes.

En 2026, dans un contexte budgétaire contraint, cette action s'articulera autour de 4 axes prioritaires :

1/ Développer notre réseau éducatif, promouvoir notre langue, une condition de l'attractivité de notre pays.

La promotion de l'éducation francophone recouvre l'apprentissage du/en français et le développement de l'enseignement français à l'étranger, et constitue également un service public de qualité pour nos compatriotes à l'étranger.

Cette action s'attachera en priorité à :

- adapter le modèle économique de l'AEFE afin de lui permettre de poursuivre l'augmentation des effectifs (400 000 aujourd'hui) ;
- développer l'enseignement bilingue et l'enseignement du français dans les systèmes locaux, via des partenariats de coopération éducative et des programmes de soutien à la formation des professeurs (aujourd'hui 93 millions de jeunes apprennent la langue française dans leur cadre scolaire) ;
- augmenter le nombre d'apprenants dans les centres de langue (Instituts français et Alliances françaises) et la délivrance de diplômes de langue française, notamment via les services qui leur sont offerts par l'Institut français.

2/ Attirer les meilleurs étudiants et chercheurs internationaux pour renforcer nos universités et nos laboratoires de recherche, dans un contexte de compétition globale.

La stratégie « Bienvenue en France » (BEF) mise en œuvre depuis 2018 vise à améliorer les conditions d'accueil des étudiants internationaux en France.

Cette action s'attachera en priorité à :

- moderniser les outils et méthodes de sélection dans notre politique de mobilité étudiante via notamment la refonte de la plateforme *Études en France* pour en faire l'équivalent de *Parcoursup* pour les étudiants étrangers ;
- piloter les différentes enveloppes de bourses pour étudiants et chercheurs afin d'attirer les meilleurs cerveaux vers la France ;
- développer la stratégie ministérielle de diplomatie scientifique afin d'articuler nos différents programmes et les réseaux internationaux de nos instituts de recherche (27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger IFRE-UMIFRE - dans 34 pays), au service de nos ambitions politiques. Cette dernière sera également servie par le cofinancement par le MEAE de missions archéologiques (167 dans 75 pays en 2024).

3/ Contribuer à la relance du secteur culturel français par la promotion des ICC et de notre expertise culturelle/patrimoniale

Les industries culturelles et créatives (ICC) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement pour la France dans un contexte de forte concurrence internationale. Elles représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois). D'abord confiée à 37 postes diplomatiques de 2020 à 2023, la démarche ICC constitue désormais un axe central de l'intervention des postes à l'étranger.

Cette action s'attachera en priorité à :

- soutenir, avec nos opérateurs, le dynamisme international de nos entreprises culturelles, en mettant l'accent sur les nouveaux secteurs (cultures numériques par exemple) ;
- réaffirmer le soutien à la création artistique, en servant la politique de renouveau de nos relations avec l'Afrique,
- affirmer des priorités en matière de diplomatie d'influence : parution d'une stratégie d'influence par le débat d'idées, redéfinition des priorités portées dans les enceintes multilatérales, stratégie d'influence par le droit sur les enjeux de diversité culturelle, de régulation audiovisuelle, des médias et du droit d'auteur ;
- mener une politique active de renforcement des médias à l'international et de lutte contre la désinformation, en nous appuyant sur notre audiovisuel public extérieur, l'acteur francophone multilatéral TV5Monde et les initiatives de la société civile.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique de notre pays.

Dans un contexte économique de compétition exacerbée, l'objectif de soutien à l'économie française, avec, plus particulièrement, l'exigence de réduction du déficit du commerce extérieur, se décline selon trois lignes directrices :

- accompagner les entreprises françaises sur les marchés étrangers : structuration d'une présence française lors de salons professionnels et forums d'affaires valorisant des secteurs clefs et/ou stratégiques (aéronautique et défense, secteur minier) ; soutien aux acteurs de la filière nucléaire civil (sécurisation des approvisionnements en minerais critiques) ;
- renforcer l'attractivité économique de la France, en favorisant notamment l'implantation durable d'investisseurs étrangers sur le territoire, source de créations d'emplois : participation à l'organisation du sommet *Choose France*, mise en œuvre de programmes de visites et d'événements dédiés à destination d'ambassades étrangères en France et de personnalités étrangères prescriptrices (AMBECO, VIP-ECO), ou encore préparation de la représentation française à la prochaine exposition universelle prévue à Riyad en 2030 ;
- promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale : poursuite de l'engagement dans la lutte contre la corruption (G20), le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI), renforcement de la sécurité économique de nos entreprises (UE), promotion et défense des intérêts nationaux (AFNOR).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Bourses du gouvernement français

INDICATEUR 2.3 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette a été modifiée à la marge pour améliorer la mesure de l'indicateur de présence de la culture et des idées françaises à l'étranger et de diffusion de la langue française et pour rendre compte d'une vision élargie de la diffusion de l'enseignement en français.

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, s'articule autour de deux axes principaux : **le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France**, et **l'appui aux industries culturelles et créatives**.

Le **rayonnement international du modèle culturel français** concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les 137 SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'**appui aux industries culturelles et créatives** fait partie des objectifs du CICID 2023 et est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021. C'est cette feuille de route fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française pour relancer notre balance commerciale et revêtent également une dimension politique majeure en tant que porteurs de normes et de valeurs. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2019 une mission prioritaire ICC à 37 ambassades démarche désormais étendue à l'ensemble des postes diplomatiques depuis 2023, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par le Président de la République lors de la conférence des ambassadeurs de 2025 en mentionnant l'appui aux filières stratégiques à l'export. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau entre 2020 et 2025 pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs. En 2026, l'appui apporté aux ICC sera encore une priorité.

En ce qui concerne le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle celui-ci devrait augmenter légèrement en 2026, notamment grâce à la poursuite de la montée en puissance du Fonds Équipe France, principal instrument de coopération éducative mobilisé par les postes diplomatiques pour former les enseignants. Toutefois, l'instabilité liée aux situations politiques ou sécuritaires dans plusieurs pays pourrait continuer de limiter localement les actions des postes diplomatiques.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Total des projets culturels organisés	Nb	Sans objet	Sans objet	Sans objet	13 000	14 000	15 000
Dont projets culturels incluant une action spécifique de diffusion et de création d'œuvres artistiques	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	85	83	81
Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	15	17	19

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Total des projets culturels organisés »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Périmètre : Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du total des projets culturels mises en œuvre par le réseau culturel.

Sous-indicateur 2 « Dont projets culturels incluant une action spécifique de diffusion et de création d'œuvres artistiques »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Périmètre : Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de projets consacrés à des actions de diffusion et de créations.

Sous-indicateur 3 : « Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPS

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de projets consacrés à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Total des projets culturels organisés »

Ce sous-indicateur vient d'être ajouté au PAP 2026. Pour 2026 l'objectif de ce nouvel indicateur est de connaître plus précisément le nombre de projets culturels portés par le réseau culturel afin d'assurer un pilotage au plus près des besoins du terrain dans un contexte budgétaire plus contraint.

Sous-indicateur 2 « Dont projets culturels incluant une action spécifique de diffusion et de création d'œuvres artistiques »

Ce sous-indicateur vient d'être ajouté au PAP 2026. Le réseau culturel est un acteur central du soutien à la diffusion et à la création artistique à l'international. Il s'agit avec ce nouvel indicateur de mieux mesurer son activité dans ce domaine pour adapter nos outils et stratégies dans un contexte budgétaire plus contraint.

Sous-indicateur 3 : « Dont part de projets culturels incluant une action spécifique de soutien et d'accompagnement des professionnels culturels et créatifs et des filières ICC »

La projection à l'international des filières ICC bénéficie du soutien décisif du réseau culturel. Dans un contexte de compétition internationale, la France avec ses 137 SCAC bénéficie d'un avantage comparatif par rapport aux autres pays pour la promotion des ICC à l'international. Des crédits supplémentaires ont été accordés et des dispositifs ont été conçus pour accompagner le réseau culturel dans cette démarche. Pour 2026 nous envisageons une légère hausse du nombre de projets pour les ICC par rapport à 2025.

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	912 273	870 176	920 000	927 514	966 103	980 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usage r	30 405 988	33 589 052	30 700 000	36 161 177	37 919 155	38 150 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	694 417	756 054	740 000	760 000	800 000	815 000
Nombre de professeurs et de cadres des systèmes éducatifs locaux formés par le réseau	Nb				45000	47000	49000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

Ce sous-indicateur renvoie au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre intègre les EAF pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées.

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Méthodologie identique au premier indicateur.

Périmètre : Identique au premier indicateur.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF-RI, TCF Québec et TCFHA). Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de professeurs et de cadres des systèmes éducatifs locaux formés par le réseau »

Sources des données : DPS

Périmètre : formations sur place grâce aux FEF, participations aux BELC, aux formations locales, y compris dans les Alliances françaises et les Instituts français.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Pour 2026, la projection des postes est de 927 514 inscriptions. Dans leurs budgets initiaux pour 2025, les EAF prévoient 5,4 M€ de recettes de cours supplémentaires, soit une hausse de près de 10 %. Cette projection paraît relativement fiable dans la mesure où le taux d'exécution des recettes de cours par rapport aux recettes prévisionnelles a progressé de 5 points entre 2023 (90 %) et 2024 (95 %).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Pour 2026, la projection des postes est de 36 161 177 heures/élèves. Les recettes prévisionnelles EEF pour 2025 s'élèvent à 35,5 M€. La procédure Études en France contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les alliances.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

L'essor des certifications liées à l'émigration, en particulier de l'Afrique vers le Canada ouvre des perspectives mais ne doit pas marginaliser les autres publics ni rendre captifs les postes d'une demande qui peut être volatile. La diversification des viviers reste de règle et les efforts doivent être renforcés, en particulier autour du DELF Scolaire et du FOS, pour soutenir les champs d'action prioritaires de la coopération éducative. Enfin, il ressort des remontées des postes que la promotion des certifications devrait être renforcée par : Des études ciblant les publics prioritaires ; Des campagnes de communication intégrées (France/français/certifications) ; Des actions locales : rencontres avec les enseignants, cérémonies de remise de diplômes (Colombie).

Sous-indicateur 4 : « Nombre de professeurs et de cadres des systèmes éducatifs locaux formés par le réseau »

La promotion du français repose sur un besoin identifié dans toutes les zones : la formation initiale et continue des enseignants pour lutter contre la baisse moyenne constatée du niveau de qualification tant pédagogique que linguistique. Le soutien des bailleurs de fonds, en particulier l'AFD, est essentiel pour appuyer les actions éducatives dans les pays relevant de l'aide au développement, notamment sur la formation initiale ou continue des enseignants. Les FEF, pour les zones éligibles, sont un outil majeur d'action des postes et jouent un rôle structurant, mais doivent être pensés autant que possible comme leviers d'amorçage en vue d'un passage à l'échelle, notamment via les financements multilatéraux. La poursuite de ces objectifs doit également pouvoir faire apparaître une amélioration non seulement quantitative mais qualitative, en intégrant éventuellement une mesure de la formation continue des enseignants. Une cartographie plus fine de la formation des personnels locaux par le réseau pourra être menée.

INDICATEUR

1.3 – Établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	190 000	199 000	210 000	220 000	226 000	230 000
Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation	Nb	651	716	778	840	880	910
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+12	+13,4	+14,2	+15,8	+16,9	+18
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+3,6	+7,9	+8,7	+9,2	+10,4	+11,6
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	32	39,82	38	40	42	44

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label « LabelFrancÉducation ».

Sous-indicateur 2 : « Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label « LabelFrancÉducation ».

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 4 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 5 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »).

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Le nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement labellisé « LabelFrancEducation » pour 2025 n'est pas encore consolidé à ce stade (la dernière commission de labellisation s'est tenue fin juin). On ne peut donc affirmer que la cible prévue a été atteinte. Pour autant, dès lors que le nombre d'établissements labellisés a augmenté de 62 entre 2024 et 2025, on peut raisonnablement penser que l'on tend à s'en approcher. À titre de comparaison, entre 2023 et 2024, le nombre d'établissements labellisés avait progressé de 65 et le nombre d'élèves avait augmenté de 9 000.

Sous-indicateur 2 : « Nombres d'établissements scolaires labellisés LabelFrancEducation »

Pour 2026, la cible fixée reste dans les mêmes ordres de grandeur et table donc sur une soixantaine d'établissements supplémentaires. Toutefois, il est possible, pour les années suivantes, que ce rythme de croissance marque le pas. Le « vivier » des établissements « labellisables » pourrait en effet commencer à se tarir.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEF »

Les élèves étrangers – tiers ou nationaux – sont aujourd'hui le vivier clé pour l'objectif de doublement des effectifs. Toutefois, les efforts devront être poursuivis pour répondre à l'ambition de Cap 2030.

Sous-indicateur 4 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Avec 6 499 élèves supplémentaires, les effectifs des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement français à l'étranger sont en hausse de 1,7 %, contre 1 % l'an dernier. Au total, 398 802 élèves étaient inscrits au sein des 600 établissements homologués du réseau contre 367 989 élèves en 2020. Comme l'an dernier, la zone Asie enregistre la plus forte hausse des effectifs avec près de 5 % suivie de près par la zone Moyen-Orient qui enregistre une hausse de 3 %. Les établissements en zone Afrique stabilisent leurs effectifs.

Sous-indicateur 5 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

À la rentrée 2024, l'AEF a poursuivi le déploiement des formations diplômantes de type Master-MEF en partenariat avec plusieurs INSPE, pour consolider la formation des personnels de droit local du premier degré et dans certains champs disciplinaires du second degré (mathématiques, lettres...). Dans ce cadre, une reconnaissance des acquis de l'expérience (notamment du parcours PaP) permet de réduire le temps de formation.

OBJECTIF

2 – Développer l'attractivité de la France

Dans un contexte marqué par la diminution des investissements étrangers en Europe, et comme cela est le cas depuis 2019, la France est demeurée en 2024 le premier pays européen pour l'accueil de ces investissements, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne. La France reste en particulier une destination privilégiée pour les investissements dans les secteurs stratégiques d'avenir, comme le souligne le baromètre de l'attractivité de la France publié par le cabinet EY en mai 2025.

Business France dresse un même constat. Le bilan des investissements internationaux en France publié par l'opérateur en avril 2025 recense 1688 décisions d'investissements étrangers en 2024 qui ont permis la création ou le maintien de 37 787 emplois à horizon 3 ans. Le Sommet Choose France tenu le 19 mai 2025 confirme la forte attractivité de la France. Cette 8^e édition du Sommet a réuni 206 dirigeants étrangers des plus grands groupes mondiaux et 75 PDG français et a été marquée par l'annonce de 53 projets d'investissement pour un montant de 40,8 Md€ représentant la création de plus de 13000 emplois.

En 2025, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'est fortement mobilisé pour soutenir le rayonnement et l'attractivité économique de la France. Cet engagement se poursuivra en 2026. Les postes intensifieront leurs actions de promotion et de plaidoyer avec le soutien de la direction de la diplomatie économique, (séminaires, webinaires, actions de communication et de promotion des atouts économiques de la France, rencontres avec des investisseurs étrangers, accompagnement des projets...). Les feuilles de route établies avec 22 postes prioritaires dans le cadre du chantier Attractivité économique de la France confirment le fort engagement des postes pour promouvoir la France auprès des investisseurs étrangers.

La Direction de la diplomatie économique poursuivra son travail d'analyse, de coordination et de sensibilisation engagé ces dernières années : valorisation des atouts économiques de la France, tout particulièrement dans le cadre

de ses programmes AMB-éco et VIP-éco, pilotage du chantier interministériel sur le renforcement de l'attractivité de la France (au titre des politiques prioritaires du gouvernement), promotion du dispositif Passeport Talent, co-organisation ou soutien à l'organisation d'événements internationaux de promotion de la France, valorisation de l'attractivité juridique de la France, rédaction d'argumentaires et d'analyses, suivi des classements internationaux économiques. La Direction de la diplomatie économique participera en 2026 à la mise en œuvre du volet international de la stratégie de promotion touristique de la France.

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	53	51,5	51,5	52	52,5	53
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	203 943	206 400	210 700	215 000	220 000	225 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	95	94	98	99	100	100
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	2 455	2 745	2 800	2 800	2 800	3 000
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	54,5	55	54	53	53	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	53	52	50	50	50	50

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : AEFE/Parcoursup

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France

Sources des données : statistiques de la Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Périmètre : La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études. La nouvelle convention cadre de mandat entre l'opérateur et la tutelle, ainsi que la « Charte du boursier » obligatoirement signée par les bénéficiaires permettent le renforcement du suivi pédagogique.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Sources des données : Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile.

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : statistiques du Systèmes d'information SISE et Scolarité

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités.

Sous-indicateur 6 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Indicateur exprimé en pourcentage. Il concerne l'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

L'indicateur portant sur 2026 est prévu à la hausse car les études en France pourraient bénéficier des règles plus contraignantes imposées aux universités américaines aux étudiants étrangers, et bénéficier également, dans certaines zones, de la baisse de l'inflation mondiale, pouvant redonner à certaines familles locales moyennement aisées les moyens d'envoyer leurs enfants à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans les universités en France

L'objectif-cible du nombre d'étudiants étrangers en mobilité dans une université française est désormais fixé pour 2026 et 2027 à respectivement 215 000 et 220 000 étudiants afin de poursuivre cette dynamique ascendante.

Sous-indicateur 3 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Il est envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise à obtenir un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

Sous-indicateur 4 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Le contexte budgétaire contraint des exercices 2025 et 2026 laisse présager d'une stagnation voire d'un recul du nombre de mobilités.

Sous-indicateur 5 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Dans le sillage de la stratégie internationale française en matière de diplomatie féministe, le maintien de cette tendance est souhaité à l'horizon 2026 et une analyse plus fine pourra permettre d'analyser ces données en fonction des domaines d'études choisis par les étudiantes étrangères en mobilité en France, afin d'assurer une représentation égalitaire au sein d'un plus grand nombre de filières. A cette fin, une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plate-forme « Études en France ».

Sous-indicateur 6 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Le maintien de cette tendance paritaire (50 %) est souhaité pour 2026 et la poursuite des analyses qualitatives permettront de mettre en perspective ces données au regard des disciplines d'études choisies par les étudiantes étrangères en mobilité en France, lauréates d'une bourse du gouvernement français.

INDICATEUR

2.2 – Bourses du gouvernement français

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français	Nb	8 456	8 737	10 700	8 000	8 000	8 000
Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	3 161	3 240	4 000	4 500	5 000	5 500

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère (dans les ambassades et en Centrale) sur le P185. Ce nouvel indicateur a été introduit en 2024 et correspond au nombre de bourses qui comprennent le versement d'une allocation de vie prise en charge par le MEAE.

Sous-indicateur 2 : « Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : l'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par le ministère sur le P185. Nouvel indicateur introduit en 2024. Les bourses de couverture sociale ne prévoient pas d'allocation mais comprennent un ensemble de prestations sociales, la gratuité de certains droits (Études en France, visas, inscriptions dans l'établissement français) et confèrent au bénéficiaire le statut de boursier du gouvernement français. Les BCS constituent souvent la base d'un cofinancement avec un partenaire. Il a été décidé d'inclure cet indicateur, pour rendre compte de l'utilisation et de la portée de ce dispositif.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de bourses avec allocation versées à des boursiers du Gouvernement français »

Les bourses du gouvernement français étaient en augmentation en 2024. Ainsi, 11 977 bourses du gouvernement français ont été attribuées par le MEAE sur le P185, soit une augmentation de +3 % par rapport à l'année n-1. Ce chiffre regroupe les bourses pour études (71 %) et de stages (29 %).

Parmi ces 11 977 bourses, 8 737 d'entre elles comprenaient la prise en charge de l'allocation de vie par le MEAE, les autres relevant de la catégorie des bourses de couverture sociale (voir question infra). Pour 2025, il est estimé que ce nombre de BGF avec allocations atteindra 9 000, au vu de la reconduction à l'identique de l'enveloppe P185 dédiée aux bourses et de la dynamique impulsée par le Département visant à privilégier les bourses d'études longues avec des prestations qualitatives, ainsi que la suppression de la possibilité d'accorder des BCS en l'absence de cofinancement avec un partenaire.

La diminution des crédits alloués aux bourses au titre du budget 2026 de 13,8 M€ (56,2 M€) par rapport à 2025 (70 M€), soit une baisse de 17,5 % aura un impact négatif sur le nombre de bourses attribuées. C'est pourquoi le nombre de bourses avec allocation ne pourra dépasser 8 000 en numéraire au cours des prochaines années.

Sous-indicateur 2 : « Nombre de bourses de couverture sociale accordées à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2024, 3 240 bourses de couverture sociale (BCS) ont été financées par le MEAE sur le P185, ce qui signifie que tout ou partie de l'allocation de vie avait été prise en charge par un partenaire dans le cadre de ces BCS. Cette bourse est avant tout un outil de cofinancement. En 2025, il est estimé que 4 000 bourses pourraient avoir été initiées par les postes, dans un contexte de recours accru au cofinancement.

INDICATEUR

2.3 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	ratio	32,6	28,9	33	35	37	37

Précisions méthodologiques

« Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés.

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades et Business France.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

« Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés. »

Le déploiement des feuilles de route établies avec les 22 postes prioritaires du chantier Attractivité et la mobilisation des postes dans la préparation et le suivi du Sommet Choose France témoignent d'un engagement croissant du réseau diplomatique (y inclus les antennes de Business France à l'étranger) dans la promotion de l'attractivité économique de la France, avec l'appui de la Direction de la diplomatie économique. Cet engagement sera sensiblement renforcé.

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères est compétent pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur et de l'attractivité. Cette politique s'appuie sur un dispositif de soutien aux entreprises exportatrices : une assistance leur est prêtée, en France et à l'étranger, par la Team France Export, qui rassemble les régions, les services de l'État, les chambres de commerce et d'industrie, Business France et Bpi France.

En 2026, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra ses actions de soutien aux entreprises, par l'information sur le risque pays, les opportunités d'affaires et les évolutions normatives, par la mise en contact, l'aide à la résolution de difficultés rencontrées à l'étranger par les entreprises, ou encore par la valorisation de l'offre française, directement ou via les acteurs institutionnels de l'export (Business France, conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce bilatérales, notamment).

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	10,8	10,3	14	13	14	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	632	602	650	650	650	650

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades.

Périmètre : ensemble des ambassades.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

Le ratio enregistré en 2024 (10,3 %) se situe en dessous de la cible fixée en PAP 2024 (13 %) mais reste relativement stable par rapport au ratio enregistré l'année précédente (10,8 %). Le décalage entre le ratio enregistré et la cible tient à la hausse plus rapide du nombre d'entreprises reçues par les postes en 2024 (8 720 visites, contre 8 310 en 2023) que la hausse du nombre de résultats obtenus, entendus comme la somme des changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche des services de l'État à l'étranger et des contrats conclus pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative (898 en 2024, contre 900 en 2023).

Si les résultats enregistrés révèlent une implication croissante des postes par rapport à l'année précédente pour soutenir l'activité des entreprises françaises dans un contexte de guerre en Ukraine et de conflits au Moyen-Orient, l'accélération des tensions commerciales en 2025 suite notamment au changement d'administration aux États-Unis nous incitent à revoir légèrement à la baisse les ratios cibles pour 2025, 2026 et 2027 (à 12, 13 et 14 %) tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

602 changements favorables ont été enregistrés sur l'exercice 2024, contre 632 en 2023. L'indicateur se situe légèrement en-dessous de la cible (700) compte tenu de l'impact plus fort qu'attendu de la montée des tensions commerciales suite à la multiplication des crises et des conflits. La dégradation du contexte international a des conséquences directes sur un certain nombre de projets qui ont été décalés ou suspendus par les entreprises, en attendant les signaux clairs d'une amélioration de la conjoncture économique. Par conséquent, les actions de diplomatie économique menées au niveau des ambassades requiert désormais des efforts de plus long terme pour atteindre les cibles qui avaient été fixées initialement pour cet indicateur. Les résultats enregistrés sur l'exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les cibles pour 2025, 2026 et 2027 (650 par an).

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	64,3	65,7	65,34	69,5	70,1	70,7
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	74	68	75	66	65	64
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	152	151	140	151	151	151

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEFE/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)

Périmètre : ensemble des Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

A ce stade de la gestion budgétaire, la cible pour 2025 est actualisée à 66,8 % selon les données du budget initial. Celle projetée sur 2026 s'établit à 69,5 % et dépasse les 70 % en 2027 et 2028.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Pour 2025, dans un contexte d'incertitudes économiques et de risque de reprise de l'inflation, les EAF prévoient, dans leurs budgets initiaux, des dépenses de fonctionnement supérieures de 15 % aux dépenses exécutées 2024 ; ce pourcentage atteint 43 % pour les dépenses d'intervention. Les crédits d'investissement programmés augmentent de 8 %. Les prévisions en matière de charges salariales sont en hausse de 8,8 M€, conséquence de la poursuite des mesures de revalorisation accordées aux agents de droit local. Les EAF prévoient une augmentation de leurs dépenses supérieure à celle de leurs recettes en 2025, notamment dans le cadre du gel budgétaire partiel de la dotation publique en mi-gestion. Pour 2026, les perspectives du contexte économique et social mondial doivent inciter les EAF à poursuivre la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et à développer encore plus la recherche de financements externes. Dans ce contexte, les cibles pour 2025 (67 %) et les années suivantes sont en légère diminution d'une année sur l'autre, compte tenu de l'érosion des recettes de cours, du tassement de la croissance des recettes Études en France, et du mécénat plus difficile à mobiliser dans le contexte économique et social mondial actuel malgré les campagnes de mobilisation menées par le réseau.

Sous-indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2024 s'élève à 151 M€, soit 0,7 % de moins qu'en 2023. Une stabilisation des participations externes mobilisées par le réseau qui devrait se confirmer dans les années à venir compte tenu de contextes économiques et sécuritaires dégradés (Ukraine, Burkina, Mali, Soudan et Niger). Cette projection s'appuie sur les résultats encourageants de la zone Amérique (+34 % entre 2023 et 2024) et première zone en termes de volumétrie en 2022, en 2023, en 2024 et qui affiche 47 % du montant global. A noter que 59 % des cofinancements levés par le réseau proviennent de partenaires publics du pays d'accueil.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		44 897 874 0	0 0	44 897 874 0	2 000 000 0
02 – Coopération culturelle et promotion du français		26 521 625 0	49 047 955 0	75 569 580 0	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	1 769 355 0	1 769 355 0	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 077 263 0	92 792 696 0	100 869 959 0	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		423 637 965 0	0 0	423 637 965 0	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	5 000 000 0	5 000 000 0	0 0
08 – Appui au réseau culturel et de coopération		0 47 212 935	0 56 233 021	0 103 445 956	0 2 000 000
09 – Mobilité étudiante		0 0	0 56 272 657	0 56 272 657	0 0
10 – Opérateurs		0 420 542 722	0 0	0 420 542 722	0 0
11 – Crédits centraux		0 2 379 070	0 23 300 000	0 25 679 070	0 0
Totaux		503 134 727 470 134 727	148 610 006 135 805 678	651 744 733 605 940 405	2 000 000 2 000 000

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		44 897 874 0	0 0	44 897 874 0	2 000 000 0
02 – Coopération culturelle et promotion du français		26 521 625 0	49 047 955 0	75 569 580 0	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	1 769 355 0	1 769 355 0	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 077 263 0	92 792 696 0	100 869 959 0	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		423 637 965 0	0 0	423 637 965 0	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	5 000 000 0	5 000 000 0	0 0
08 – Appui au réseau culturel et de coopération		0 47 212 935	0 56 233 021	0 103 445 956	0 2 000 000
09 – Mobilité étudiante		0 0	0 56 272 657	0 56 272 657	0 0

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
10 – Opérateurs		0 420 542 722	0 0	0 420 542 722	0 0
11 – Crédits centraux		0 2 379 070	0 23 300 000	0 25 679 070	0 0
Totaux		503 134 727 470 134 727	148 610 006 135 805 678	651 744 733 605 940 405	2 000 000 2 000 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028				
3 - Dépenses de fonctionnement	503 134 727 470 134 727 464 127 845 457 627 845	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	503 134 727 470 134 727 464 127 845 457 627 845	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	148 610 006 135 805 678 131 812 560 128 312 560		148 610 006 135 805 678 131 812 560 128 312 560	
Totaux	651 744 733 605 940 405 595 940 405 585 940 405	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	651 744 733 605 940 405 595 940 405 585 940 405	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
3 – Dépenses de fonctionnement	503 134 727 470 134 727	2 000 000 2 000 000	503 134 727 470 134 727	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 592 005 49 592 005	2 000 000 2 000 000	49 592 005 49 592 005	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	453 542 722 420 542 722	0 0	453 542 722 420 542 722	0 0
6 – Dépenses d'intervention	148 610 006 135 805 678	0 0	148 610 006 135 805 678	0 0
61 – Transferts aux ménages	75 637 012 67 037 012	0 0	75 637 012 67 037 012	0 0
64 – Transferts aux autres collectivités	72 972 994 68 768 666	0 0	72 972 994 68 768 666	0 0
Totaux	651 744 733 605 940 405	2 000 000 2 000 000	651 744 733 605 940 405	2 000 000 2 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
08 – Appui au réseau culturel et de coopération	0	103 445 956	103 445 956	0	103 445 956	103 445 956
09 – Mobilité étudiante	0	56 272 657	56 272 657	0	56 272 657	56 272 657
10 – Opérateurs	0	420 542 722	420 542 722	0	420 542 722	420 542 722
11 – Crédits centraux	0	25 679 070	25 679 070	0	25 679 070	25 679 070
Total	0	605 940 405	605 940 405	0	605 940 405	605 940 405

Au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), la direction générale de la mondialisation (DGM) fixe les orientations de l'action du réseau culturel et de coopération à l'étranger, exerce la tutelle des opérateurs et veille à la cohérence de l'ensemble des actions du programme.

Elle assure le pilotage global de la politique d'influence, laquelle se décline selon les **priorités sectorielles** suivantes :

Culture et média

Mobilisant le réseau de coopération et d'action culturelle dans son ensemble (SCAC, IF, AF) ainsi que l'Institut français (IF), la stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) et, plus largement, le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France.

Notre action doit viser à :

- Renforcer l'accompagnement à l'export des industries culturelles et créatives (ICC), en lien avec le Secrétariat Général pour l'Investissement et le ministère de la Culture dans le cadre de la stratégie nationale pour les ICC et les opérateurs à l'export. Secteur clé de notre économie (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois), les ICC constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement pour la France dans un contexte de forte concurrence internationale. En 2026, l'effort sera poursuivi en matière d'identification de filières à haute valeur ajoutée et de renforcement des dispositifs d'accompagnement, particulièrement pertinents en termes d'influence ;
- Valoriser l'expertise culturelle française, en particulier dans le domaine archéologique et muséal, comme segment d'activité porteur de fortes opportunités en termes économiques, tout particulièrement pour l'écosystème des PME novatrices. A ce titre, la France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires (création du Louvre Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis). En 2026, des collaborations sont envisagées au Cambodge, en Inde ou encore au Maroc.

Par ailleurs, la préservation des moyens alloués au financement de la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (« commission des fouilles ») devra conforter l'expertise française en ce domaine dans un contexte international de concurrence très active (notamment allemande et américaine). 167 missions archéologiques dans 75 pays ont été financées en 2024.

Langue française et éducation

Le plan pour la langue française et le plurilinguisme (mars 2018) constitue la feuille de route de notre stratégie en matière de politique éducative et linguistique, plus spécifiquement pour la promotion de l'enseignement du/en français.

Notre action doit viser à :

- Renforcer l'attractivité des établissements (Bourses Excellence Major, Baccalauréat français international) et poursuivre l'extension du réseau d'établissements scolaires français ou bilingues à l'étranger, sous l'égide de l'AEFE (400 000 élèves scolarisés fin 2024 au sein du réseau des établissements homologués) ;
- Développer l'enseignement bilingue et l'enseignement du français dans les systèmes locaux, via des partenariats de coopération éducative (filières labellisées *LabelFrancEducation*) et des programmes de soutien à la formation des professeurs, en particulier via les Instituts régionaux de formation. Aujourd'hui, 93 millions de jeunes apprennent la langue française dans leur cadre scolaire ;
- Renforcer l'expertise française, internationalement reconnue, en matière de politique éducative (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.).

Enseignement supérieur et recherche

La stratégie « Bienvenue en France » vise à accueillir 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027, avec une approche qualitative (priorité aux masters/doctorats, diversification des pays d'origine, valorisation des bourses d'excellence). Outre le soutien aux campus franco-étrangers et aux alliances universitaires européennes (63 établissements français impliqués), la diplomatie scientifique est renforcée via des partenariats internationaux (partenariat Hubert Curien, missions archéologiques) et la structuration des écosystèmes de recherche.

Notre action doit viser à :

- Attirer les meilleurs étudiants et chercheurs internationaux pour renforcer nos universités et nos laboratoires de recherche. La stratégie interministérielle « Bienvenue en France » (BEF) mise en œuvre depuis 2018 a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants internationaux en France. Cette recherche qualitative de l'accueil passe notamment par la modernisation des outils et méthodes de sélection dans notre politique de mobilité étudiante et plus particulièrement par la refonte de la plateforme Études en France, pour en faire l'équivalent de Parcoursup pour les étudiants étrangers.

Parallèlement, le développement de la stratégie ministérielle de diplomatie scientifique doit s'accompagner d'une meilleure articulation entre les différents programmes et les réseaux internationaux des IFRE-UMIFRE, au service de nos ambitions politiques.

- Consolider les programmes de coopération scientifique d'excellence :

(i) dans le cadre des projets de campus « franco-pays » et grands instruments bilatéraux : en Inde (autour du Centre franco-Indien pour la promotion de la recherche avancée CEFIPRA et du Centre franco-indien des sciences de la vie pour la santé ; en Chine (avec le Centre franco-chinois pour la neutralité carbone et le programme de mobilité « Jeunes Talents ») ; en Australie avec la montée en puissance du Centre franco-australien pour la transition énergétique - FACET ; ou encore en Amérique latine (consolidation du Centre franco-brésilien de biodiversité amazonienne et renforcement des mobilités de doctorants/chercheurs avec le Mexique) ;

(ii) dans le cadre de la structuration de la relation scientifique bilatérale en appui aux dialogues de haut niveau comme les COMIXTE et les Assises (Allemagne, Pologne, Norvège, Chili et Taiwan en 2025, Mexique en 2026) et le financement de programmes devant aider à l'émergence de collaborations (programme Sophie Germain au Royaume-Uni) avec l'objectif de parvenir à une stratégie adaptée à l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans un contexte marqué par une posture américaine de défiance.

Par ailleurs, un soutien sera apporté dans le cadre de la préparation de l'année de l'Innovation prévue en 2026 en Inde, pays partenaire essentiel à la stratégie de renforcement de notre présence dans la région Indopacifique ;

- Promouvoir le livre et le débat d'idées, visant à mieux mettre en avant, diffuser et faire circuler les œuvres et la pensée française et francophone, par le biais de tournées d'auteurs, de rencontres professionnelles

(éditeurs, traducteurs) ou encore d'invitations d'honneur à des événements prescripteurs (foires et salons). La « nuit des idées » constitue l'événement phare d'échanges et de débats d'idées porté par le réseau diplomatique, en lien avec l'Institut français et ses autres dispositifs *ad hoc* (forums « Face à la guerre » en Europe ou « Notre futur » en Afrique, par exemple).

Diplomatie économique

L'accent est mis sur le développement de l'économie française sur le long terme par un soutien aux acteurs de la filière nucléaire civil et par le développement d'une stratégie de sécurisation des approvisionnements en minerais critiques et des chaînes de valeurs via la signature d'accords bilatéraux. Des actions sont également développées dans les secteurs d'avenir que sont le numérique et l'intelligence artificielle au niveau de la régulation internationale et des entreprises à l'international.

En matière de diplomatie économique, notre action visera à :

- Accompagner les entreprises françaises sur les marchés étrangers en structurant, notamment, la présence française lors de salons professionnels et forums d'affaires valorisant des secteurs clefs et/ou stratégiques (aéronautique et défense, secteur minier), en partenariat avec les postes diplomatiques, le réseau des chambres de commerce et Business France ;
- Renforcer l'attractivité économique de la France : outre la participation effective ou attendue à des événements à forte valeur ajoutée (Choose France), de programmes de visites et d'événements à destination d'ambassades étrangères en France et de personnalités étrangères prescriptrices (AMBECO, VIP-ECO) doit permettre de valoriser des secteurs d'excellence de notre économie, notamment dans les territoires (l'aéronautique et le spatial à Toulouse, la tech à Lille, ou encore la santé et l'innovation à Lyon) ;
- Promouvoir le nucléaire civil à l'international en partenariat avec l'Institut international de l'énergie nucléaire (I2EN) et consolider notre stratégie de sécurisation de nos approvisionnements en partenariat avec le délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques ;
- Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale, poursuite de l'engagement dans la lutte contre la corruption (dans le cadre du G20), le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GAFI), renforcement de la sécurité économique de nos entreprises (UE), promotion et défense des intérêts nationaux (AFNOR).

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Dans une volonté d'apporter une meilleure lisibilité dans l'allocation des crédits entre l'administration centrale du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le réseau culturel et de coopération, des clarifications ont été apportées au sein de la nomenclature du programme 185. Ainsi, sont créées de nouvelles actions (cf *infra*) : appui au réseau culturel et de coopération (08), mobilité étudiante (09), opérateurs (03), crédits centraux (11).

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
624 442	0	635 933 845	635 933 845	0

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026
605 940 405 2 000 000	605 940 405 2 000 000	0	0	0
Totaux	607 940 405	0	0	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (17,1 %)

08 – Appui au réseau culturel et de coopération

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	103 445 956	103 445 956	2 000 000	2 000 000
Dépenses de fonctionnement	47 212 935	47 212 935	2 000 000	2 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	47 212 935	47 212 935	2 000 000	2 000 000
Dépenses d'intervention	56 233 021	56 233 021	0	0
Transferts aux ménages	10 764 355	10 764 355	0	0
Transferts aux autres collectivités	45 468 666	45 468 666	0	0
Total	103 445 956	103 445 956	2 000 000	2 000 000

ÉLÉMENTS STRATEGIQUES

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau culturel et de coopération, outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

A l'été 2025, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, 101 Instituts français (IF) dont 3 Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie), 22 IFRE-UMIFRE (Instituts français de recherche à l'étranger - Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) auxquels s'ajoutent 5 unités de recherche intégrées aux IF d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, de l'Inde, du Maroc et de Russie, 5 centres culturels franco-étrangers (Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau ; pour mémoire, le centre binational au Niger a été fermé en 2024). 824 Alliances françaises (AF), structures de droit local, dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du ministère, complètent le dispositif.

Alliances françaises (AF)

Les priorités pour le réseau des Alliances françaises (AF) s'inscrivent dans le cadre du plan pour le développement de la langue française et le plurilinguisme (mars 2018), en cohérence avec les objectifs de la diplomatie d'influence (promotion et diffusion de la langue française, rayonnement culturel et artistique).

Structures associatives de droit local, les AF apportent une contribution majeure au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde. Si elles concentrent souvent leur action sur les cours de français, elles peuvent également être mobilisées dans le domaine de la coopération culturelle, notamment en l'absence d'établissement à autonomie financière (EAF) dans le pays concerné (sur la base de conventions-cadres de coopération établies entre les AF locales et les SCAC). A ce titre, le ministère veille à ce que l'action du réseau des AF soit complémentaire de celle du réseau culturel qui fédère, sous une autorité et une gouvernance commune, un dispositif unique mais multiforme, sous l'appellation « Institut français - IF ».

Pour 2026, le ministère continuera d'accompagner le réseau des AF par la mise à disposition des personnels expatriés (cf. convention-cadre signée en juin 2021 et renouvelée en juillet 2024 entre le ministère et la Fondation des Alliances françaises), par l'octroi de subventions aux AF conventionnées pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles, par la mobilisation de dotations spécifiques dédiées à la coordination et à la modernisation du réseau (formation, démarche qualité, transformation numérique), à la création/labellisation de nouvelles Alliances (49 ont vu le jour depuis 2018), aux travaux de sécurisation de leurs locaux (en fonction notamment du contexte sécuritaire

et des ouvertures ou relocalisations d'établissements), en soutien aux Alliances confrontées ponctuellement à des difficultés financières (fonds créé en 2024).

Fondation des Alliances françaises (FAF)

Les missions de la Fondation des Alliances françaises s'inscrivent dans le cadre du rapprochement fonctionnel avec l'Institut français de Paris (IF) formalisé par une convention tripartite signée en octobre 2019, renouvelée en juillet 2023 entre le ministère, la FAF et l'IF. Devant garantir une plus grande cohérence de l'action linguistique et culturelle extérieure, le nouveau dispositif a principalement pour objet de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources au sein des deux réseaux : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF au bénéfice des deux réseaux. Les missions de la FAF ont été recentrées sur ses missions historiques de gestion du label et de la marque « Alliance française » et d'animation du réseau mondial des Alliances.

Dans ce cadre, le rôle de la FAF, soutenue financièrement par le ministère est recentré sur une mission de régulation (labellisation, promotion de la marque) et d'animation du réseau des AF en France et dans le monde. Parallèlement, celle-ci est associée à certaines commissions d'appels à projets organisées par l'IF.

Instituts français (établissements à autonomie financière / EAF)

L'engagement du ministère auprès des Instituts français s'exerce :

- dans le cadre d'une gouvernance renouvelée : l'inscription des EAF dans la LOLF (loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion publique) a permis de sécuriser leur fonctionnement à travers la reconnaissance de la dérogation aux principes budgétaires de la LOLF, avec, en corollaire, la double exigence d'une redevabilité accrue et d'une maîtrise des fonds de roulement ;
- selon un principe de solidarité au sein du réseau (accompagnement renforcé des établissements les plus fragilisés).

Le réseau des Instituts français est un outil essentiel de la diplomatie d'influence. Dans le prolongement des États généraux de la Diplomatie (mars 2023), lesquels ont mis en évidence le besoin d'investir massivement dans les moyens humains, numériques, immobiliers pour un « réarmement » du réseau culturel, les Instituts français ont bénéficié d'une hausse exceptionnelle de crédits en LFI 2024 (+8,2 M€). Au PLF 2026, il est prévu le maintien des enveloppes allouées aux établissements à autonomie financière, selon la répartition suivante : 45,7 M€ au titre des dotations de fonctionnement (montant stable depuis 2024) et 14,4 M€ au titre des dotations pour opérations, au même niveau que 2025.

La dynamique de modernisation de ce réseau, particulièrement vulnérable aux crises, qu'elles soient économiques (contexte inflationniste, surcoûts de l'énergie et de l'immobilier, perte au change) ou socio-politiques (instabilités locales et régionales, conflits armés) sera poursuivie en 2026. Les mesures en PLF 2026 portent principalement sur la poursuite des « chantiers » initiés au bénéfice des agents de droit local (processus de revalorisation/convergence salariale, mise en place d'un système d'information des ressources humaines (SIRH) et simplification des procédures administratives et budgétaires au sein des EAF).

Évolution du réseau

Au cours des trois dernières années, le réseau des EAF a évolué comme suit :

	OUVERTURES	FERMETURES
2023	Irak : début des aménagements de l'ICFA d'Erbil Kirghizstan : création de l'IF (arrêté du 1 ^{er} septembre 2023)	
2024	Albanie et Kosovo : création des deux IF (arrêté du 26 février 2024) Canada (hors Québec) : création de l'IF (arrêté du 5 avril 2024)	Libye : suppression de l'antenne de Benghazi Algérie : suppression de l'antenne de Tizi-Ouzou Inde : suppression de l'antenne de Jaïpur
2025	Arabie Saoudite : création de l'IF (arrêté du 6 mars 2025) Canada : ajout des antennes de Toronto, Vancouver, Moncton	Indonésie : suppression de l'antenne de Dili, ajout de l'antenne de Thamrin Japon : suppression de l'antenne de Yokohama

Pour maintenir l'efficacité du dispositif culturel à l'étranger, il est nécessaire d'adapter notre stratégie d'impact, nos modalités de présence sur le terrain et de fonctionnement. Afin de rester présent dans l'ensemble des pays conformément au principe d'universalité, tout en continuant à assurer un développement sur les zones à enjeu stratégique, notre réseau doit donc s'adapter en permanence, et notamment, être vigilant sur ses coûts de fonctionnement.

Dans ce cadre, une réflexion a été engagée pour adapter le fonctionnement et l'évolution du réseau, notamment en ce qui concerne les implantations dont le taux d'autofinancement est structurellement très inférieur à la norme globale.

Opérations immobilières

Cessions et donations

La cession des locaux de l'antenne de l'IF d'Espagne à Valence est en cours.

La donation de la villa Kimmel à Timisoara en Roumanie devrait être finalisée avant la fin 2025.

Projets

Pour mémoire, si la programmation immobilière est mise en œuvre par la direction des immeubles et de la logistique (DIL), de nombreux projets mobilisent des co-financements DIL/DGM ou des EAF.

En 2025, 19 projets immobiliers sont en cours au sein des EAF. Par ailleurs, en raison du contexte local, des projets immobiliers ont été suspendus ou annulés (Haïti, Burkina Faso, Soudan).

En 2026, une attention particulière sera portée aux opérations immobilières, qui continueront de reposer sur la maîtrise des coûts de relocalisation et d'aménagement des projets en cours.

ZONE GEO	Pays	Ville	Projet
EUROPE	Espagne	Barcelone	Projet d'intégrer le Consulat général de Barcelone dans l'enceinte de l'antenne de l'IF qui suppose une rénovation de ce dernier.
EUROPE	Italie	Naples	Travaux de sécurisation.
EUROPE	Italie	Florence	Ravalement des façades principalement.
EUROPE	Finlande	Helsinki	Relocalisation de l'Institut français en cours
EUROPE	Pologne	Varsovie	Relocalisation de l'Institut français en cours
EUROPE	Royaume-Uni	Londres	Centre de langue : rénovation, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
EUROPE	Royaume-Uni	Oxford	Maison française d'Oxford : rénovation, travaux de sécurisation, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
EUROPE	Allemagne	Hambourg	Projet de déménagement de l'IF.
AMERIQUE	Mexique	Mexico IFAL	Projet de rénovation de l'IFAL
AMERIQUE	Brésil	Rio de Janeiro Casa Europa	Chantier de rénovation de la Casa Europa.
ASIE	Japon	Kyoto	Travaux de rénovation.
ASIE	Corée du Sud	Séoul	Projet de relocalisation du Centre de langue sur le campus de l'ambassade.
ASIE	Vietnam	Ho Chi Minh Ville	Projet visant à relocaliser l'antenne de l'IF et ses salles de classe au sein de la Villa 75 (actuelle résidence d'artistes).
ASIE	Vietnam	Hanoï	Projet de rénovation et d'extension de la Villa 15.
ANMO	Maroc	Oujda	Projet de relocalisation de l'IF sur l'ancien site du consulat.
ANMO	Israël	Tel-Aviv	Rénovation de la façade et du système de sécurisation.
ANMO	Irak	Erbil	Projet d'implantation d'un Institut franco-allemand (ICFA) au sein de la citadelle historique d'Erbil. Ce dossier devra recevoir un accord UNESCO (monument classé).
DAOI	Cameroun	Yaoundé	Rénovation de l'Institut.
DAOI	Cameroun	Douala	Projet de relocalisation de l'antenne de Douala.

Situation financière des EAF

En 2024, la situation financière des EAF s'est passablement dégradée, du fait de l'augmentation de leurs dépenses (+14 % par rapport à 2023, soit 274,8 M€), et plus particulièrement des dépenses de fonctionnement courant (+7,6 M€), des rémunérations des agents de droit local (+5,7 M€) et des dotations aux provisions pour risques (+2,8 M€).

Le taux d'autofinancement global (IF et IFRE-UMIFRE) s'est ainsi établi à 68 % au lieu de 76 % en 2023. Les produits ont atteint 251,4 M€ (233,2 M€ en 2023) alors que les charges se sont élevées à 256,6 M€ (227,6 M€ en 2023), soit un résultat négatif de 5,2 M€. En fin d'année, le niveau global des fonds de roulement a atteint 62,8 M€ (contre 72,3 M€ en 2023). Cette évolution est due, en particulier, aux dépenses réalisées dans le cadre de certains projets de coopération (Fonds Équipe France).

En ce qui concerne les recettes, les secteurs les plus performants ont été les cours (+6,6 % dont +15 % pour les cours en ligne), les ventes de billets pour les manifestations culturelles (+27 %), les tests de langue liés à la procédure CEF (+19,5 %) et l'organisation des examens (+8 %).

Néanmoins, de grandes disparités perdurent dans le réseau : en 2024, 59 EAF ont affiché un résultat réel négatif.

En 2025, les EAF prévoient, dans leurs budgets initiaux, des dépenses de fonctionnement supérieures de 15 % aux dépenses exécutées 2024 ; ce pourcentage atteint 43 % pour les dépenses d'intervention. Les crédits d'investissement programmés augmentent de 8 %. Les prévisions en matière de charges salariales sont en hausse de 8,8 M€, comme anticipé dans le cadre de la poursuite des mesures de revalorisation accordées aux agents de droit local.

Les EAF anticipent cependant une hausse des recettes des billets de manifestations vendus (+12 %) et des recettes de cours (+9 %) ainsi qu'une augmentation de 9 % des parrainages et sponsors privés, par rapport aux recettes réalisées en 2024.

Pour 2026, les perspectives du contexte économique et social mondial inciteront les EAF à poursuivre la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement ainsi qu'à renforcer la recherche de financements externes et l'augmentation de leur taux d'autofinancement.

Budget prévisionnel 2025 des IF et IFRE-UMIFRE (en euros)

Données hors stocks	IF / UMIFRE-IFRE	
	Dépenses	Recettes
Investissement	21 324 291	9 656 456
Personnel	106 998 688	0
Fonctionnement	148 530 697	243 369 814
Intervention	34 596 293	39 404 369
TOTAL	311 449 968	292 430 639

Budget exécuté 2024 et prévisionnel 2025 (en euros)

Recettes

			RECETTES EXÉCUTEES 2024	RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025
231	2313	Constructions	4 234 776	2 792 918
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	125 019	306 584
	2318	Autres immobilisations corporelles	68 575	87 261
Total 231			4 428 370	3 186 763
232	2325	Logiciels créés	0	0
Total 232			0	0
238	2383	Constructions	2 089 508	104 688
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	8 859	231 391
	2388	Autres immobilisations corporelles	7 779	117 364
Total 238			2 106 146	453 443
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	324 292	325 704
	2808	Autres immobilisations incorporelles	11 500	9 466
Total 280			335 792	335 169
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	742 039	1 063 075
	2818	Autres immobilisations corporelles	4 288 324	4 103 057
Total 281			5 030 363	5 166 132
313	313	Matières (ou groupe) A	341	0
Total 313			341	0
355	355	Produits finis	1 657 883	113 011
Total 355			1 657 883	113 011
371	371	Marchandises (ou groupe) A	581 109	724 126
Total 371			581 109	724 126
395	395	Dépréciations des stocks de produits	7 300	3 370
Total 395			7 300	3 370

			RECETTES EXÉCUTEES 2024	RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	517 693	673 450
Total 603			517 693	673 450
701	7012	Produits finis - Divers	215 886	298 505
	7013	Produits finis - Catalogues	30 193	39 645
Total 701			246 079	338 150
702	702	Vente de produits intermédiaires	35 732	41 319
Total 702			35 732	41 319
705	705	Études	0	274 941
Total 705			0	274 941
	7062	Prestations de services - Cours	54 326 324	59 739 464
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	2 145 358	2 414 078
706	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 061 945	1 165 461
	7068	Prestations de services - Autres	4 322 349	6 683 635
Total 706			61 855 975	70 002 638
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	2 190 097	1 947 439
Total 707			2 190 097	1 947 439
	7083	Locations diverses	1 911 761	2 392 401
708	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	11 599	8 585 895
Total 708			9 740 143	10 978 296
713	7133	Variation des en-cours de production de biens	0	0
	7135	Variation des stocks de produits	1 608 248	116 154
Total 713			1 608 248	116 154
Total 722				1 524
	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	6 925 596	8 158 228
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	45 151 887	42 984 713
741	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	33 421 912	39 404 369
	7416	Dotation pour investissement	458 806	514 950
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 181 603	1 425 252
Total 741			87 139 804	92 487 511
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	7 331	0
	7447	Organismes internationaux	1 550 988	5 476 596
Total 744			1 558 318	5 476 596
	7461	Dons, legs - organismes internationaux	200	0
746	7462	Dons, legs- états étrangers	475 696	496 675
	7463	Dons, legs - privés	353 980	1 495 632
	7464	Dons, legs - Divers	425 549	1 327 734
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	2 124

			RECETTES EXÉCUTEES 2024	RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025
Total 746			1 255 425	3 322 165
748	748	Autres subventions d'exploitation	1 629 146	1 613 905
Total 748			1 629 146	1 613 905
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	7 156	0
Total 751			7 156	0
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	34 557	27 666
Total 756			34 557	27 666
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	43 083 278	45 357 523
	7575	Produits spécifiques CEF	31 553 506	35 541 775
	7578	Autres produits spécifiques	1 073 178	1 401 545
Total 757			75 709 962	82 300 843
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	469 271	334 355
	7584	Contentieux	6 481	375
	7588	Autres produits divers	1 298 564	1 555 529
Total 758			1 774 315	1 890 259
763	7638	Revenus sur créances diverses	202 405	214 722
Total 763			202 405	214 722
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 340	4 554
Total 764			4 340	4 554
766	766	Gains de change sur opérations financières	4 447 842	6 083 755
Total 766			4 447 842	6 083 755
768	768	Autres produits financiers	24 124	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	17 101	5 866
Total 768			41 224	5 866
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	0	20 796
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	1 935 278	6 248 855
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	34
	7817	Stocks et en-cours	29 142	7 300
Total 781			1 964 419	6 276 985
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786				0
Total			266 110 187	294 060 751

Dépenses

		DÉPENSES EXÉCUTEES 2024	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025
Total 205	Logiciels	201 072	326 551
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	0	12 792
Total 215	Matériel industriel	1 346 605	995 245
Total 216	Collections	40 619	8 951
Total 218	Matériel et mobilier	4 569 647	4 707 836
Total 231	Constructions	7 365 304	8 678 646
Total 232	Logiciels créés	10 445,61	8 777
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 363,61	7 016
Total 238	Constructions	398 603	1 000 546
Total 280	Concessions et droits similaires	4 818,30	-
Total 281	Installations techniques, matériel	418 811	10 283
Total 313	Matières	0	-
Total 355	Produits finis	1 601 881	113 766
Total 371	Marchandises	565 500	693 622
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	28 146	7 300
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	0	464
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	0	-
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	541 632	746 074
Total 606	Fournitures	9 096 773	10 810 071
Total 607	Achats de marchandises	1 116 914	1 182 760
Total 611	Sous-traitance - contrats	8 623 870	5 286 569
Total 613	Locations	10 554 172	12 022 371
Total 614	Charges locatives	2 474 732	2 491 452
Total 615	Sur biens mobiliers	4 400 292	5 768 740
Total 616	Assurances	565 121	689 346
Total 617	Études et recherches	823 599	680 076
Total 618	Documentation	1 746 420	2 393 115
Total 621	Personnel intérimaire	2 871 849	3 147 807
Total 622	Honoraires	23 361 341	28 553 717
Total 623	Publications	3 532 435	4 568 799
Total 624	Transports collectifs du personnel	485 055	651 861
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	6 819 507	10 240 640
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 245 490	2 668 235
Total 627	Services bancaires et assimilés	970 513	1 050 684
Total 628	Divers - fonctionnement	36 582 485	42 400 610
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	37 409	52 183
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	744 508	859 314
Total 641	Salaires et appointements du personnel	83 047 470	88 870 636
Total 645	Cotisations sociales	14 370 371	17 265 693
Total 647	Prestations directes	786 849	862 359
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 328 219	1 726 854
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	20 210	9 477
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25 172	1 880
Total 657	Charges spécifiques divers achats	24 122 228	34 596 293

		DÉPENSES EXÉCUTEES 2024	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025
Total 658	Pénalités	1 337 861	847 133
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	3 039 421	5 840 746
Total 668	Charges financières	8 113	18 389
Total 681	Dotations aux provisions	10 944 826	9 388 980
Total 713	Variation des stocks de produits	1 649 669	112 786
Total		274 827 340	312 377 442

Comptes de provision

			2 024			2 025		
			Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511		Provisions pour litiges	88 161	1 283 336	1 195 175	6 921	1 195 175	1 188 254
1518		Autres provisions pour risques	153 762	4 347 473	4 193 711	39 871	4 234 686	4 194 815
153		Provisions pour pensions et obligations similaires	1 620 464	19 328 223	17 707 758	405 775	17 813 071	17 407 296
1572		Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	90 000	991 306	901 306	30 000	901 306	871 306
	Total		1 952 387	25 950 338	23 997 951	482 567	24 144 238	23 661 671

Détail des emplois

	LFI 2025	PLF 2026
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d’emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d’emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs. Il valide ou non les suppressions/créations d’ETP proposées par les EAF dans leurs budgets, en veillant au respect du plafond global. En 2026, la maîtrise de la masse salariale des EAF demeurera une priorité.

ÉLÉMENTS BUDGETAIRES

L’action 08 regroupe les crédits de fonctionnement et d’intervention mis en œuvre au sein du réseau culturel et de coopération dans son ensemble (SCAC, Instituts français, Alliances françaises). Celle-ci se décline comme suit :

8.1 Appui logistique (1 518 804 €)

Ces crédits sont mobilisés en complément d’actions ou de projets mis en place par les services de coopération (par exemple, dépenses liées à l’organisation de colloques, de rencontres, de séminaires).

8.2 Soutien aux EAF (63 100 441 €)

Dotations de fonctionnement aux Instituts français/EAF et aux IFRE/UMIFRE (45 694 131 €)

Les dotations de fonctionnement aux IF/EAF pluridisciplinaires et aux IFRE-UMIFRE contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, incluant notamment les dépenses immobilières et de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement des IF/EAF, principalement générée par les recettes propres. Ces crédits doivent notamment permettre de poursuivre l'accompagnement sur le processus de convergence des cadres salariaux (visant à combler la différence de traitement entre les agents de droit local des Instituts français et des ambassades) dans les cas où le niveau du fonds de roulement des instituts ne permet pas d'internaliser une telle mesure (plus de 50 IF/EAF ont déjà été intégrés à ce processus) et d'élargir les mesures de protection sociale des agents de droit local (mise en place de « complémentaires santé et retraite » dans les pays où le régime général est très faible).

Dotations pour opérations aux IF/EAF et aux IFRE/UMIFRE (17 406 310 €)

Les instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires) interviennent en accompagnement d'actions de soutien à la promotion de l'enseignement supérieur français, des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.), ou encore de la diffusion du français.

Les IFRE/UMIFRE se mobilisent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales (bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs, aide à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, soutien aux fouilles archéologiques, débats d'idées).

8.3 Soutien aux Alliances françaises / AF (7 859 700 €)

Subventions aux Alliances françaises locales (6 659 700 €)

Ces crédits recouvrent les subventions allouées aux AF conventionnées ainsi que les crédits relevant des dotations spécifiques (crédits mobilisés pour la sécurisation des AF ou encore la création de nouvelles Alliances, fonds spécifique créé en 2024 pour accompagner les AF en difficulté...).

Subvention à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et fonds de coordination et de modernisation du réseau des Alliances françaises (1 200 000 €)

Cette ligne intègre la subvention allouée à la Fondation des Alliances françaises ainsi que les crédits dédiés à la coordination et à la modernisation du réseau.

8.4 Échanges d'expertise et échanges scientifiques (10 764 355 €)

Ces crédits intègrent à la fois des invitations de partenaires étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires, et ce, dans tous les domaines de notre coopération (linguistique, culturelle, universitaire, scientifique ou économique). Relèvent également de cette dotation les crédits mobilisés au titre du partenariat Hubert Curien (PHC).

Les crédits alloués aux échanges permettent d'accompagner la structuration de filières professionnelles (telles que les ICC), de consolider les partages d'expertise et de valoriser l'expertise française (par exemple, la lutte contre la désinformation ou l'accompagnement de thématiques stratégiques telles que les questions polaires et océaniques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique), plus largement, de favoriser la médiation scientifique auprès de l'ensemble des publics.

En 2026, on notera plus particulièrement, dans le cadre de la politique d'attractivité du ministère, le déploiement du nouveau programme *VIP Éco*, destiné à des personnalités économiques étrangères. Par ailleurs, les moyens mobilisés au titre du PHC devront permettre d'en soutenir la projection régionale (en accompagnant davantage les collaborations scientifiques d'excellence vers des projets d'envergure) et de consolider le réseau des lauréats.

Focus sur le Partenariat Hubert Curien

Le partenariat Hubert Curien (PHC) constitue un instrument d'influence historique : en 45 ans, plus de 70 PHC ont été lancés avec une soixantaine de pays partenaires. 100 000 mobilités croisées en soutien à plus de 11 000 projets scientifiques d'excellence franco-étrangers ont été mises en œuvre depuis 2005, ayant conduit à plus de 17 000 coproductions scientifiques indexées. En finançant à la fois les mobilités des chercheurs et doctorants français et celles des scientifiques étrangers, et en s'ouvrant de plus en plus aux acteurs privés, ces programmes répondent directement aux priorités de la recherche et de l'innovation françaises.

Tourné à la fois vers la performance scientifique et la diplomatie d'influence, à dimension bilatérale ou régionale (financements français et étrangers), cet outil contribue à faire avancer les travaux sur les priorités globales et à positionner la recherche française (PHC régional « Danube », transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, et le Monténégro ou encore les PHC régionaux assimilés « AmSUD Maths, Climat et STIC » avec les pays du cône Sud, et le PHC « Maghreb » qui réunit le Maroc et la Tunisie).

A ce titre, le PHC participe pleinement de la mise en place d'un espace européen de la recherche (EER) en permettant l'émergence de coopérations susceptibles de croître en taille et en ampleur pouvant à terme déboucher sur des demandes de financements plus importantes, notamment dans le cadre des programmes « Horizon Europe ». Dans les pays du Sud, les PHC contribuent à la formation de docteurs de nouvelle génération qui viendront alimenter les rangs des effectifs enseignants.

8.5 Crédits d'intervention non spécifiques (20 202 656 €)

Se reporter également à « Éléments transversaux / Éléments de synthèse du programme » (supra).

Ces crédits recouvrent une grande partie des interventions mises en œuvre par le réseau culturel et de coopération dans les domaines éducatif, linguistique, culturel, universitaire et scientifique ou encore en matière de diplomatie économique, en cohérence avec les orientations ministérielles et les stratégies de coopération des postes diplomatiques (soutien à des entités aussi diverses que le Centre franco-indien pour la recherche avancée - CEFIPRA en Inde, la Villa Albertine aux États-Unis ou les universités françaises d'Égypte ou en Arménie).

Ils sont essentiellement mis en œuvre sous la forme de subventions et de cofinancements à des opérations conduites par le réseau culturel, en accompagnement de programmes de coopération et dans une logique de projets.

ACTION (9,3 %)

09 – Mobilité étudiante

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	56 272 657	56 272 657	0	0
Dépenses d'intervention	56 272 657	56 272 657	0	0
Transferts aux ménages	56 272 657	56 272 657	0	0
Total	56 272 657	56 272 657	0	0

9.1 Bourses de mobilité (56 272 657 €)

Outil majeur de l'influence mis en exergue dans le plan « France 2030 » et pierre angulaire de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France » (2018), les bourses du Gouvernement français (BGF) attribuées par le MEAE constituent un dispositif à destination d'un public d'excellence, au service de l'attractivité et du rayonnement de la France sur le long terme.

Les bourses pour étudiants et chercheurs étrangers constituent à la fois :

- un outil privilégié des stratégies d'attractivité universitaire et scientifique, visant à promouvoir la formation en France de profils étrangers à haut potentiel et contribuant à l'excellence de nos laboratoires de recherche en attirant les meilleurs éléments ;
- des relais d'influence avec les alumni boursiers sur lesquels les postes diplomatiques et les entreprises peuvent capitaliser pour le développement de futures coopérations ;
- un vecteur majeur de notre diplomatie d'influence dès lors que la politique d'attribution des bourses reflète les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France. Sont ainsi privilégiés le soutien aux mobilités d'étudiants issus des pays de l'Indopacifique (Australie, Inde, Vietnam, Indonésie, Pacifique), le renforcement des mobilités intra-européennes (Europe médiane et de voisinage), la poursuite des mobilités avec l'Afrique dans un format de périmètre élargi aux pays non-francophones, enfin le renouvellement de partenariats historiques établis avec certains pays d'Amérique latine (à l'exemple du Brésil).

Très sélectives (seuls 3 % des étudiants internationaux inscrits en France ont bénéficié d'une bourse du MEAE), les BGF ont vocation à constituer durablement une marque d'excellence à l'international. La nouvelle dénomination « France Excellence » vise à donner davantage de visibilité à l'international à cet instrument central de la politique d'attractivité du ministère dans un contexte fortement concurrentiel.

Les BGF sont très majoritairement gérées par l'opérateur Campus France (plus de 90 % des mobilités). Les programmes « France Excellence Major » (3,95 M€) et « France Excellence Europa » (1,5 M€) constituent les deux programmes centraux les plus dotés. Cependant, certains programmes co-financés sont mis en œuvre directement en partenariat avec des institutions et organismes de statuts divers (programme franco-américain Fulbright, programme de l'Université franco-allemande - UFA).

La stratégie mise en œuvre en matière de bourses de mobilité vise à privilégier les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération, avec la recherche d'effets de levier favorisant la mise en place de projets à la fois structurants et pérennes (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet).

Cette stratégie se décline selon trois axes prioritaires :

- poursuivre, dans un contexte de forte compétition internationale marqué par la montée en puissance de nouveaux acteurs (Turquie, Arabie Saoudite), la politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux. Avec près de 430 000 étudiants internationaux inscrits dans un établissement français en 2024, la France se place au 7^e rang mondial des pays d'accueil. Le MEAE a financé 11 977 bourses sur le programme 185, en 2024 (sur un total de quelque 13 000 mobilités) ;
- consolider les programmes de bourses unifiés sous la marque « France Excellence », vitrine de notre politique d'attractivité, notamment « France Excellence Eiffel », qui permet aux établissements d'enseignement supérieur français d'attirer les meilleurs étudiants internationaux de niveau master et doctorat, et « France Excellence Major », qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger ;
- offrir une gestion plus qualitative des moyens alloués, en les fléchant vers des secteurs prioritaires de l'économie française (métiers en tension et secteurs stratégiques), les stratégies de renforcement de l'excellence scientifique de nos établissements et laboratoires, et le développement de l'emploi dans les pays de provenance.

ACTION (69,4 %)**10 – Opérateurs**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	420 542 722	420 542 722	0	0
Dépenses de fonctionnement	420 542 722	420 542 722	0	0
Subventions pour charges de service public	420 542 722	420 542 722	0	0
Total	420 542 722	420 542 722	0	0

Cette action retrace les subventions pour charges de service public (SCSP) des trois opérateurs relevant du programme (AEFE, Institut français et Campus France).

Une description détaillée des missions et du budget de chaque opérateur est présentée dans le volet « Opérateurs » (infra).

10.1 AEFE (391 637 965 €)

Le montant de la SCSP s'élève à 391,6 M€.

10.2 Institut français (25 521 625 €)

Le montant de la SCSP s'élève à 25,5 M€.

10.3 Campus France (3 383 132 €)

Le montant de la SCSP est stable par rapport à 2025.

Le montant cumulé des trois SCSP, soit 420 542 722 €, représente 69 % de la dotation globale du programme.

ACTION (4,2 %)**11 – Crédits centraux**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	25 679 070	25 679 070	0	0
Dépenses de fonctionnement	2 379 070	2 379 070	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 379 070	2 379 070	0	0
Dépenses d'intervention	23 300 000	23 300 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	23 300 000	23 300 000	0	0
Total	25 679 070	25 679 070	0	0

Cette action recouvre les crédits de fonctionnement de la direction générale de la mondialisation (DGM) liés notamment aux fonctions « support » (formation, maintenance informatique, communication...) ainsi que les crédits d'intervention mis en œuvre par les services centraux.

11.1 Crédits de fonctionnement (2 379 070 €)

Communication (74 000 €)

Ces crédits permettent de financer les actions de communication relevant de la DGM, qu'il s'agisse de la mise en place de nouveaux outils de communication interne (par exemple, les *mémos de la DGM* permettent d'exposer des sujets et enjeux de la diplomatie portés et pilotés par la DGM) ou la coordination de la communication globale de la DGM et du réseau (notamment à l'occasion de séminaires ou rendez-vous récurrents tels que les Journées du réseau culturel).

Informatique (1 043 070 €)

Ces crédits sont destinés à financer la maintenance d'applications de gestion interne à la DGM, tels que la plateforme numérique *Études en France* (EEF) dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux ou l'outil comptable *AGE/ELAP Finance* spécifique aux EAF.

Formation (75 000 €)

Ces crédits sont dévolus à l'organisation de sessions de formations en matière de gestion comptable et de projets destinés aux agents des SCAC et des EAF.

Frais de justice (17 000 €)

Cette dotation correspond au versement d'une régularisation indemnitaire destinée à un ancien agent du ministère.

Gratifications de stagiaires (40 000 €)

Ces crédits sont dévolus au versement des indemnités des stagiaires employés au sein des directions sectorielles de la DGM et des ambassadeurs thématiques qui en relèvent.

Frais de missions et de représentation en administration centrale (980 000 €)

Cette dotation est allouée à la prise en charge des frais de mission et de représentation engagés par les services centraux (en représentation du ministère ou au titre de l'animation du réseau culturel et de coopération).

Frais de valise diplomatique (150 000 €)

Cette dotation doit permettre de couvrir les frais liés à l'utilisation de la valise diplomatique.

11.2/11.3/11.4/11.5 Crédits d'intervention non spécifiques en administration centrale (23 300 000 €)

Se reporter également à « *Éléments transversaux / Éléments de synthèse du programme* » (*supra*).

Ces crédits sont principalement mis en œuvre sous forme de subventions octroyées à des entités situées en France (établissements publics, associations loi 1901..), conformément aux orientations ministérielles et aux stratégies sectorielles définies par la DGM.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	420 587 965	420 587 965	396 087 965	396 087 965
Subvention pour charges de service public	416 637 965	416 637 965	391 637 965	391 637 965
Transferts	3 950 000	3 950 000	4 450 000	4 450 000
CAMPUS France (P185)	73 883 132	73 883 132	58 483 132	58 483 132
Subvention pour charges de service public	3 383 132	3 383 132	3 383 132	3 383 132
Transferts	70 500 000	70 500 000	55 100 000	55 100 000
Institut Français (P185)	26 521 625	26 521 625	25 521 625	25 521 625
Subvention pour charges de service public	26 521 625	26 521 625	25 521 625	25 521 625
Total	520 992 722	520 992 722	480 092 722	480 092 722
Total des subventions pour charges de service public	446 542 722	446 542 722	420 542 722	420 542 722
Total des transferts	74 450 000	74 450 000	59 550 000	59 550 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2025				PLF 2026			
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs	
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger			5 579	5 161			5 561	5 161
CAMPUS France			233	25			233	25
Institut Français			153	19			153	19
Total ETPT			5 965	5 205			5 947	5 205

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2025	5 965
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2025	
Impact du schéma d'emplois 2026	-18
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2026	5 947
Rappel du schéma d'emplois 2026 en ETP	-55

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2025 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2025 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2025 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé, sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'Agence coordonne un réseau de 615 établissements d'enseignement français à l'étranger (données de la rentrée académique 2025), homologués par le ministre chargé de l'Éducation nationale (MEN). Elle gère directement 68 établissements en gestion directe (EGD), services déconcentrés de l'Agence. De plus, elle affecte des moyens publics et entretient un dialogue de gestion étroit avec les 158 établissements avec lesquels elle est liée par une convention, les établissements conventionnés. Enfin, elle est liée par un accord de partenariat avec 389 établissements partenaires pour lesquels elle offre des services en matière de formation des personnels, d'aide à l'orientation des élèves et au suivi pédagogique des enseignants.

Ces établissements sont, comme les deux autres catégories d'établissements, homologués par le MEN. Ils dispensent tous un enseignement sur programme français. Les établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures *sui generis*. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, le réseau des établissements homologués scolarisait 397 766 élèves en 2024/2025. Ce chiffre devrait avoisiner les 404 000 élèves à la rentrée scolaire 2025. Aujourd'hui, à la suite de crises successives (sanitaire,

géopolitique, économique), le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique. Le cap fixé par le président de la République est maintenu : l'effectif global s'est accru de plus de 50 000 enfants supplémentaires depuis 2018, une hausse portée notamment par le Maghreb (+2,5 %) et l'Asie (+4,2 %).

Pour l'ensemble des établissements homologués, l'Agence met en œuvre des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du MEN. Elle accompagne également les établissements en situation de grave crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, Ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2025, l'AEFE rémunère 10 584 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont :

- 224 personnels au siège ;
- 902 personnels expatriés ou détachés sur des fonctions d'encadrement ou de formation ;
- 4 316 personnels résidents ou détachés sur des fonctions d'enseignement ;
- 5 120 recrutés locaux.

L'AEFE affecte aux établissements en gestion directe et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises, dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués, peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE depuis le programme 151.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le label LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont aux critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est dépassé, puisque l'on compte désormais 778 établissements labellisés dans 66 pays, à la rentrée 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectifs sont remises au directeur général de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectifs définit les critères d'évaluation annuelle du directeur général selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

A la suite de recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure est depuis 2021 nommée présidente du conseil d'administration de l'AEFE.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence. Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation, élaborés par les postes pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

A la suite de la suppression de l'ANEFE, un mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés et partenaires d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des EGD, l'agence peut recourir à des avances de l'Agence France trésor (AFT) sur le programme 823 « *Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics* », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances.

Perspectives 2026

L'année 2025-2026 sera marquée par les travaux de réflexion sur l'évolution du modèle économique de l'AEFE, notamment pour permettre à l'opérateur de retrouver une stabilité budgétaire. Ces réflexions s'intègrent dans la poursuite de la mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, d'autant que celui-ci préconise la croissance externe du réseau, par l'homologation de nouveaux établissements partenaires. Dans ce cadre, un groupe de travail interministériel a été institué cette année, dans une volonté d'adopter des mesures de réforme à engager sur trois temporalités : à court terme concernant la stabilité budgétaire de l'agence et à moyen/long terme pour le schéma économique de l'opérateur.

A ce titre, les mesures du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger présenté en octobre 2019 demeurent valides :

- Attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- Encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet.

Les 16 instituts régionaux de formation (IRF), créés pour former le personnel de l'EFE, notamment les recrutés locaux, poursuivront leur montée en charge, dans un contexte financier contraint et inflationniste présentant de nouveaux défis, notamment en termes de ressources humaines et d'équilibre budgétaire. Tous les pays pilotes (11 pays identifiés en 2023) ont fait l'objet d'études de potentiel et les postes interviennent désormais dans ces actions de prospection et de dialogue avec les opérateurs éducatifs locaux.

Afin d'améliorer l'articulation entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur, le nombre de boursiers France Excellence Major sera porté à 1 000 étudiants par année académique, d'ici 2028, contre 850 en 2023, 880 en 2024 et 910 en 2025. Ces boursiers incarnent l'excellence académique des établissements d'enseignement français à l'étranger, où le taux de réussite au baccalauréat est de 98 %.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	420 588	420 588	396 088	396 088
Subvention pour charges de service public	416 638	416 638	391 638	391 638
Transferts	3 950	3 950	4 450	4 450
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	111 500	111 500	107 025	107 025
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	111 500	111 500	107 025	107 025
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	532 088	532 088	503 113	503 113
Subvention pour charges de service public	416 638	416 638	391 638	391 638
Transferts	115 450	115 450	111 475	111 475
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2026, le montant de la dotation du MEAE à l'Agence, inscrit sur le programme 185, s'établit à :

- 391,6 M€ en AE et en CP ;
- 3,95 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » ;
- 0,5 M€ en AE et en CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En PLF 2026, aucune subvention pour charges d'investissement n'est prévue, l'opérateur finançant à ce jour ses investissements immobiliers via ses ressources propres et le recours à des avances de l'Agence France trésor.

Les transferts de 107 M€ en provenance du programme 151 correspondent au financement des aides à la scolarité aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'AEFE (bourses et AESH).

L'écart entre les données de la LFI 2025 et celles votées en budget initial 2025 de l'opérateur tient à deux facteurs :

- d'une part, la déduction du taux de mise en réserve pondérée;
- d'autre part, l'adoption tardive d'amendements ayant été imputés sur la subvention pour charges de service public de l'Agence qui n'ont pu être pris en considération lors du vote du budget initial de l'opérateur, en novembre 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2025	PLF 2026
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 740	10 722
– sous plafond	5 579	5 561
– hors plafond	5 161	5 161
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En PLF 2026, une baisse de 18 ETPT sous plafond est prévue pour l'AEFE, afin de tenir compte de l'impact en 2026 (-18 ETPT) du schéma d'emplois de -55 ETP.

OPÉRATEUR

CAMPUS France

Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et il a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

- La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
- L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;

- La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les activités de l'opérateur se situent dans le cadre de la stratégie interministérielle d'attractivité étudiante « Bienvenue en France », lancée en novembre 2018 et fixant l'atteinte de l'objectif de 500 000 étudiants étrangers toutes mobilités confondues (contre 325 000 en 2017 et 430 000 en 2023-2024). Les efforts des services de l'État en charge de l'attractivité étudiante portent désormais essentiellement sur la mise en œuvre plus qualitative de cette stratégie, tel que préconisé par le récent rapport d'évaluation de la Cour des comptes sur l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 275 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 134 pays.

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

L'actuelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par le décret du président de la République du 11 mai 2022. Sa lettre de mission a été signée le 26 avril 2023 par les deux ministres de tutelle pour la période 2022-2025. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération.

Les ministères de tutelle ont travaillé avec l'opérateur sur le contrat d'objectifs couvrant la période 2023-2025. Il a été approuvé par les Assemblées en juillet 2023 et voté par le conseil d'administration de Campus France en septembre 2023. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur les volets suivants :

- poursuivre l'adaptation des stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Gestion immobilière et financière

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESR, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions et invitations des deux ministères. Au budget initial (BI) 2025, ces recettes sont estimées à 7,04 M€, en baisse de -5,8 % (-430 k€) par rapport à l'exécution 2024. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens. Ces recettes sont estimées à 10,9 M€ au BI 2025, une prévision en baisse par rapport à l'exécution 2024 (-1,18 M€ soit -9,8 %). Enfin, l'opérateur devrait présenter prochainement un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Perspectives 2026

L'année 2026 sera la première du nouveau contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur, centré sur la consolidation du modèle économique de Campus France et sur les nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France. Ces dernières visent une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité qui s'imposent à l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'attractivité dont l'opérateur Campus France est un pivot : amélioration de l'accueil et du suivi des étudiants boursiers et chercheurs, prise en compte des priorités géographiques du MEAE, priorité à l'excellence des candidats à la mobilité vers la France, priorisation des niveaux master-doctorat et post-doctorat.

Les chantiers principaux concerneront ainsi :

- La poursuite des travaux sur le modèle économique de l'opérateur, et notamment sur le renforcement de ses ressources propres ;
- L'accompagnement des postes de la zone indopacifique et en Afrique, en particulier non-francophones, dans la mise en œuvre de leurs stratégies d'attractivité locales ;
- Le maintien d'un accent en Europe, en lien avec Erasmus+, tout particulièrement dans les Balkans et l'Europe médiane ;
- La promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- L'accompagnement du déploiement de la plateforme « Études en France » notamment dans les ambassades nouvellement rattachées ;
- La poursuite des groupes de travail concernant le transfert de la plateforme « Études en France » vers l'opérateur ;
- L'organisation des Journées France *Alumni* et la mise en œuvre du plan d'actions France *Alumni* ;
- Un effort spécifique de promotion et de communication auprès des doctorants internationaux.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	73 883	73 883	58 483	58 483
Subvention pour charges de service public	3 383	3 383	3 383	3 383
Transferts	70 500	70 500	55 100	55 100
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	2 125	2 125	2 125	2 125
Subvention pour charges de service public	1 786	1 786	1 786	1 786
Transferts	338	338	338	338
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	76 008	76 008	60 608	60 608
Subvention pour charges de service public	5 170	5 170	5 170	5 170
Transferts	70 838	70 838	55 438	55 438
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2026, le montant de la subvention pour charges de service public allouée à Campus France depuis le programme 185 est à un niveau équivalent à celui de la LFI 2025. Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2026 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements.

Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 55,1 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2025	PLF 2026
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	258	258
– sous plafond	233	233
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en LFI 2025 correspondait à une hausse de +5 ETPT par rapport à la LFI 2024. Les 5 ETPT supplémentaires ont permis de soutenir le transfert progressif de la plateforme « Études en France » à l'opérateur, et de favoriser la participation de l'établissement aux projets financés par l'Union européenne. Aucune nouvelle augmentation du plafond d'emploi n'est sollicitée au titre du PLF 2026.

OPÉRATEUR

Institut Français

Missions

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il s'est substitué à l'association Cultures France au 1^{er} janvier 2011. L'opérateur est placé par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, qui en définissent les grandes orientations. L'Institut français travaille également avec les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la politique de promotion du français.

L'Institut français est l'opérateur « pivot » de l'action culturelle extérieure de la France. Il assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics. Il contribue au rayonnement de la France lors d'événements internationaux (Saisons culturelles et Biennales notamment).

L'Institut français n'est pas la tête de pont du réseau des instituts français locaux dans le monde, qui relève exclusivement du MEAE. Il a néanmoins vocation à appuyer le réseau culturel français à l'étranger (SCAC, IF locaux, Alliances Françaises, centres binationaux) via notamment des activités d'expertise, de conseil, de formation, la mise à disposition de ressources ou encore le cofinancement de projets. Afin de renforcer les synergies entre le réseau des Instituts français et des Alliances Françaises, un rapprochement fonctionnel a eu entre l'opérateur et la Fondation des Alliances Françaises (FAF). Ce rapprochement a été formalisé par une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français en 2019 puis renouvelée le 19 juillet 2023 : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF.

Par ailleurs, l'opérateur s'est pleinement saisi des enjeux prioritaires que sont la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec l'adoption de deux feuilles de route pour la période 2023-2025 traduisant l'ambition de repenser ses modalités d'action et contribuer à la sensibilisation de chacun sur ces sujets, notamment à l'échelle du réseau.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». Il participe à la réalisation de l'objectif 1 « Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éva Nguyen Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021. Son mandat a été renouvelé par décret du 20 juin 2024.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments :

- Un contrat d'objectifs et de performance (COP). Celui-ci donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le COP 2025-2027 de l'Institut français a été signé le 18 juillet 2025.
- Une lettre de mission adressée en début de mandat par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture à la présidence de l'IF. Celle-ci se décline chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance ;
- Un Conseil d'orientation stratégique (COS). La loi du 27 juillet 2010 prévoit que l'Institut français soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'Institut français. Le dernier COS s'est tenu le 1^{er} octobre 2024 pour entériner le COP 2025-2027.

Gestion immobilière et financière

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. L'opérateur a emménagé le 8 janvier 2024 dans un nouveau siège rue de la Folie-Regnault à Paris 11^e. En fin d'année 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2022-2026.

L'Institut français est également inscrit dans la démarche du contrôle interne financier (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA.

Perspectives 2026

Les priorités et perspectives pour 2026 s'inscriront dans le cadre du COP 2025-2027. Le document fixe à l'opérateur les objectifs suivants : 1) Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international, 3) Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable. L'action de l'Institut français s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'Influence, de l'agenda transformationnel et du CICID.

L'opérateur poursuivra en 2026, dans la mesure des moyens disponibles, son soutien au réseau culturel français à l'étranger (conseils, expertise, financements, formations, etc.) et la mise en œuvre de ses programmes emblématiques (Pavillons français à la Biennale de Venise et au Festival de Cannes, « Face à la guerre – Dialogues européens », etc.). Il organisera également la Saison Méditerranée 2026, et continuera sa participation à l'agenda transformationnel à travers différents projets : projet FEF Création 2, fonds Cinémathèque Afrique, participation au GIP de préfiguration de la Maison des mondes africains (MansA), etc.

Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable/IF Export, l'opérateur continuera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs français à l'international.

Enfin, l'opérateur s'attachera à poursuivre la modernisation de ses procédures internes et méthodes de travail pour lui permettre réaliser plus efficacement ses missions. L'Institut français continuera également la mise en œuvre de ses feuilles de route égalité femmes-hommes et transition écologique.

FINANCEMENT APPORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	26 522	26 522	25 522	25 522
Subvention pour charges de service public	26 522	26 522	25 522	25 522
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	26 522	26 522	25 522	25 522
Subvention pour charges de service public	26 522	26 522	25 522	25 522
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

En PLF 2026, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 25,5 M€, soit une diminution de 1 M€ par rapport à la LFI 2025. Cette diminution s'explique par la participation de l'Institut français, à l'instar des autres opérateurs et actions mises en œuvre par le MEAE, à l'effort de redressement des finances publiques.

La différence entre le montant inscrit en LFI 2025 et le budget initial 2025 de l'opérateur tient à l'application de la mise en réserve pondérée.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2026 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2025 (1)	PLF 2026
Emplois rémunérés par l'opérateur :	172	172
– sous plafond	153	153
– hors plafond	19	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2026 est stable par rapport à la LFI 2025.

PROGRAMME 151

Français à l'étranger et affaires consulaires

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme 151 s'appuie sur un réseau de 208 postes consulaires répartis dans près de 140 pays dans le monde, complété par un réseau très dense de 506 agences consulaires.

Ce réseau accompagne les communautés françaises à l'étranger, qu'elles soient résidentes (une communauté de près de 3,7 millions de Français établis à l'étranger, dont 1,7 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France) ou de passage à l'étranger (plus de 10 millions chaque année) ainsi que les étrangers demandeurs de visas, les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les sujets d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger.

Le réseau s'adapte régulièrement, pour tenir compte de l'évolution de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques ainsi que de nos intérêts économiques et culturels.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure une protection consulaire, des missions d'aide sociale et d'aide à la scolarité et rend des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections). Il participe, conjointement avec le ministère de l'intérieur, à la définition de la politique d'attribution des visas et assure par son réseau l'instruction et la délivrance de ceux-ci.

Les postes consulaires sont également en première ligne en matière de sécurité des Français à l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans le monde et par l'impact de catastrophes naturelles majeures. Sous l'égide du centre de crise et de soutien, les postes consulaires sont l'échelon opérationnel de la préparation et de la mise en œuvre de la gestion des crises.

L'année 2026 sera cruciale pour les principaux projets de modernisation de l'administration consulaire lancés ces dernières années et qui s'inscrivent dans le cadre de la politique prioritaire du gouvernement « améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger » : la finalisation du **registre de l'état civil électronique (RECE)** qui permettra la généralisation de la création et la mise à jour d'actes dématérialisés, le développement d'une nouvelle solution de **vote par internet** présentant une fiabilité et une sécurité renforcées, assise sur l'identité numérique, pour les élections consulaires en 2026 et l'élargissement au monde entier de la plateforme téléphonique **Service France consulaire (SFC)**, enfin la **reprise de l'expérimentation de délivrance des passeports sans comparution**.

Cette année sera également consacrée à l'organisation des élections consulaires prévues en 2026 et à la préparation de l'élection présidentielle de 2027.

En 2026, les consulats, service public de proximité, continueront de soutenir nos compatriotes en difficulté, grâce à l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité. Le soutien de l'État à la scolarisation dans le réseau des établissements français à l'étranger des enfants en situation de handicap sera renforcé en 2026.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

INDICATEUR 1.3 : Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF mission

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

La reprise de l'activité du réseau consulaire, s'est confirmée. La délivrance de documents, en particulier, des titres d'identité et de voyage, par les postes consulaires a ainsi continué de progresser. Il en est de même pour la délivrance des visas.

En administration centrale, le développement du registre d'état civil électronique (RECE) s'est poursuivi. La dématérialisation des procédures d'exploitation et de rédaction des actes a été accompagnée d'une réorganisation des services afin de renforcer la qualité du service consulaire.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
1. Administration des Français (réseau)	Nb	138	140	140	142	142	142
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	49	76	70	70	70	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 562	1884	1 600	1 650	1 650	1650
4. Visas (réseau)	Nb	307	353	350	350	350	350

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC). France Visas.

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » découle des résultats consolidés de l'activité du département Établissement (établissement des actes pour les étrangers qui deviennent français) et du département Transcription (transcription des actes pour le Maghreb, 5 pays d'Europe et 15 pays dits orphelins).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

De manière générale, le nombre de titres délivrés par ETPT restera relativement stable au cours des prochaines années.

Toutefois, il pourrait augmenter légèrement en 2026 à la faveur de certaines innovations : paiement par timbre dématérialisé qui permettra aux agents de plusieurs postes d'économiser le temps prévu à l'encaissement, système de pré-demande qui systématisera la saisie automatique des données personnelles des usagers.

Néanmoins, les effets de ces innovations pourraient être compensés par l'activité de certification des CNI électroniques qui ne donnera pas lieu à la délivrance d'un titre mais apportera un surcroît de sécurité à l'utilisateur.

Les délais de RDV continueront de se stabiliser à un niveau assez bas grâce aux nombreuses actions visant à élargir l'offre de recueil et de remise : tournées consulaires, recueil dans certains postes consulaires d'influence auparavant non compétents, envoi postal sécurisé ...

Enfin, l'expérimentation lancée en mars 2024 permettant le renouvellement à distance des demandes de passeports pour les Français résidant au Canada et au Portugal sera renouvelée et étendue à deux nouveaux pays : l'Espagne et l'Australie.

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

L'établissement d'actes d'état civil correspond à 75 % des demandes de la cible « établissement et transcription » (2).

En 2026, l'ouverture d'une nouvelle démarche en ligne permettra la déclaration d'un événement d'état civil survenu à l'étranger et viendra encore enrichir l'offre proposée aux usagers.

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Ces dernières années, le service central d'état civil a mené une réflexion sur l'évolution des procédures au sein du département « exploitation » (3). Ces mesures de réorganisation ont permis une amélioration des données de délivrance et une augmentation du nombre d'actes délivrés par ETPT depuis 2023, aboutissant à la réalisation de 1883 en 2024 (au-delà de la cible fixée à 1600). Toutefois le pic d'activité observé en 2024 n'a pas prouvé être une tendance.

L'actualisation des cibles à compter de 2025 intègre la fin des développements du RECE (attendue fin 2025) qui se traduira par l'amélioration notable des conditions de travail des agents et l'ouverture de nouvelles démarches en ligne au bénéfice des usagers.

Visas (réseau)

La montée en puissance des moyens de traitement s'est poursuivie en 2025 grâce à la création de nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin (regroupements des services des visas en Afrique du Sud en 2024, en RDCongo en 2025). Pour la période de 2025, 2026, 2027, les cibles, évaluées en fonction des volumes 2024, restent stables.

INDICATEUR mission**1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	18	18	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	16	18	18	16	16	16
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	11,5	3,5	5	4	3	3
4. Visas court séjour	jours	8	7,5	9	9	9	9

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :**Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En 2025, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI se maintiendra probablement à un niveau identique à 2024. S'agissant d'une moyenne, ces délais peuvent varier à la hausse notamment pendant l'été, en raison de la pression sur le dispositif de production de l'ANTS.

Pour mémoire, les passeports et CNI peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet.

Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé.

L'envoi postal sécurisé des passeports est actuellement activé dans une trentaine de pays qui représentent environ 75 % des Français établis hors de France.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Du fait des correctifs informatiques apportés depuis 2024, les délais de délivrance d'actes d'état civil (3) devraient se rapprocher des 4 jours en moyenne en 2025.

Ils devraient même légèrement baisser dans les années à venir du fait du déploiement d'un outil informatique plus performant. Les deux inconnues qui demeurent toutefois à ce stade sont l'évolution des demandes dématérialisées et l'adaptation des effectifs dévolus à leur traitement.

Visas (réseau)

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande auprès du poste diplomatique et consulaire ou auprès d'un prestataire de service (si externalisation) et la date d'édition de la vignette visa ou de la notification du refus.

Le délai est estimé à 9 jours et tient notamment des délais incompressibles liés aux contrôles sécuritaires (hors consultations préalables Schengen).

INDICATEUR

1.3 – Délai de transcription des actes d'état civil en consulat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Délai de transcription des actes d'état civil en consulat	jours	Sans objet	Sans objet	79	79	75	75

Précisions méthodologiques

Source de données : le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les représentations consulaires françaises dans le monde provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire) et de l'Infocentre OSCAR.

Méthode de calcul : les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Périmètre : tous les actes d'état civil (naissance, mariage, reconnaissance, enfant sans vie, décès et autres actes) et tous les postes consulaires dans le monde.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques en raison de la grande diversité des postes consulaires.

Les contrôles renforcés et les vérifications auprès de l'état civil local, nécessaires dans certains pays, allongent le délai moyen de transcription et limitent la portée de cet indicateur.

Par conséquent, le délai moyen mondial en résultant apparaît très peu significatif.

La refonte des applications d'état civil en poste, à la faveur du projet RECE, nécessitera un temps de formation et d'adaptation des agents à leur nouvel outil de travail. Une évolution à la baisse de la cible est envisagée à partir de 2027.

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

Depuis plusieurs années, l'administration consulaire est engagée sur la voie de la simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers tout en garantissant un service public de qualité. Ces alternatives sont de plus en plus plébiscitées par les Français de l'étranger.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	83	94,48	95	96	96	96
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	35	45	35	35	45	35

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de *Planete* (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisés / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil est de 95 % depuis 2024. Il devrait augmenter légèrement à partir de 2026 grâce aux travaux de fiabilisations informatiques qui se poursuivent, visant à améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur et à stabiliser les flux de données.

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ».

Après la hausse exceptionnelle de 2024, effet des élections européennes et législatives qui ont incité les Français à s'inscrire au Registre, ce taux devrait continuer de s'élever à 35 % en 2025 et 2026. L'inscription au Registre est désormais systématiquement proposée aux usagers à l'occasion de démarches administratives conduites auprès des postes (demandes de TIV notamment). Une nouvelle hausse significative est anticipée en 2027, année de l'élection présidentielle.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		18 827 100 24 102 357	20 800 000 20 080 000	39 627 100 44 182 357	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		0 0	111 500 000 107 024 743	111 500 000 107 024 743	0 0
03 – Instruction des demandes de visa		3 780 000 2 200 000	0 0	3 780 000 2 200 000	0 0
Totaux		22 607 100 26 302 357	132 300 000 127 104 743	154 907 100 153 407 100	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		19 172 600 24 506 057	20 858 200 20 080 000	40 030 800 44 586 057	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		0 0	111 500 000 107 024 743	111 500 000 107 024 743	0 0
03 – Instruction des demandes de visa		3 780 000 2 200 000	0 0	3 780 000 2 200 000	0 0
Totaux		22 952 600 26 706 057	132 358 200 127 104 743	155 310 800 153 810 800	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028				
3 - Dépenses de fonctionnement	22 607 100 26 302 357 35 827 100 17 427 551		22 952 600 26 706 057 36 230 800 17 326 445	
6 - Dépenses d'intervention	132 300 000 127 104 743 127 580 000 127 580 000		132 358 200 127 104 743 127 580 000 127 580 000	
Totaux	154 907 100 153 407 100 163 407 100 145 007 551		155 310 800 153 810 800 163 810 800 144 906 445	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
3 – Dépenses de fonctionnement	22 607 100 26 302 357	0 0	22 952 600 26 706 057	0 0
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 607 100 26 302 357	0 0	22 952 600 26 706 057	0 0
6 – Dépenses d'intervention	132 300 000 127 104 743	0 0	132 358 200 127 104 743	0 0
61 – Transferts aux ménages	128 000 000 123 024 743	0 0	128 000 000 123 024 743	0 0
64 – Transferts aux autres collectivités	4 300 000 4 080 000	0 0	4 358 200 4 080 000	0 0
Totaux	154 907 100 153 407 100	0 0	155 310 800 153 810 800	0 0

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2026 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2026. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2026 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2026, le montant pris en compte dans le total 2026 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2025 ou 2024) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2024	Chiffrage 2025	Chiffrage 2026
070205	Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2024 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage 2024	Chiffrage 2025	Chiffrage 2026
070205	Dégrèvement au bénéfice des non-résidents au titre de l'année de leur retour en France d'un pays pour lequel un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif a été décidé Taxe d'habitation <i>Bénéficiaires 2024 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1414 A</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

Conformément à l'arrêté pris le 18 mars 2025 fixant la liste des zones géographiques concernées par un appel à quitter la zone ou une opération de retour collectif pour l'application au titre de l'année 2024 du dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires prévu à l'article 1414 A du code général des impôts, la liste des zones géographiques est la suivante : Haïti, Iran, Liban et Vanuatu.

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	0	44 182 357	44 182 357	0	44 586 057	44 586 057
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	0	107 024 743	107 024 743	0	107 024 743	107 024 743
03 – Instruction des demandes de visa	0	2 200 000	2 200 000	0	2 200 000	2 200 000
Total	0	153 407 100	153 407 100	0	153 810 800	153 810 800

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Prise en charge des soins médicaux en Nouvelle-Calédonie des Français résidant au Vanuatu	► 204				-500 000	-500 000	-500 000	-500 000

MESURES DE PÉRIMÈTRE

A compter du 1^{er} janvier 2026, la gestion des frais relatifs aux soins médicaux des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle-Calédonie sera de nouveau prise en charge par le ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles (MTSSF).

Un transfert en base de 500 000 €, émanant du programme 151, abondera les crédits du programme 204 « Prévention, politique sanitaire et offre de soins ».

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
2 436 079	0	152 682 821	153 087 203	1 840 806

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 1 840 806	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP 403 700 0	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026 1 419 856	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026 17 250	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026 0
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP 153 407 100 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP 153 407 100 0	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 0	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 0	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 0
Totaux	153 810 800	1 419 856	17 250	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2025 devraient s'établir à 1 840 806 euros. Ce montant correspond principalement aux dépenses suivantes :

- dépenses relatives aux projets de modernisation (service France consulaire, vote par internet, RECE, Registre) 1,38 M€ : compte tenu de la certification des prestations de décembre prononcée fin décembre, soit après la date fin de gestion ;
- rapatriements et hospitalisations 50 k€ : en cas de rapatriement d'urgence tardif en fin d'exercice ;
- engagements pluriannuels 403 k€, dont 377 k€ pour les dépenses de développement du vote par internet et 26 k€ pour les dépenses d'affranchissement du SCEC sur marché ACMA4 engagées en 2024 .

Justification par action

ACTION (28,8 %)

01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	44 182 357	44 586 057	0	0
Dépenses de fonctionnement	24 102 357	24 506 057	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 102 357	24 506 057	0	0
Dépenses d'intervention	20 080 000	20 080 000	0	0
Transferts aux ménages	16 000 000	16 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	4 080 000	4 080 000	0	0
Total	44 182 357	44 586 057	0	0

Les dépenses de l'action 1 « **Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger** » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2026 s'établissent à **44,58 M€ en CP**. La hausse de 4,55 M€ par rapport à la LFI 2025 (40,03 M€) est principalement due à l'augmentation des crédits consacrés à la poursuite des projets de modernisation (+2,9 M€ dont 2 M€ pour le vote par internet), aux élections (+2,2 M€ pour l'organisation de l'élection des conseillers des Français de l'étranger), pondérée par une légère baisse des affaires sociales (-190 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité	Description	Volume	Dotation 2025 (en CP)	Dotation 2026 (en CP)
Assemblée des Français de l'étranger	Indemnités conseillers AFE	408 347 €	2 544 800 €	2 642 990 €
	Fonctionnement AFE	181 000 €		
	Indemnités conseillers des Français de l'étranger	2 053 643 €		
Fonctionnement administration centrale	Frais de mission et de représentation	290 000 €	309 000 €	329 000 €
	Frais de représentation (administration centrale)	16 000 €		
	Indemnités stagiaires	23 000 €		
Service central de l'état civil	Fonctionnement et dépenses d'affranchissement		508 800 €	506 310 €
Achat et acheminement de documents sécurisés	Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé)	610 000 €	799 000 €	849 000 €
	Acheminement des titres sécurisés	239 000 €		
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions d'experts et invitations de personnalités étrangères.	Au moins une réunion annuelle avec les magistrats, versement de la cotisation annuelle au Service Social International et organisation d'une réunion des autorités	53 000 €	53 000 €

Activité	Description	Volume	Dotation 2025 (en CP)	Dotation 2026 (en CP)
		centrales chargées de l'adoption internationale		
Communication et information sur l'expatriation	Fonctionnement de la cellule		160 000 €	130 000 €
Entretien des cimetières civils français	Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger		120 000 €	120 000 €
Agences consulaires	Dotations de fonctionnement aux agences	506 agences consulaires	1 200 000 €	1 200 000 €
Lutte contre la fraude	Levées d'actes d'état civil, achat ou renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire		20 000 €	29 000 €
Autres dépenses	Études, litiges et frais divers	60 000 € en administration centrale	78 000 €	75 000 €
		15 000 € dans les postes		
Modernisation de l'administration consulaire	Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration	4 050 000 €	13 270 000 €	16 202 757 €
	Dématérialisation de l'état-civil	3 800 000 €		
	Vote par internet	3 195 757 €		
	Infocentre OSCAR	148 000 €		
	Autres projets informatiques	9 000 €		
	Service France Consulaire	5 000 000 €		
Élections			110 000 €	2 369 000 €
Total fonctionnement action 1			19 172 600 €	24 506 057 €

Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - Indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 642 990 € (+98 k€)

• Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE : 408 k€ (+112 k€)

Les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et déplacements lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires.

Afin de prendre en compte la revalorisation du système indemnitaire des élus intervenue en 2024 et dans la perspective du renouvellement de l'Assemblée des Français de l'étranger, les crédits du PLF 2026 sont en augmentation de 112 k€.

• Fonctionnement : 181 k€ (-50 k€)

Comme en 2025, le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Il couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, ainsi que l'organisation des événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger.

Le budget de fonctionnement de l'AFE pour 2026 est réduit de 50 000 euros par rapport à 2025 en raison de la fin du financement exceptionnel accordé pour l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger (tenues de mars à octobre 2025). Hormis cette réduction, le budget de fonctionnement demeure stable par rapport à 2025.

• Indemnités des conseillers des Français de l'étranger : 2,05 M€ (+50 k€)

Les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de

dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle.

Compte tenu de la revalorisation des taux des indemnités de mission et dans la perspective du renouvellement de l'Assemblée des Français de l'étranger, les crédits demandés pour 2026 sont en légère hausse.

Pôle Service public consulaire : 3,8 M€ (-44 k€)

• Fonctionnement courant de la DFAE : 329 k€ k€ (+20 k€)

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission dans le réseau des agents de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de cette direction. Les crédits demandés sont en légère augmentation afin de compenser les hausses des titres de transport aérien. Les missions dans les postes sont essentielles à l'animation du réseau consulaire.

• Achats de documents consulaires et acheminement des titres sécurisés : 849 k€ (+50 k€)

Achat de documents sécurisés : 610 k€ (+40 k€)

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, laissez-passer européens (EU Émergency Travel Documents), passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. La plupart des documents sécurisés font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale. Afin de pouvoir répondre aux besoins du Service central d'état civil et aux commandes de documents d'urgence conformément aux nouvelles mesures en vigueur (mise en circulation obligatoire des laissez-passer européens), un renforcement du budget à hauteur de 610 k€ est nécessaire en 2026.

Acheminement des titres sécurisés : 239 k€ (+10 k€)

Concernant les titres d'identité et de voyage, hors leur confection, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du MEAE. L'acheminement direct des passeports et des cartes d'identité concerne, à ce jour, 40 postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (dans la plupart des cas, un délai plus court qu'en France).

Les crédits de l'année 2026 tiennent compte de l'élargissement progressif de la couverture pays pour l'acheminement direct des titres, selon un rythme de trois consulats intégrés dans ce dispositif par an en moyenne, pour un coût estimé à +10 k€/an à ce jour. L'élargissement de ce dispositif permet d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

• Activité du service central d'état civil (SCEC) : 480 k€ en AE (-33 k€) et 506 k€ (-2 k€) en CP

L'expérimentation de la dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (projet du Registre de l'état civil électronique-RECE, canaux de délivrance d'actes « Comedec » et « Planete ») et dans laquelle le service central d'état civil (SCEC) est engagé depuis plus de cinq ans, a permis de dégager des économies importantes, notamment sur l'affranchissement et l'expédition des courriers (diminution des dépenses du SCEC d'environ 30 % en 5 ans).

Conséquence de la croissance de la communauté française à l'étranger et de l'augmentation des événements d'état civil enregistrés par les Français de l'étranger, l'activité du SCEC liée à l'exploitation des actes (mise à jour et délivrance de copies) continue mécaniquement de croître. Malgré un contexte inflationniste qui impacte surtout les contrats postaux, les dépenses de fonctionnement restent stables notamment grâce à la négociation de meilleures conditions tarifaires pour la reliure des registres du SCEC.

• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 29 k€ (+9 k€)

La lutte contre la fraude, qui touche l'ensemble des secteurs de l'activité consulaire, demeure l'une des priorités de la DFAE.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a acquis dans ce domaine une expertise reconnue au niveau interministériel et les services consulaires français font preuve d'une vigilance constante dans la lutte contre ce phénomène.

Afin de permettre aux postes diplomatiques et consulaires de poursuivre leur action, notamment grâce à la création de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude (fraude à l'identité, perception induite de prestations sociales), les crédits sont renforcés à hauteur de 29 k€.

Les crédits alloués seront utilisés pour l'achat ou le renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, la vérification d'actes d'état civil étrangers, la rédaction d'études juridiques par les avocats conseils des postes et l'abonnement à des plateformes de vérification (comptes bancaires, registre des sociétés).

• Adoption internationale (fonctionnement) : 53 k€ (=)

La Mission de l'Adoption internationale (MAI) est, depuis 1998, l'Autorité centrale française pour la mise en œuvre de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93).

A ce titre, elle veille au respect par la France de ses obligations au titre de la convention de La Haye et exerce une mission permanente de veille, de régulation, d'orientation, et d'expertise juridique sur les questions d'adoption internationale. Elle établit également les instructions particulières en matière de visas pour les adoptions internationales.

Elle assure le pilotage, le contrôle et l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA, opérateur public intégré depuis le 1^{er} janvier 2023 au sein du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée).

Elle organise en partenariat avec l'École nationale de la magistrature des rencontres avec les magistrats en charge du contentieux des adoptions internationales dans le cadre de leur formation continue, conformément à la recommandation n° 7 du rapport de la mission d'inspection interministérielle relative aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. Enfin, le service accueille des délégations étrangères compétentes en matière d'adoption internationale, issues des pays d'origine des enfants adoptés.

Les frais de fonctionnement de la MAI sont stables par rapport à l'année précédente. En 2026, la MAI poursuivra sa réflexion dans l'élaboration de nouveaux outils pour prévenir les pratiques illicites en s'appuyant notamment sur les audits commandés auprès du Service social international (SSI).

En 2026, la MAI organisera également la réunion annuelle des autorités centrales chargées de l'adoption (ICAN) en vertu de la rotation des pays hôtes.

• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 130 k€ (-30 k€)

Le budget 2026 sera prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde ainsi que sur les démarches à l'étranger pour les usagers expatriés. Cela se traduira par l'actualisation et la diffusion de différents outils de communication (guides et brochures pratiques au bénéfice des usagers) ou l'organisation et la participation à des conférences, salons et webinaires spécialisés à destination des candidats à l'expatriation (à l'instar du forum annuel « S'expatrier, mode d'emploi »).

La dotation permettra également d'organiser les journées du réseau consulaire. La réduction de partenariats média a permis de revoir le budget légèrement à la baisse par rapport à l'exercice précédent.

• Agences consulaires : 1,2 M€ (=)

Grâce au réseau des 506 agences consulaires réparties dans 100 pays, les consuls honoraires constituent des relais de proximité extrêmement utiles auprès de nos communautés établies à l'étranger. Plus précisément, ils contribuent à la protection des ressortissants français en difficulté, résidents ou de passage, et agissent en relais administratif des consulats, et possiblement relais d'influence, en fonction de leurs profil et rôle auprès des communautés locales. Ils jouent un rôle notamment en matière de coopération éducative ou culturelle, ou dans le cadre d'opérations de promotion économique. Le budget est reconduit à hauteur de 1,2 M€ afin d'accompagner efficacement notre réseau de consuls honoraires.

• Entretien des cimetières civils français : 120 k€ (=)

Le MEAE et le ministère des armées partagent la gestion des cimetières français à l'étranger : l'entretien des cimetières et sépultures militaires est quasi exclusivement financé sur les crédits de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, tandis que les cimetières civils relèvent du MEAE. Le MEAE intervient dans près de 37 pays, cimetières civils et mixtes confondus, avec un enjeu essentiellement historique et patrimonial : il participe à l'entretien d'environ une centaine de cimetières et monuments civils français, hors Algérie, et assure directement l'entretien d'une trentaine de sites de cimetières civils, dont la France est propriétaire.

En Algérie, au moins 523 cimetières ont été recensés, dont 209 regroupés dans le cadre du plan d'action et de coopération en faveur des sépultures civiles françaises (2005-2018). Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie (70 % des crédits de l'enveloppe de 120 k€ sont consacrés à l'entretien des cimetières en Algérie).

• Autres dépenses : 75 k€ (-3 k€)

Cette dotation est utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. La dotation de 75 k€, en baisse de 3 k€, permettra principalement de prendre en charge des études et des litiges ayant une incidence financière.

Pôle Modernisation de l'administration consulaire : 16,2 M€ (+2,9 M€)

• Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 4,2 M€ (+1,3 M€)

Poursuivant les efforts de simplification et de dématérialisation des services publics pour les Français de l'étranger, le budget de 2026 sera essentiellement consacré aux projets à fort impact sur des activités critiques pour le ministère :

- La refonte de l'application REGISTRE, dans la même perspective de pérennisation et d'amélioration constante de la démarche en ligne d'inscription au registre des Français établis hors de France et sur les listes électorales. L'application est entrée en phase d'expérimentation fin juillet 2025, qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année ;
- La consolidation des travaux effectués sur les systèmes d'information relatifs à la gestion des élections à la suite de la mise en place du système de procuration en ligne Maprocuration.fr et des évolutions du système Électis (dispositif permettant de générer les documents nécessaires pour les scrutins et de centraliser les résultats des bureaux de vote dans lesquels votent les Français de l'étranger). Ce dernier étant obsolète techniquement, un chantier de refonte de l'application sera lancé dès 2026 afin de sécuriser les prochaines élections ;
- La poursuite de l'expérimentation du renouvellement des passeports sans comparution lancée entre mars 2024 et février 2025 pour les Français résidant au Canada et au Portugal. Cette démarche nécessite des adaptations de l'application Registre, du système de télépaiement en ligne ainsi que du cadre réglementaire. A la suite du rapport d'évaluation de l'expérimentation élaboré par l'Inspection générale des affaires étrangères et l'Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur, la décision a été

prise le 10 mars 2025 de poursuivre, pour une durée de deux ans, cette expérimentation au Portugal et au Canada et de l'étendre à l'Australie ainsi qu'à l'Espagne.

L'expérimentation reprendra à l'automne 2025, une fois les chantiers juridiques aboutis, et les prochains travaux devront permettre de définir les futures étapes de son déploiement, en veillant notamment à garantir les fondamentaux de la protection de l'identité ;

- L'extension du paiement par timbre électronique des droits de chancellerie pour les principales démarches (demandes de passeport, laissez-passer, etc.). En effet, l'expérimentation du renouvellement à distance des passeports a permis d'ouvrir la voie au paiement par timbre électronique, puis son extension en 2025 aux droits de chancellerie pour les principales démarches (décision du comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 23 avril 2024). Ce chantier constitue l'une des 10 mesures prioritaires de simplification administrative du MEAE : le paiement par timbre électronique a ainsi été ouvert aux Français de l'étranger le 2 juin 2025 et a rapidement rencontré une forte adhésion (50 % des demandes de passeport déposées en juillet ont été payées par timbre électronique).
- Le développement de l'infocentre OSCAR, outil de pilotage de l'activité consulaire et de restitutions de données, pour lequel un chantier technique doit être mené en 2026 en vue de garantir la pérennité du service.

Devront également être poursuivis en 2026 : le renouvellement des licences de l'application de prise de rendez-vous en ligne RV Consulat (largement utilisée dans les postes consulaires : 1,2 million d'utilisateurs ont pris un rendez-vous en ligne auprès des services consulaires l'an dernier), ainsi que les travaux de maintenance, de sécurisation et de mise en conformité de l'application à l'égard des nouvelles directives du Service d'information du Gouvernement (SIG).

• Dématérialisation de l'état civil : 3,8 M€ (+0,5 M€)

Depuis 2019, le MEAE travaille à la mise en place du registre de l'état civil électronique (RECE), projet d'expérimentation de dématérialisation complète de l'état civil des Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil à l'étranger, et de modernisation de l'ensemble de la gestion de l'état civil.

Politique prioritaire du Gouvernement (Simplifier l'accès aux services publics dans tous les territoires), ce projet a bénéficié de co-financement du fonds de transformation de l'action publique (programme 349) et du fonds d'innovation et transformation numériques (programme 363).

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation :

- La modernisation, en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- La simplification des démarches des usagers grâce à la dématérialisation : réception de documents authentiques numériques, délais réduits, sans déplacement dans les consulats ;
- La réduction significative des coûts de production et de gestion des actes.

La première étape du projet concerne la délivrance d'extraits et de copies d'actes. Axée sur la simplification des démarches à l'utilisateur et la réduction des coûts, cette fonctionnalité est effective depuis mars 2021. Plus de 4 millions de documents ont déjà été délivrés électroniquement dans des délais d'obtention considérablement réduits (moins de 4 jours en moyenne depuis 2024).

La seconde étape est intervenue en janvier 2024, avec le début de la dématérialisation des documents d'état civil consignés dans les registres et la création des premiers actes dématérialisés, signés, horodatés et archivés électroniquement.

La loi n° 2024-538 du 13 juin 2024 visant à poursuivre la dématérialisation de l'état civil du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a inscrit dans le droit commun la possibilité, pour le MEAE, de délivrer de façon dématérialisée des copies et extraits d'actes d'état civil. Elle prolonge également jusqu'au 10 juillet 2027 l'expérimentation sur son volet de création et mise à jour électroniques des actes d'état civil.

Ces orientations guident les travaux des années à venir et tout particulièrement de l'année 2025 : l'accélération des développements informatiques engagée permettra notamment d'ici la fin de l'année de consolider la migration des données d'état civil vers les nouvelles bases applicatives.

Le rythme soutenu des développements informatiques doit être maintenu en 2026 afin de répondre aux engagements pris par le Gouvernement : procéder aux transcriptions dématérialisées des principaux actes d'état civil, ouvrir une téléprocédure de demande de transcription en ligne au profit des usagers et procéder aux premiers déploiements en poste du nouveau système d'information.

Pour sécuriser ces chantiers, le budget du projet est porté à 3,8 M€ en 2026.

• Vote par internet : 2,8 M€ en AE et 3,2 M€ en CP (+1,9 M€ en AE et +2 M€ en CP)

Conformément aux dispositions du code électoral qui prévoient la mise en œuvre du vote par internet pour les Français de l'étranger pour deux scrutins (élection des députés représentant les Français établis hors de France et élection des conseillers des Français de l'étranger), le vote par internet a été mis en place pour les élections législatives de 2012 et 2022, pour les législatives partielles de 2023, pour les élections législatives anticipées de 2024 à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, ainsi que pour les élections des conseillers des Français de l'étranger en 2014 et en 2021.

Les dernières élections législatives de 2024 ont confirmé le succès du vote par internet auprès des électeurs français de l'étranger : 72,58 % des votants ont choisi cette modalité de vote au 1^{er} tour (416 601 électeurs pour un total de 573 950 votants), 77,65 % au 2^d tour (459 539 électeurs pour un total de 591 835 votants).

La dotation augmentée pour 2026 sera prioritairement destinée aux différentes phases de tests, d'audits et de préparation de l'ensemble du dispositif en vue de l'élection consulaire de mai 2026. Elle permettra également de poursuivre le développement d'une nouvelle solution de vote par internet intégrant l'identité numérique certifiée et des outils de vérifiabilité individuelle et universelle essentiels à la confiance dans cette modalité de vote.

• Autres projets informatiques : 9 k€ (-1 k€)

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

• Service France consulaire (centre de contacts) : 5 M€ (-0,9 M€)

Le centre d'appels Service France Consulaire (SFC) est l'un des quatre projets majeurs du chantier prioritaire « Améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger » dont la DFAE a la charge dans le cadre des Politiques prioritaires du Gouvernement. Ce centre décharge les services consulaires en offrant, sans délai, une réponse de 1^{er} niveau en français aux questions générales des usagers, permettant aux consulats de se concentrer sur le traitement local des dossiers individuels, les urgences et la protection consulaire.

Le succès du dispositif auprès des usagers (taux de satisfaction supérieur à 89 %) et des postes du réseau consulaire (moins de 5 % des demandes leur sont renvoyés pour traitement local) confirme l'intérêt de ce modèle de réponse centralisée, déjà mis en œuvre par plusieurs partenaires étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas, Hongrie, Suisse, République tchèque, Roumanie...). Le service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes grâce à un abonnement au service de l'entreprise ACCEO.

Après les déploiements intervenus au premier semestre 2025, le Service France Consulaire couvre désormais l'Europe entière, l'Afrique, le Maghreb, le Moyen-Orient et l'Asie, soit 146 pays au 31 août 2025.

L'objectif d'une couverture mondiale fin 2025 sera atteint avec l'intégration de l'Amérique et de l'Océanie. Ce déploiement, avec un élargissement progressif des horaires d'ouverture pour atteindre à terme 7h-22h, a nécessité un renforcement des effectifs du prestataire et du MEAE. De fait, le déménagement du centre d'appel vers une structure appropriée s'est imposé : les sites de Laval et Clichy ont été retenus pour accueillir les téléconseillers du prestataire disposant de locaux sur place et des postes de travail pour les agents du MEAE ont été créés à Nantes.

Le budget pour le Service France Consulaire sera de 5 M€ en 2026, soit une baisse de 0,9 M€ par rapport à la LFI 2025, grâce aux économies tarifaires réalisées dans le cadre du nouveau marché entré en vigueur en mai 2025.

Pôle Élections : 2,4 M€ (+2,2 M€)

Le budget élections alloué en 2026 participera principalement au financement des élections consulaires pour le renouvellement des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires représentant les Français établis hors de France.

Ainsi, 2,15 M€ seront consacrés à l'organisation matérielle et logistique de ces élections, tant en administration centrale que par les postes à l'étranger.

Une partie de ces crédits sont également prévus pour les élections des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (CAFE) lesquelles se tiennent au scrutin universel indirect.

Un budget de 185 k€ est demandé pour les dépenses qui seront effectuées par anticipation en 2026 pour l'élection présidentielle de 2027 (campagne de communication média et d'information des électeurs et prise en compte de premières tournées consulaires pour le renouvellement des procurations de vote).

19 k€ sont également réservés pour les dépenses afférentes aux élections sénatoriales pour le renouvellement des 6 sénateurs de la série 2 sur les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Activité	Volume	Dotation 2026 AE=CP (titre 6)
Adoption internationale	5 OAA, AFA, FFOAA,	250 000 €
	4 associations de personnes adoptées, 1 ONG	240 000 €
	Au moins 12 projets de coopération (au moins 10 pays d'origine des enfants)	
Rapatriements et hospitalisations d'urgence	136 en 2024	800 000 €
Aide sociale	4 205 bénéficiaires	15 200 000 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)	86 associations	1 400 000 €
Caisse des Français de l'étranger	3 617 bénéficiaires (31/12/2024)	380 000 €
Centres médico-sociaux	7 associations	210 000 €
Soutien au tissu associatif (STAFE)	227 associations	1 600 000 €
Total		20 080 000 €

• Adoption internationale - subventions : 250 k€ (-58 k€)

Ces crédits ont vocation à soutenir les projets d'associations de personnes adoptées qui interviennent dans le domaine de la recherche des origines. En particulier, le projet Racine mis en œuvre par la branche française du Service social international (SSI-France) visant à accompagner les personnes adoptées dans la quête de leurs origines dans dix pays aux conditions réputées difficiles (Brésil, Bulgarie, Colombie, Haïti, Madagascar, Roumanie, Sri Lanka, Côte d'Ivoire, Guatemala, Pérou) a vocation à être maintenu et développé. Les crédits de subvention ont également pour objectif de soutenir et de professionnaliser les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) dont la MAI assure la tutelle et le pilotage, ainsi que la Fédération française des OAA (FFOAA) et l'association Enfance et Famille d'adoption (EFA), qui effectuent des activités de formation au bénéfice des candidats à l'adoption et des personnels des OAA.

Comme en 2025, la priorité en 2026 portera sur les projets de recherche des origines, conformément aux recommandations du rapport de la mission d'inspection interministérielle relatives aux pratiques illicites dans l'adoption internationale en France.

Compte tenu du taux d'exécution inférieur aux crédits accordés en LFI 2024 et 2025, la dotation pour 2026 est ramenée à 250 k€ (soit une baisse de 58 k€).

• Adoption internationale - projets de coopération : 240 k€ (+20 k€)

L'article R148-8 du code de l'action sociale et des familles donne mission à l'Autorité centrale française de conduire des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance.

Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont, d'une part, destinés à consolider les échanges entre Autorités centrales prescrits par l'article 7 de la Convention de La Haye et, d'autre part, dédiés à la promotion des principes éthiques fondamentaux de la Convention. Cette dernière mission s'avère essentielle eu égard à la mise en lumière récente de pratiques illicites.

En 2026, les projets proposés par les services de coopération des ambassades dans le domaine de la recherche des origines seront privilégiés. La hausse du taux d'exécution de 2024 et 2025 et l'anticipation par la MAI de l'augmentation du nombre de projets et de leurs montants associés, conduisent à réévaluation de la dotation pour 2026 à hauteur de 240 k€ (soit +20 k€).

• Aides sociales : 15,2 M € (=)

Ces crédits sont destinés à octroyer des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger démunis, après avis des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet de :

- Verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- Apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- Fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Afin de continuer à protéger nos compatriotes en difficulté dans un contexte économique d'inflation persistante, l'enveloppe des aides sociales pour 2026 sera stabilisée au même niveau que la LFI 2025, soit à hauteur de 15,2 M€. Cela permettra de maintenir autant que possible le meilleur niveau d'accompagnement social des Français de l'étranger tout en contribuant à l'effort de réduction du déficit public.

• Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 1,4 M€ (+200 k€)

Les OLES, associations locales œuvrant au soutien des Français installés à l'étranger, sont des relais et partenaires essentiels de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, les OLES jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des aides sociales directes.

La dotation de 1,4 M€ (+200 k€) permettra de garantir le versement de subventions aux associations utiles à nos compatriotes (la campagne 2025 a ainsi permis de subventionner 86 associations pour un montant total de 1,15 M€). Il est souhaitable de renforcer le soutien aux OLES, constamment mobilisés pour venir en aide à nos compatriotes les plus vulnérables, en préservant le soutien financier qui leur est apporté, dans un contexte inflationniste et de crise actuel.

• Caisse des Français de l'Étranger : 380 k€ (-380 k€)

Régie par le code de la sécurité sociale et placée sous la tutelle des ministères en charge du budget et de la santé, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à la différence des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public.

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « troisième catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Ce dispositif a bénéficié à 3 617 bénéficiaires pour 2 173 contrats (au 31/12/2024) et représentait, selon la CFE, un coût global d'environ 4,9 M€ en 2024, avant concours de l'État. Le financement de cette catégorie aidée est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la CFE sur ses fonds propres et par un concours de l'État, depuis les crédits du programme 151. La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 228 €.

Le montant de la contribution de l'aide versée à la CFE au titre de la catégorie aidée est ramené à 380 k€ en 2026 (la contribution avait été portée à 760 k€ en LFI 2025 à la suite de l'adoption d'un amendement parlementaire).

• Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 800 k€ (et 500 k€ destinés aux rapatriements et hospitalisations d'urgence pour les Français du Vanuatu)

L'enveloppe 2026 de 800 k€ (hors rapatriements et hospitalisations d'urgence pour les Français du Vanuatu) permettra de faire face à l'augmentation de la demande d'assistance dans des cas extrêmes d'indigence et d'urgence sanitaire, ainsi qu'à la hausse du coût moyen d'un rapatriement. Chaque année, un millier de signalements doivent être traités et environ 200 rapatriements sont organisés, pour raison médicale ou d'indigence.

De manière générale, un certain nombre de facteurs concourt à la reconduction des besoins en termes d'assistance, notamment :

- L'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;
- Les situations de précarité d'un grand nombre de nos concitoyens à l'étranger et l'augmentation des cas relevant de la dépendance et du grand âge.

Dans ce contexte, le MEAE doit, comme par le passé, rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, cagnotte en ligne etc.) est systématiquement privilégiée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à un arbitrage du cabinet du Premier ministre, le MEAE était chargé de la prise en charge financière des évacuations sanitaires depuis le Vanuatu vers la Nouvelle Calédonie et des frais de santé sur place au titre d'une convention signée en 1982, qui était auparavant mise en œuvre par le ministère chargé de la santé.

Le rétro-transfert de la prise en charge des hospitalisations en Nouvelle-Calédonie à destination du programme 204 « Prévention, politique sanitaire et offre de soins » relevant du ministère chargé de la santé a été acté, les frais de voyage aller-retour demeurant à la charge du programme 151 du MEAE.

• Centres médico-sociaux : 210 k€ (-10 k€)

Les CMS, au nombre de 10 en 2025 dont 7 soutenus financièrement par le programme 151 en 2025 seront dotés de 210 k€ en 2026. Cette dotation permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés à Pékin, en Afrique et dans l'océan Indien, dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires.

La vocation de ces centres est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes.

• Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 1,6 M€ (=)

Mis en place en 2018, ce dispositif repose sur l'attribution de subventions à des projets de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Ces projets bénéficient impérativement à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.

Les projets du STAFE, qui permettent d'entretenir le lien avec la France, viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide sociale aux Français gérés par nos postes diplomatiques et consulaires. Ils se distinguent également des subventions versées dans le secteur culturel et éducatif qui dépendent d'autres programmes budgétaires et ne s'adressent pas spécifiquement aux Français de l'étranger.

ACTION (69,8 %)

02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	107 024 743	107 024 743	0	0
Dépenses d'intervention	107 024 743	107 024 743	0	0
Transferts aux ménages	107 024 743	107 024 743	0	0
Total	107 024 743	107 024 743	0	0

L'action 2 « **Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française** » est constituée de deux enveloppes, celle des bourses scolaires et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (AESH). Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sur critères sociaux, après instruction par les services consulaires et examen par les conseils consulaires des bourses puis par la commission nationale des bourses. Elles sont versées par l'AEFE aux établissements. Les AESH, attribuées aux familles sans condition de ressources depuis le 1^{er} septembre 2021, à l'attention d'élèves boursiers comme non boursiers, sont versées aux établissements qui les rétrocèdent ensuite en tout ou partie aux familles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

• Bourses scolaires : 104,5 M€ (-4,9 M€)

La baisse du nombre d'élèves boursiers, observée depuis 2022, s'est poursuivie, passant de 22 132 en 2023/2024 à 19 836 en 2024/2025, soit une diminution de 10 %.

Dans ce contexte, les crédits alloués aux bourses scolaires en 2026 s'élèveront à 104,5 M€.

• Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 2,5 M€ (+0,5 M€)

L'enveloppe allouée aux élèves à besoins éducatifs particuliers permet de venir en aide aux élèves français inscrits dans un établissement de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un ASESH (accompagnant à la scolarité d'un élève en situation de handicap) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Lors de sa création en 2018, ce dispositif ne concernait que les élèves boursiers. Dans un souci de promotion de l'éducation inclusive, le dispositif a été étendu depuis le 1^{er} septembre 2021 à tous les élèves scolarisés dans un établissement de l'AEFE, qu'ils soient boursiers ou non. Afin de répondre aux besoins croissants (notamment au regard de l'exécution des crédits dédiés à l'AESH en 2024), le montant de l'enveloppe est porté à 2,5 M€ en 2026.

ACTION (1,4 %)**03 – Instruction des demandes de visa**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	2 200 000	2 200 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	2 200 000	2 200 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 200 000	2 200 000	0	0
Total	2 200 000	2 200 000	0	0

L'action 3 « **Instruction des demandes de visas** » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire. Depuis 2022, elle comprend aussi la gestion des « Frais de justice de contentieux pour refus de visa ».

• Fonds de concours :

Il s'agit de la réception des subventions du fonds « Instrument de gestion frontières et visas » (IGFV) de l'Union européenne, sous forme de remboursements rétroactifs partiels des dépenses engagées sur le fonds de concours dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés.

La fin de l'année 2025 marque l'achèvement des 3 projets (2022-2025) ayant fait au printemps 2023 l'objet d'une décision attributive de subvention par la direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur, autorité de gestion nationale des fonds européens.

A la suite d'un nouvel appel à projets de la DGEF, le fonds IGFV interviendra ainsi en 2026 en co-financement (à 75 %, hors titre 2) dans le cadre d'actions de la lutte contre la fraude, de missions d'audit dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes ainsi que d'actions de formation d'agents employés dans les services des visas.

Le montant total des dépenses hors titre 2 prévues dans ce cadre s'élève à 222 k€ dont 102 k€ pour les activités de la cellule fraude et 120 k€ pour le fonctionnement des services (audits et formation).

• Frais de contentieux de refus de visa : 2,2 M€ (-1,6 M€)

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

La résorption du stock de dossiers anciens en 2025 (années 2011 à 2024) et une légère baisse tendancielle du flux de nouveaux dossiers constatée au premier semestre 2025 permettent de réduire la dotation demandée en 2026 à 2,2 M€ (soit une baisse de 1,6 M€).

En surcroît de cette dotation, le programme 151 reçoit chaque année en cours de gestion le remboursement de la part du ministère de l'Intérieur à hauteur de 50 % des frais de justice engagés lors de l'exercice budgétaire précédent, ce qui vient augmenter la capacité budgétaire destinée au paiement des dossiers.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2025		PLF 2026	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	111 500 000	111 500 000	107 024 743	107 024 743
Transferts	111 500 000	111 500 000	107 024 743	107 024 743
Total	111 500 000	111 500 000	107 024 743	107 024 743
Total des transferts	111 500 000	111 500 000	107 024 743	107 024 743

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2025	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2025	
Impact du schéma d'emplois 2026	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2026	
Rappel du schéma d'emplois 2026 en ETP	